



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

19256

Distr.
RESTREINTE

PPD/R.51
5 novembre 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Original: FRANCAIS

xv. 106 p
+ annexes
m. 1/2

REVUE DU SECTEUR INDUSTRIEL AU TOGO

DU/TOG/89/005

LA REPUBLIQUE DU TOGO

Rapport final

Etabli pour le Gouvernement du Togo
par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Service chargé de l'appui du projet:
Programme pour les pays d'Afrique

21 73

Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'ONUDI.

PREFACE

Le but de la mission de Revue du Secteur Industriel du Togo par l'ONUDI est d'assister le Gouvernement dans la préparation d'un programme intégré pour le développement industriel, dans le contexte du cadre macro-économique 1991-1995. Le rapport de la mission permettra au Gouvernement de finaliser la présentation de son programme sectoriel industriel à ses principaux bailleurs de fonds. Les conclusions et recommandations de la mission serviront également de base analytique pour la contribution de l'ONUDI à la préparation du 5ème Cycle de programmation PNUD pour le Togo (1992-1996). Certaines parties du rapport ont déjà été présentées sous forme de "Note de présentation" par le Gouvernement du Togo lors de la Réunion Sectorielle de Bailleurs de Fonds sur le Secteur industriel qui s'est déroulée à Rome, Italie, du 10 au 13 décembre 1990.

L'approche adoptée est large; elle est basée sur les politiques et stratégies nationales, telles que définies dans le Cadre macro-économique (1991-1995), le Troisième Programme d'ajustement structurel, le Programme d'Investissement Public, les résolutions et Directives des Nations Unies et les objectifs des Donateurs concernés.

Le présent rapport contient une analyse des politiques, structures et performances de l'économie et du secteur industriel du Togo (chapitres 1, 2 et 3). Cette analyse reflète l'insuffisance et l'incohérence des données disponibles, notamment au niveau du secteur industriel, des ressources naturelles et de l'intégration de la femme. Les contraintes et les potentialités (chapitre 4) ont permis de formuler des recommandations pour mobiliser ces potentialités et d'identifier les branches industrielles dont le développement permettra d'atteindre les objectifs des projections du cadre macro-économique (chapitre 5). Le chapitre 6 analyse les programmes actuels d'assistance technique et les priorités des principaux Bailleurs de fonds. Compte tenu des objectifs de développement et des programmes d'actions identifiés au chapitre 7, des axes prioritaires d'assistance technique sont proposés.

Ce rapport, préparé par le Programme d'Afrique de la Division des Programmes par région et domaine, en coopération avec le Service des Etudes par régions et pays, est basé sur les visites d'une mission au Togo du 5 au 25 novembre 1990. Cette mission était composée de cinq consultants: Mmes R. Katar, spécialiste en développement des ressources humaines, et A. Jibidar, spécialiste intégration de la femme au développement, et MM A. Baldé, A. Belfouzi et P. Djato-Kolani, économistes industriels.

La mission exprime ses vifs remerciements aux Autorités togolaises, aux Représentants des Nations Unies et des Agences d'assistance technique et donateurs, Banques régionales et commerciales, Associations professionnelles, entreprises industrielles et organismes publics pour leur coopération et appui.

La mission voudrait particulièrement exprimer sa gratitude à M. B. Ntegeye, Représentant Résident du PNUD, pour ses conseils et sa disponibilité et M. K. Vencatachellum, Directeur de l'ONUDI par pays.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Préface	(i)
Table des matières	(ii)-(iii)
Liste des tableaux	(iv)
Carte du Togo	(v)
Informations de base sur le Togo	(vi)
Liste des abréviations	(vii)
Résumé et conclusions	(viii)-(xv)
1. BASES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU DEVELOPPEMENT DU TOGO	1
1.1 Introduction	1
1.2 Structure de l'Economie togolaise	1
1.3 Performances de l'Economie	3
1.4 Politique économique du Togo	3
1.5 Dimension sociale de l'Ajustement Structurel	5
1.6 Le Commerce extérieur du Togo	5
1.7 Les Influences extérieures	6
1.8 L'enseignement et l'emploi	9
1.9 La femme dans l'économie togolaise	11
1.10 Conclusions	14
2. STRUCTURES ET PERFORMANCES DU SECTEUR INDUSTRIEL	16
2.1 Introduction	16
2.2 Structures de l'industrie par branches	16
2.3 Performances de l'industrie togolaise	21
2.4 La formation technique dans l'industrie	23
2.5 Profil des branches manufacturières et utilisation des capacités existantes	25
2.6 Echanges extérieurs des produits industriels	29
2.7 Facteurs de production	31
2.8 Conclusions	32
3. POLITIQUE INDUSTRIELLE DU TOGO	34
3.1 Introduction	34
3.2 Politique générale	34
3.3 Cadre institutionnel	34
3.4 Cadre réglementaire	38
3.5 Impact de la politique industrielle et Conclusions	40

4. CONTRAINTES ET POTENTIALITES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	41
4.1 Contraintes	41
4.2 Potentialités et recommandations pour leur mobilisation	45
- ressources agricoles	46
- ressources minières	49
- ressources humaines	51
- intégration de la femme	53
- ressources financières	54
- infrastructures de développement	55
4.3 Conclusions	56
5. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE pour la période 1991-1995	58
5.1 Orientations du Gouvernement	58
5.2 Projections macro-économiques 1991-1995 pour le secteur industriel	58
5.3 Industries dont le développement permettra d'atteindre les objectifs macro-économiques	60
5.4 Conclusions	63
6. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET SES AXES PRIORITAIRES	65
6.1 Assistance globale au développement	65
6.2 Priorités d'aide des bailleurs de fonds dans le secteur industriel	68
6.3 Conclusions	72
7. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT, STRATEGIES, MESURES ET PROGRAMMES D' ACTIONS pour la période 1991-1995	74
7.1 Objectifs de développement	74
7.2 Stratégies à mettre en oeuvre	75
7.3 Mesures d'appui	77
7.4 Les programmes d'actions à mettre en oeuvre pour la période 1991-1995	78
7.5 Axes prioritaires et propositions d'assistance technique pour 1991-1995	80
7.6 Conclusions	83

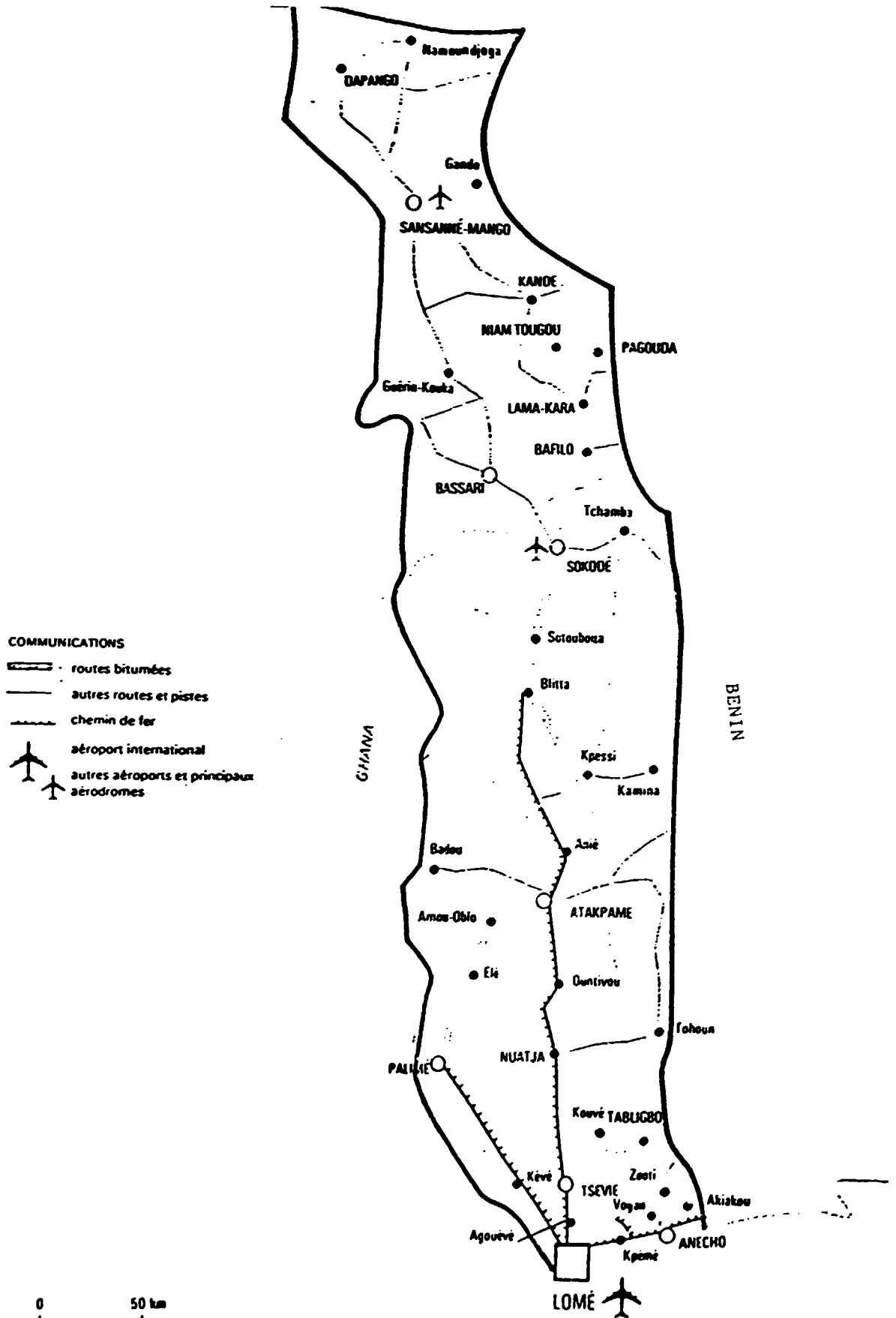
ANNEXES:	I. Inventaire des Industries Togolaises
	II. Classement par nature des Importations et Exportations
	III. Liste de projets terminés de 1967 à 1990
	IV. Liste de projets en cours
	V. Liste des principales personnalités rencontrées
	VI. Bibliographie

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Structure du PIB aux prix du marché	2
Tableau 1.2	Evolution du Commerce extérieur du Togo	6
Tableau 1.3	Crédits à l'Economie Togolaise	8
Tableau 2.1	Répartition des entreprises industrielles	17
Tableau 2.2	Variation du nombre d'entreprises manufacturières	18
Tableau 2.3	Répartition de l'emploi et de l'investissement	19
Tableau 2.4	Valeur ajoutée du secteur secondaire	22
Tableau 2.5	Echanges extérieurs de produits manufacturiers	30
Tableau 2.6	Production et Consommation d'énergie électrique	31
Tableau 4.1	Potentiels d'exportation et/ou de transformation de produits agricoles	46
Tableau 4.2	Crédits à l'industrie	54
Tableau 5.1	Projections du P.I.B. pour la période 1990-1995	59
Tableau 5.2	Estimations des emplois nouveaux et investissements pour 1991-1995	61
Tableau 6.1	Assistance en capital et technique en 1988-1991	65
Tableau 6.2	Assistance technique par donateurs	67
Tableau 6.3	Projets d'aide extérieure dans le secteur industriel en 1989	69
Tableau 6.4	Evolution du nombre de projets d'assistance ONUDI	71

(v)

CARTE DU TOGO



INFORMATIONS DE BASE SUR LE TOGO

Géographie

Superficie:	56.600 km ²
Situation:	étroite bande de 600 km de long d'une largeur de 120 km au maximum, le Togo relie l'Afrique sahélienne à l'océan (golfe de Guinée) avec le Ghana à l'ouest, le Burkina Faso au nord et le Bénin à l'est.
Climat:	sub-équatorial au sud, soudanien au nord (pluie: 1700 à 1200 mm).

Population

Taille:	3.556.690 habitants (estimations 1990)
Densité:	63 habitants au km ² (170 h/km ² en région maritime)
Urbanisation:	25%
Croissance:	3,2 % par an
Alphabétisme:	35% (hommes: 51%; femmes: 23%)
Espérance de vie:	50 ans (1981)

Economie

PIB:	430 milliards FCFA (1989)
Revenu National:	371,3 milliards FCFA (1989) 107.815 FCFA par habitant en 1989 110.900 FCFA par habitant en 1990
Exportations:	105 milliards FCFA (fob 1989)
Importations:	128 milliards FCFA (caf 1989)
Dettes extérieures:	38,6 milliards FCFA (1989)
Epargne nette:	38,9 milliards FCFA (1989)
Taux de change:	319 FCFA = 1 US\$ en 1989

LISTE DES ABBREVIATIONS UTILISEES

ACDI	Agence Canadienne de Coopération au Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BIAO	Banque Internationale pour l'Afrique occidentale
BIT	Bureau Industriel du Travail
BTD	Banque Togolaise de Développement
BTP	Le Secteur des Bâtiments-Travaux Publics
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Economique
CEAO	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CCAIT	Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Togo
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEET	Compagnie d'Energie Electrique du Togo
CNUCED/CCE	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement/Centre de Commerce International
CNSS	Caisse nationale de Sécurité Sociale
DGCF	Direction Générale de la Condition féminine
DSA	Dimension Sociale de l'Ajustement
FAC	Fonds d'Assistance et de Coopération
FAO	Food and Agricultural Organization
FED	Fonds Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire international
FNI	Fonds National d'Investissements
FNUE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
GEI	Grande entreprise industrielle
GTPME	Groupement Togolais des PME
GTZ	Coopération Allemande
IDA	International Development Agency
ITP	Industrie Togolaise des Plastiques
METFP	Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
MISE	Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat
MDR	Ministère du Développement rural
MTFP	Ministère du Travail et de la fonction publique
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPAT	Office des Produits Agricoles Togolais
OTP	Office Togolaise des Phosphates
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SNI	Société Nationale d'Investissement
SONACOM	Société Nationale de Commercialisation
SOTOCO	Société Togolaise de Coton
SOTODAS	Société Togolaise et Danoise de Savons
STB	Société Togolaise de Boissons
UMOA	Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UPROMA	Unité de production de matériel agricole

RESUME ET CONCLUSIONS

1. BASES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU DEVELOPPEMENT DU TOGO

La population togolaise estimée à 3,55 millions d'habitants en 1989 est concentrée dans la région maritime. La progression de la population (3.2% par an) a été plus rapide entre 1984 et 1989 que la croissance économique. L'exode rural est important.

Le secteur agricole occupe 80% de la population active. La petite exploitation domine (75% de la production agricole totale) et les rendements agricoles sont bas.

Le phosphate et les cultures de rente (café, cacao, coton) fournissent respectivement 45% et 25% des recettes d'exportation; l'économie togolaise est ainsi dépendante de l'évolution des cours des matières premières sur le marché mondial. Au cours de la période 1984-1989 le bas niveau des cours mondiaux a causé la stagnation des recettes d'exportation. Après un déficit record enregistré en 1986, la balance commerciale s'est redressée au cours des années 1986-1989 tout en restant négative.

Le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise notamment par les activités commerciales. Par sa politique libérale, le Togo reste un important carrefour d'échanges commerciaux dans la sous-région.

Le Togo s'est engagé sur la voie de l'industrialisation dans les années 1970 par la substitution à l'importation en créant des entreprises publiques pour suppléer la rareté d'entrepreneurs industriels nationaux et des investisseurs étrangers. Les investissements furent consacrés à la création d'entreprises de grande taille dans des domaines jugés stratégiques. Après la baisse des prix du phosphate, ces entreprises connurent des difficultés que les subventions de l'Etat ne permirent pas de surmonter. A partir de 1982, la restructuration des entreprises a été engagée dans le cadre du 1er Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et l'Etat décida la fermeture des sociétés non rentables.

La mise en oeuvre des trois PAS s'est traduite par une certaine amélioration de la situation au niveau de l'activité économique et des finances publiques ainsi que des agents économiques. Cependant, les effets de la non prise en compte jusqu'à récemment de la dimension sociale de l'ajustement (DSA) constitue un des problèmes urgents que le Gouvernement aura à résoudre durant la période 1991-1995.

Le Togo est membre de la CEDEAO mais seulement observateur à la CEAO, organisation qui procure un marché protégé aux entreprises des Etats membres. La non appartenance à part entière du Togo à la CEAO est considérée comme préjudiciable au développement des exportations togolaises vers les pays de la CEAO lesquels constituent par leur proximité géographique et surtout par leur appartenance à la même zone monétaire des débouchés aux produits industriels togolais.

L'enseignement technique représente 1% de l'enseignement général et le taux du chômage est estimé à 25 % non compris le sous-emploi qui est nettement plus élevé. La population active est concentrée dans la Région maritime.

Concernant la place de la femme dans l'économie, tant les taux d'analphabétisme que ceux de scolarisation sont plus faibles pour les femmes que pour les hommes. Le manque de données ne permet de faire que des estimations; néanmoins, on note que les femmes sont les plus nombreuses dans le secteur informel, commerce et agriculture et que leur présence est extrêmement limitée dans le secteur moderne et surtout l'industrie.

L'impact de l'ajustement structurel sur l'emploi est négatif: nette diminution des emplois tant dans le secteur public que privé. La prise en compte de la DSA implique notamment l'insertion des jeunes et du personnel licencié des entreprises publiques ou parti volontairement de la fonction publique, le développement de la formation continue dans les entreprises par une meilleure gestion de l'information au niveau des demandes d'emploi.

2. STRUCTURES ET PERFORMANCES DE L'INDUSTRIE TOGOLAISE

Grâce notamment à la politique de désengagement de l'Etat, les industries manufacturières ont obtenu en 1984-1989 un taux de croissance annuel moyen relativement élevé. L'industrie manufacturière reste dominée par la branche alimentaire. Mais la plus forte croissance a été enregistrée dans des branches d'importance secondaire: papier et édition, produits minéraux non-métalliques et ouvrages en métaux. La croissance remarquable de l'industrie du papier et imprimerie est due au faible niveau des investissements que nécessite la création d'une entreprise dans cette branche.

Parmi les branches non manufacturières du secteur secondaire, le secteur des Batiments-Travaux Publics (BTP) a joué un rôle non négligeable dans le développement économique du Togo. Il a été cependant en ralentissement entre 1986 et 1989 du fait de l'achèvement de plusieurs projets importants, notamment le barrage hydroélectrique de Nangbéto.

L'industrie togolaise se caractérise principalement par le nombre et la taille réduits des entreprises et leur concentration dans la région maritime, l'importance des entreprises publiques ou d'économie mixte (qui se réduit avec le désengagement de l'Etat) et un niveau d'emploi insuffisant comparé aux potentialités du secteur.

Après une importante croissance de l'emploi pendant les années 1977-1980, une nette régression s'est produite entre 1981 et 1985, avec un début de relance en 1988. En effet, les effets des PAS sur l'emploi sont le gel des recrutements dans la fonction publique et la réduction d'effectifs dans la plupart des entreprises publiques ou parapubliques suite aux fermetures ou aux privatisations. La perte d'emplois dans les entreprises publiques privatisées ou liquidées est estimée à environ 2.000 emplois. L'emploi dans l'industrie reste relativement modeste dans l'économie togolaise: il représente moins de 1% de la population active totale et 13,2% des emplois du secteur moderne.

Le secteur est par ailleurs caractérisé par une absence d'intégration de ses activités: les entreprises industrielles importent la plupart de leurs intrants, y compris des matières premières agricoles, et la sous-traitance entre branches est très peu développée.

Au niveau des disponibilités en ressources humaines on note une inadéquation Emploi-Formation, malgré un surplus de diplômés de l'enseignement technique supérieur, il y a un manque en techniciens supérieurs et agents de maîtrise. Enfin, le coût des facteurs de production (électricité et eau) sont élevés et ne constituent pas surtout pour l'électricité une incitation à une plus grande consommation, induite par le développement de la consommation électrique industrielle.

3. IMPACTS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU TOGO

De nombreuses mesures institutionnelles et réglementaires ont été prises pour favoriser le développement du secteur industriel. Ces mesures sont bien accueillies par les industriels. Des améliorations et des adaptations sont certes possibles et nécessaires au fur et à mesure de leur application; dans l'immédiat, les principaux efforts consisteront à informer les utilisateurs, secteur privé et agents des diverses administrations concernées (douane, commerce intérieur et extérieur, industrie, finance, etc...) pour une application appropriée des textes promulgués.

L'impact de ces mesures peut être estimé à travers les résultats du désengagement sélectif de l'Etat des entreprises publiques et de la création d'entreprises privées. Avant le programme de désengagement, le secteur public comptait 74 sociétés (dont 26 industrielles): 10 entreprises (dont 3 industrielles) ont été liquidées, 3 entreprises industrielles ont fait l'objet d'une location d'actifs, 11 (dont 10 industrielles) ont été privatisées par cession d'actions ou d'actifs et 6 (dont une industrielle) sont en cours de privatisation.

Une seconde phase, portant sur 18 entreprises (dont 7 industrielles) a démarré au cours du second semestre 1990. A l'issue de cette 2ème phase, le portefeuille de l'Etat ne comprendra plus que 26 entreprises (dont 2 industrielles: Office Togolaise des Phosphates (OTP) et Société Togolaise du Coton (SOTOCO) dans des activités jugées stratégiques.

Les résultats des entreprises privatisées sont dans l'ensemble satisfaisants à l'exception de quelques unités sensibles aux effets défavorables de la conjoncture actuelle. En particulier, SOTODAS (savon et détergents) et ITP (tuyaux PVC, produits plastiques) subissent les effets de la concurrence de produits de pays voisins aux taux de change défavorables et aux surtaxes douanières à l'exportation vers les pays de la CEAO.

L'effectif des 10 entreprises industrielles privatisées est passé de 2,560 emplois permanents à 2,014 (juillet 1990). Les loyers versés au Trésor s'élevaient à 5,3 milliards F CFA et les produits de cession se montent à environ 9 milliards F CFA.

La création d'entreprises a concerné surtout les Petites et Moyennes Industries (PMI) dont le nombre est passé de 82 à 116 unités. Au cours de la période 1984-1989, 49 entreprises ont été créées et 7 unités ont disparu.

La promotion des entreprises exportatrices est encouragée par la création de zones franches de transformation et de services pour l'exportation en vue d'utiliser la main d'oeuvre locale et d'améliorer la balance commerciale du pays. 17 entreprises devraient investir 5,3 milliards F CFA et créer 1.100 emplois en zones franches.

Le bilan de la politique industrielle du Togo peut être considéré comme positif mais outre la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel, l'action du Gouvernement devra consister à orienter les entreprises vers des activités industrielles compétitives par rapport aux produits étrangers, notamment de la sous-région.

4. CONTRAINTES ET POTENTIALITES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL TOGOLAIS

L'analyse des contraintes démontrent que les principales entraves au développement industriel se situent aux différents niveaux de l'élaboration d'un projet d'investissement industriel, depuis son élaboration jusqu'à sa réalisation et sa gestion en passant par les difficultés d'accès au crédit, les choix appropriés de technologie, la disponibilité de main d'oeuvre qualifiée. De plus, d'autres contraintes au niveau du cadre institutionnel et réglementaire demandent à être levées afin de fournir un environnement adéquat et incitatif pour le développement de l'entreprise privée.

Les principales potentialités du pays sur lesquelles peuvent s'élaborer des activités industrielles dont la faisabilité demanderait toutefois à être confirmée ultérieurement par des études spécifiques, sont les suivantes:

- Les ressources agricoles dont la mobilisation consistera pour l'agriculture à fournir des matières premières à l'industrie et pour l'industrie à produire des intrants pour l'agriculture. Ce cercle vertueux devra englober la sous-région pour profiter des effets d'échelle et des atouts du Togo, notamment en matière de promotion et d'encouragement des zones franches. La règle des 20% (part pouvant être écoulee sur le marché togolais) est particulièrement adaptée au secteur agricole tant pour la transformation que pour la fabrication d'intrants car cela permet d'offrir aux industriels togolais un marché d'une vingtaine de millions de consommateurs. Les opportunités sont la création de maïserie, production de cossettes de manioc et de beurre de karité, arômes et essences végétales (extraction), unités d'égrenage de coton, stockage et emballage de produits agricoles frais, notamment maraichers, viande et produits de la pêche (chambres froides intégrées dans une chaîne du froid), formulation d'engrais et pesticides, fabrication ou montage de matériel et outillages agricoles.

- les ressources minières sont importantes mais seuls le phosphate, le marbre et le calcaire sont exploités. Pour diminuer la dépendance du pays à la fluctuation des prix du phosphate sur le marché mondial, le Togo cherche à diversifier l'exploitation de ses ressources minières.

L'élaboration d'un Plan minéral synthétisant les connaissances géologiques, minières et économiques indiquera les mesures et actions à mettre en oeuvre pour mobiliser les ressources minières exploitables.

- les ressources humaines sont constituées par une population active importante et jeune mais sous-utilisée. Ces ressources devront ainsi être mieux valorisées tant au niveau du système éducatif que de la gestion du personnel dans les entreprises. Les femmes absentes de l'enseignement technique et des activités industrielles au niveau de la main d'oeuvre qualifiée et de l'encadrement, constituent à cet égard un potentiel non encore exploité.
- les ressources financières sont importantes et devraient être mobilisées pour des projets rentables par des promoteurs performants. Le taux de couverture des crédits par les dépôts des banques commerciales togolaises est très élevé. Les disponibilités nettes à l'étranger s'élèvent à 5,7 milliards de FCFA et devraient normalement être utilisées pour développer l'économie nationale. Le réaménagement du taux de change du FCFA permettrait de favoriser le développement industriel notamment en augmentant la compétitivité des entreprises locales par la réduction des coûts de la main d'oeuvre, la stimulation des exportations vers les pays de la sous-région n'appartenant pas à la zone franc et la réduction des importations licites ou illicites.
- Les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires sont satisfaisantes ou en voie de l'être en ce qui concerne les télécommunications.

5. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE pour la période 1991-1995

Le Gouvernement togolais continuera à assurer son rôle d'organisation des conditions favorables au libéralisme économique et à la promotion de l'initiative privée. L'Etat achèvera son programme de désengagement des entreprises industrielles et mettra en oeuvre des mesures et actions pour que les entreprises qui restent dans le secteur public soient gérées comme dans le secteur privé.

Les orientations du Gouvernement resteront fondamentalement inchangées mais, grâce aux expériences acquises, seront plus ciblées autour de quatre axes de développement: réforme des entreprises publiques, promotion de l'initiative privée, promotion des exportations et promotion et organisation du marché national.

Pour la période 1991-1995, l'objectif de croissance du PIB global est fixé à 4,4% en moyenne par an en termes réels ce qui, compte tenu de l'augmentation de la population assurera une croissance effective du PIB par habitant de 1% par an. La contribution des industries manufacturières au PIB passera de 6,9% en 1990 à 8,1% en 1995. La part des industries agro-alimentaires restera prédominante avec plus de la moitié de la valeur ajoutée des industries manufacturières et une augmentation plus rapide: 9,9% en moyenne par an. La croissance de l'industrie sera favorisée par les mesures incitatives prises pour le soutien du secteur privé et en particulier des PMI. Pour atteindre ces objectifs de croissance, les stratégies, mesures et

programmes indiqués ci-après devront être mis en oeuvre au cours de la période 1991-1995. Ces taux de croissance restent dépendant de l'environnement international, notamment de l'évolution ascendante des prix du pétrole et descendante des prix du phosphate et des matières premières.

Les deux principaux domaines de développement de l'industrie togolaise seront:

- l'industrie agro-alimentaire qui avec un investissement de 5,8 milliards de FCFA au cours de la période 1991-1995 permettra de créer 1.450 emplois et contribuera pour 12,5 milliards de FCFA au PIB en 1995.
- les entreprises en Zones franches qui devraient créer au moins 1.115 emplois avec un investissement de 5,3 milliards de FCFA si on prend comme base la situation telle qu'elle se présente fin 1990; ces investissements devront être notamment orientés vers l'intégration de la production industrielle locale avec les marchés de la sous-région ce qui permettra de créer des unités viables travaillant pour un marché au moins égal à 5 fois le marché togolais (règle des 80% d'exportation obligatoire des Zones franches).

Le nombre total d'emplois à créer en 1991-1995 est estimé à 3.385 emplois nécessitant un investissement total de 14,7 milliards F CFA.

6. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT et ses axes prioritaires

L'assistance extérieure au développement est un élément essentiel du financement du Programme d'Investissement Public (PIP) et joue un rôle important au niveau de la balance des paiements.

L'assistance en capital à l'économie togolaise est élevée (\$ 163 millions en 1989, soit approximativement \$ 58 per capita) dont 6,1% seulement sont consacrés au secteur industriel.

L'aide directe aux projets industriels représente le tiers du financement en cours dont la quasi totalité est constituée par des prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) à deux usines traitant le coton (égrenage et huile de coton). Les autres projets industriels concernent la métallurgie et les ouvrages en métaux financés par le système des Nations Unies.

L'assistance technique représente le tiers de l'aide extérieure et concerne la quasi totalité des secteurs économiques et sociaux du pays. La part relativement modeste de l'assistance technique allant au commerce international (7,8%) et à l'industrie (5%) ne correspond pas aux besoins de ces secteurs caractérisés notamment par la nécessité de promouvoir le développement de l'agro-industrie et de maîtriser le marché international par une meilleure connaissance des débouchés extérieurs pour les produits togolais en relation avec les efforts entrepris pour développer les Zones franches.

L'assistance de l'ONUDI (9 projets en cours en 1990) est conforme aux axes de développement du pays dans le domaine du renforcement de l'infrastructure institutionnelle, en particulier pour le programme d'appui aux Zones franches ainsi que du programme d'appui aux PMI. Certains projets d'assistance directe à des entreprises privées seront dans le futur de plus en plus rares dans la mesure où ils seront pris en charge et réalisés par le secteur privé lui-même laissant aux organisations internationales le soin de concentrer leur assistance sur des programmes mieux intégrés et visant à renforcer les capacités des institutions togolaises, publiques et privées, à prendre en charge le développement industriel du pays.

L'assistance de l'ONUDI a été stable entre 1970-1980 puis a regressé en 1980-1990 avec une reprise au cours des récentes années. On note que l'assistance de l'ONUDI aux projets agro-industriels, de valorisation de ressources humaines et de planification a été relativement faible malgré l'importance de ces domaines pour le développement industriel du Togo. Cette constatation justifie la nécessité d'une approche programme intégré d'analyse et d'assistance au secteur industriel.

L'assistance technique des Nations Unies au secteur industriel devrait se concentrer sur des programmes pouvant avoir un impact effectif sur le développement du secteur plutôt que sur des projets isolés (même si ceux-ci semblent répondre à un besoin réel), dont la solution peut et doit être laissée à l'initiative du secteur privé. La coordination du PNUD pour définir les programmes et suivre leur exécution permettrait ainsi de ne pas négliger le développement des ressources humaines et de l'agro-industrie en amenant d'autres agences à collaborer pour élaborer des programmes de base. Sur la base d'une approche intégrée, des programmes conjoints d'assistance technique pourraient être envisagés de manière plus rationnelle. Dans le cas du secteur industriel, l'ONUDI fournirait le cadre de référence de base et les impulsions nécessaires à la mise en oeuvre du programme avec les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux. En effet, les donateurs hors système Nations Unies peuvent avoir des programmes importants qu'il est essentiel de coordonner dans des domaines tels que les zones franches et l'appui au secteur privé (USAID, par exemple).

7. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT, STRATEGIES, MESURES D'APPUI ET PROGRAMMES D'ACTIONS pour la période 1991-1995

Les programmes d'actions prioritaires à mettre en oeuvre durant la période 1991 - 1995 se subdivisent en actions à court terme et en programmes à moyen et long terme dont le contenu n'a pas encore été clairement ou précisément identifié. Les actions à court terme par contre visent en premier lieu la préparation de la deuxième Table Ronde des Bailleurs de fonds et comportent notamment les éléments suivants:

- analyse des différents régimes;
- évaluation des performances des institutions et facilités existantes de promotion de PMI/PME;
- lancement du programme de gestion stratégique du développement industriel;
- étude sur les incitations fiscales;
- étude de développement à long terme des entreprises de zone franche.

Des programmes d'actions à moyen et long terme seront mis en oeuvre ultérieurement aux niveaux du cadre institutionnel et réglementaire et de la promotion des entreprises.

Pour ce qui concerne les axes prioritaires de l'assistance technique pour 1991 - 1995, ceux-ci sont contenus dans les trois domaines de concentration suivants, à savoir:

- l'environnement du secteur industriel: renforcement des structures institutionnelles et amélioration du cadre réglementaire en vue de permettre au gouvernement de jouer un rôle de gestionnaire du développement; enfin un meilleur fonctionnement des structures d'appui, en vue de promouvoir effectivement le développement et la promotion des PMIs;
- la valorisation des ressources humaines, en vue de combattre le chômage et le sous-emploi; un accent particulier étant mis sur la mise au point d'une stratégie d'intégration de la femme;
- la promotion des entreprises exportatrices en zone franche ou hors zone franche.

La définition précise des programmes d'assistance technique devra se faire dans une optique de programmation intégrée et en coordination avec les principaux bailleurs de fonds.

1. BASES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU DEVELOPPEMENT DU TOGO

1.1 Introduction

En vue d'identifier un programme d'actions et les mesures à mettre en oeuvre au cours de la période 1991-1995 en vue de dynamiser et développer l'industrie togolaise, il est indispensable de replacer le secteur industriel dans son contexte économique global, caractérisé par les Programmes d'ajustement structurel, aussi bien en ce qui concerne sa structure que ses performances, mais également en ce qui concerne la dimension sociale de l'ajustement structurel.

Ce premier chapitre de l'étude a donc pour but d'analyser le contexte économique et social du développement du Togo. La politique économique et sociale, les programmes d'ajustement structurel et les performances de l'économie togolaise, qui en résultent, ont eu, en effet, un impact direct sur les conditions du développement du secteur industriel (structures, performances, emploi). L'analyse du commerce extérieur met en évidence les forces et faiblesses de l'économie togolaise et sa dépendance vis à vis de l'étranger. Les influences extérieures sont également relevées à travers l'appartenance du Togo aux communautés économiques, politiques et monétaires de la sous-région. Enfin les indicateurs sociaux sont analysés à travers la situation de l'enseignement et de l'emploi et la position de la femme dans l'économie togolaise.

1.2 Structure de l'économie togolaise

La population estimée à 3,55 millions habitants s'accroît de 3,2% par an. Le revenu actuel par habitant est de 110,000 FCFA (390 dollars US) par an. Plus du tiers de la population vit dans la région maritime, principalement Lomé. L'exode rural est important: la population urbaine s'accroît de 4,4% (1,9% pour la population rurale) par an.

Le secteur agricole occupe environ 80% de la population active et contribue pour le tiers du Produit Intérieur Brut (PIB). Trois cultures de rente (café, cacao, coton) fournissent 25% des recettes d'exportation. La petite exploitation domine (75% de la production agricole totale) et les rendements agricoles sont bas.

Le secteur secondaire contribue pour 21% du PIB (en 1989): 8,5% pour le phosphate et 6,7% pour les industries manufacturières. Les industries manufacturières comptent 146 entreprises, en majorité agro-alimentaires. Des précisions seront apportées dans le contexte du Chapitre 2.

Le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise (45% du PIB en 1989). Ce secteur est dominé par les activités commerciales (23% du PIB). En effet, grâce à la politique libérale suivie depuis l'indépendance, le Togo est un important carrefour d'échanges commerciaux dans la sous-région.

Tableau 1.1: Structure du PNB aux prix du marché (prix constants de 1976)

SECTEURS	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Taux de croissance moyen	Contribution au PNB 1984	au PNB 1989
SECTEUR PRIMAIRE	53,4	59,6	61,9	64,8	65,9	70,1	74,9	4,66%	31,7%	33,9%
sont:										
Productions minières	32,8	37,8	36,8	37,7	37,1	41,2	43,9	3,04%	20,1%	19,8%
Cultures d'Exportation	4,1	4,6	6,4	7,6	8,3	7,4	8,5	13,07%	2,4%	3,6%
Autres (Forêts, Elevage)	16,5	17,1	18,7	19,6	20,5	21,5	22,5	5,64%	9,1%	10,2%
SECTEUR SECONDAIRE	39,8	36,1	36,5	39,4	41,1	45,2	46,6	6,33%	19,0%	21,2%
sont:										
Industries Extractives	15,4	15,2	14,3	13,5	13,2	13,4	13,6	5,43%	6,1%	9,0%
Phosphates	14,4	13,7	13,0	13,0	14,5	15,5	16,6	5,46%	7,7%	8,5%
Clinker	0,4	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	-84%	0,2%	0,0%
Autres	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,9	1,0	20,11%	0,2%	0,5%
Industries Manufacturières	13,7	11,2	12,3	12,8	13,0	13,5	14,9	5,85%	6,0%	6,7%
dont:										
Alimentation, boissons, tabacs		5,7	6,3	6,5	6,8	7,1	7,7	6,20%	3,0%	3,5%
Textiles, habillement, cuirs		2,1	2,2	2,1	2,1	2,2	2,3	1,84%	1,1%	1,0%
Bois et Ouvrages en bois		0,6	0,5	0,9	1,0	0,9	1,1	6,58%	0,4%	0,5%
Papier, Imprimerie		0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	20,11%	0,1%	0,2%
Industries Chimiques		0,9	0,9	0,9	0,6	0,7	1,0	2,13%	0,5%	0,5%
Minéraux non métalliques		1,0	1,2	1,4	1,5	1,6	1,7	11,20%	0,5%	0,6%
Métallurgie de base		0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,01%	0,1%	0,1%
Ouvrages en Métaux		0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	6,45%	0,1%	0,1%
Autres Industries manufacturières		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,31%	0,1%	0,0%
Bâtiments et Travaux Publics	5,9	5,3	7,0	5,3	8,1	7,4	7,0	5,72%	2,6%	3,2%
Énergie, Eau	4,8	4,4	4,6	4,6	4,6	4,3	5,1	3,00%	2,3%	2,3%
SECTEUR TERTIAIRE	92,6	92,4	93,4	96,2	96,3	98,0	99,5	1,42%	49,1%	45,0%
Commerce, Rest. Hôtels	47,6	48,4	48,5	49,6	50,5	51,2	51,9	1,41%	25,7%	23,5%
Transports	11,3	11,7	12,3	12,6	12,9	12,9	13,0	2,13%	6,2%	5,9%
Services Publics	20,7	20,0	20,0	20,6	19,9	20,2	20,2	0,20%	10,6%	9,1%
Autres Services	13,0	12,3	12,6	13,0	13,0	13,9	14,4	3,20%	6,5%	6,5%
PNB aux prix du marché	185,8	188,1	193,8	200,4	202,3	213,3	221,2	3,29%	100,0%	100,0%

TAUX DE CROISSANCE ANNUELS

SECTEUR PRIMAIRE	11,6%	3,9%	4,7%	1,7%	6,4%	6,8%
SECTEUR SECONDAIRE	-9,3%	6,6%	2,3%	4,3%	10,0%	3,6%
Dont Industr. Extractives	-1,3%	-5,9%	-5,6%	12,6%	27,6%	2,1%
Industr. Manufacturières	-18,2%	9,8%	4,1%	1,6%	3,2%	10,4%
SECTEUR TERTIAIRE	-0,2%	1,1%	3,0%	0,1%	1,5%	1,5%
Dont Commerce, Rest. Hôtels	1,7%	0,2%	2,3%	1,4%	1,4%	1,5%
PNB AUX PRIX DU MARCHÉ	1,2%	3,0%	3,4%	1,4%	4,9%	3,7%

Source: Ministère du Plan et des Mines

1.3 Performances de l'économie togolaise

Le PIB est passé de 188,1 milliards en 1984 à 221,2 milliards de FCFA constants en 1989 soit une augmentation moyenne annuelle de 3,29% (voir tableau 1.1). Le PIB par habitant en francs courants est passé de 106.597 FCFA en 1984 à 124.855 FCFA en 1989 soit une progression de 3,2% par an. En termes réels, le PIB par habitant en 1989 (64.242 FCFA) est légèrement supérieur à celui de 1984 (63.878 FCFA) mais reste inférieur à celui des années précédentes ce qui traduit une progression plus rapide de la population par rapport à la croissance économique.

La contribution du secteur primaire au PIB est de 33,9% en 1989. L'augmentation de la valeur ajoutée du secteur primaire a été de 4,7% par an entre 1984 et 1989. Les cultures vivrières ont connu une croissance inférieure à celle de la population. Elles représentent les deux tiers de la valeur ajoutée du secteur primaire. Les cultures d'exportation contribuent à peine pour 3,8% au PIB et leur croissance annuelle a été faible (2,4%) en raison du niveau bas des cours de matières premières sur le marché mondial au cours de la période 1984-1989.

La contribution du secteur secondaire au PIB a été de 21,2% en 1989 en progression de 5,3% en moyenne par an de 1984 à 1989 (voir paragraphe 2.2 pour une analyse détaillée des performances du secteur secondaire).

Le secteur tertiaire est le plus important de l'économie togolaise car il contribue pour 45% au PIB (en 1989). Son importance relative a cependant diminué entre 1984 et 1989 car sa contribution au PIB en 1984 était de 49,1% en termes réels. Le commerce est la principale activité du secteur tertiaire avec une contribution de 23,5% au PIB, en très faible augmentation annuelle (1,4%) entre 1984 et 1989.

1.4 Politique Economique du Togo

Jusqu'en 1974, le Gouvernement togolais a poursuivi une politique économique et financière prudente marquée par le respect des équilibres macro-économiques et d'ouverture au commerce international. Cela a permis à l'économie togolaise d'avoir un taux de croissance élevé (7% par an) et l'équilibre intérieur et extérieur des finances publiques. Au cours de cette période, un système de planification économique et sociale est adopté par le Gouvernement. Le premier plan de développement 1966-1970 fut centré sur la mise en place des infrastructures de base devant permettre l'industrialisation du pays. Pendant cette période, la part de l'agriculture diminua au profit du commerce et du secteur minier.

Avec le deuxième plan 1971-1975, le Togo s'engage sur la voie de l'industrialisation. Plusieurs unités industrielles ont ainsi été créées. De tailles variables, ces entreprises étaient orientées vers la substitution à l'importation sans échanges entre elles et avec les autres secteurs permettant de renforcer le tissu industriel. Les plus grandes unités appartenaient à l'Etat ou à des privés étrangers.

Le troisième plan quinquennal (1976-1980) a coïncidé avec la flambée des prix du phosphate, principale source de recettes d'exportation du Togo. Convaincu que ces conditions favorables allaient se maintenir de façon durable, le Gouvernement s'engagea dans la création d'entreprises publiques pour suppléer la rareté d'entrepreneurs industriels nationaux et des investisseurs étrangers.

Poursuivant sa stratégie de substitution à l'importation, les investissements furent consacrés à la création d'entreprises de grande taille dans des domaines jugés stratégiques: sidérurgie (aciérie), énergie (raffinerie de pétrole), matériaux de construction (unité de production régionale de clinker), textiles (création d'un second complexe), alimentation et boissons (seconde brasserie).

Les nouvelles entreprises furent rapidement confrontées à de sérieuses difficultés que l'Etat tenta de résoudre par des subventions. Ces difficultés étaient dues à la crise économique internationale (chute des prix du phosphate), à des erreurs de choix technologiques, à des études du marché sommaires ou des plans de financement précaires. Ces nouvelles charges ajoutées à celle croissante du service de la dette et aux effets du second choc pétrolier amenèrent le Gouvernement à freiner ses investissements dès 1980.

A partir de 1982, la politique industrielle a consisté à restructurer les entreprises existantes pour les rendre viables. Le redressement des entreprises publiques fut le principal objectif du Premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS) qui consista notamment en la mise en place d'un nouveau mode de programmation des investissements publics, le relèvement des prix aux producteurs des principales cultures de rente (coton, café, cacao) et la réorganisation des entreprises publiques. Le Gouvernement décida la fermeture de certaines sociétés non rentables et entama le redressement des sociétés jugées potentiellement rentables.

Le deuxième PAS, entré en vigueur en 1985, fut orienté vers la consolidation des acquis du 1er PAS et notamment la poursuite du désengagement de l'Etat des activités industrielles et commerciales et la promotion des PME/PMIs.

Lors du troisième PAS (1987-1989), la priorité accordée aux investissements productifs est maintenue. La réorganisation du Ministère de l'Industrie et Sociétés d'Etat est adoptée ainsi qu'une nouvelle stratégie de restructuration du domaine parapublic.

La mise en oeuvre des trois PAS s'est traduite, dans l'ensemble, par une certaine amélioration de la situation au niveau de l'activité économique et des finances publiques ainsi que des agents économiques. Cependant, les effets de la non prise en compte, jusqu'à récemment, de la dimension sociale de l'ajustement (DSA) constitue un des problèmes urgents que le Gouvernement aura à résoudre durant la période 1991-1995 (notamment la question de l'absorption d'un nombre croissant de demandeurs d'emploi dans les secteurs productifs et en particulier le secteur industriel).

1.5 Dimension sociale de l'Ajustement Structurel

Dans le secteur public, la diminution du personnel a été de 6.365 entre 1981 et 1987 soit une perte de plus de 1.000 emplois par an en moyenne. Cette diminution s'est effectuée par cessation des recrutements, non renouvellement du personnel décédé, démissionnaire ou mis à la retraite dont l'âge est passé de 60 ans à 55 ans. Ce sont les agents les moins rémunérés qui ont été les plus touchés (6.050) alors que le nombre de fonctionnaires permanents a diminué de 731 seulement.

Dans le secteur privé, la diminution a concerné surtout les années 1981-1984, période de mauvaise conjoncture internationale avec 11.208 pertes d'emplois. Une légère reprise a été enregistrée entre 1984 et 1987 avec une augmentation de 1.474 emplois. Ce sont surtout les industries manufacturières, le BTP et les services qui ont enregistré des pertes d'emplois importantes.

Dans le secteur parapublic, 1.906 emplois ont été perdus entre 1984 et 1987 dans la plupart des entreprises ayant fait l'objet de fermetures ou de compression de personnel.

La prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement implique notamment l'insertion des jeunes et du personnel licencié, le développement de la formation continue dans les entreprises par une meilleure gestion de l'information au niveau des demandes d'emploi par le service de la main d'oeuvre du Ministère du Travail et de la Fonction Public (MTFP). Ces aspects sont élaborés et repris avec plus de détails aux paragraphes 1.8 et 1.9.

1.6 Le Commerce extérieur du Togo

Le phosphate constitue le principal produit exporté; il représente environ le tiers des exportations et de ce fait influe grandement sur l'évolution des exportations totales du pays. La diminution de la valeur des exportations de phosphate au cours des années 1986-1987 est en grande partie due à la diminution du prix du phosphate sur le marché mondial.

Les exportations du coton se sont maintenues à un niveau relativement stable entre 1985 et 1989, la valeur des exportations du café et du cacao ont enregistré une baisse très importante entre 1985 et 1989 en raison de la chute des cours mondiaux.

Le niveau des réexportations est élevé (autour de 25 milliards de F CFA) ce qui confirme le rôle du Togo comme carrefour commercial de la sous-région.

Après une assez forte augmentation entre 1984 et 1986 due principalement aux programmes d'investissement public (barrage de Nangbéto, notamment), les importations se sont stabilisées au cours des années 1987-1989. Les biens de consommation représentent la moitié des importations et sont constitués en parts quasi égales de produits "alimentaires, boissons et tabacs" et d'articles manufacturés. L'importation des biens de consommation est particulièrement stable conséquence des mesures de rigueur adoptées par le Gouvernement.

Tableau 1.2: Evolution du commerce extérieur du Togo (1984-1989)
(en milliards de FCFA)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989
EXPORTATIONS (FOB)						
Phosphates	45.9	42.8	28.7	26.2	36.5	44.9
Café	3.0	11.9	8.6	8.2	6.7	7.1
Coton fibre	7.4	11.6	10.3	9.2	12.5	12.3
Cacao	21.0	6.8	9.5	8.8	6.5	3.9
Clinker	2.6	0	0	0	0	0
Autres produits	32.3	32.7	11.0	6.4	7.6	9.6
Réexportations	14.9	20.9	25.3	26.1	26.9	27.7
Total	127.1	126.8	93.4	84.9	96.8	105.5
IMPORTATIONS (CAF)						
Biens de consommation	64.7	71.8	72.0	74.2	75.8	77.8
Produits pétroliers	13.4	8.9	6.7	6.7	6.3	8.6
Biens intermédiaires	18.6	25.5	39.4	17.5	17.6	17.8
Biens d'équipement	21.7	23.2	23.9	25.2	20.1	20.3
Autres produits (FOB)	3.5	4.5	4.9	3.8	2.8	3.4
Total	121.9	133.9	144.9	126.0	122.2	127.9
Balance commerciale	+5.2	-7.1	-51.5	-41.1	-25.4	-22.4

Source: Sur base de données contenues dans le Cadre macro-économique (1991-1995)

La diminution des importations des produits pétroliers est due à la baisse des cours mais aussi à celle des quantités importées ce qui traduirait une baisse des activités économiques.

Après un déficit record enregistré en 1986, la balance commerciale s'est redressée au cours des années 1986-1989 tout en restant négative.

1.7 Les influences extérieures

1.7.1 Le système monétaire (UMOA, BCEAO)

Le Togo est Membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) qui regroupe le Benin, Burkina-faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal. La politique monétaire de l'UMOA est exécutée par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont le siège est à Dakar avec une agence à Lomé qui contrôle sept banques commerciales locales et deux banques de développement nationales (la Banque Togolaise de développement (BTD) et la Société Nationale d'Investissement (SNI), et une banque de développement régionale, la BOAD (Banque Ouest-Africaine de Développement). La BCEAO exerce les activités d'une banque centrale, notamment en réescomptant les crédits commerciaux à court terme et les investissements à moyen terme. Le refinancement des banques commerciales est limité à 35% et celui des crédits à

l'Etat à 20% des recettes fiscales. Cela constitue l'une des bases de la force du FCFA. Un comité de représentants des Etats membres et des conseillers de la Banque de France fixent régulièrement les taux d'intérêt et les objectifs monétaires, y compris les allocations en crédits à un Etat membre. En novembre 1989, le taux d'escompte de base a été fixé à un niveau record de 11% ce qui a entraîné un taux d'intérêt au Togo d'environ 16% à partir d'août 1990. Des mesures prises en octobre 1989 devraient permettre de diminuer l'intervention directe de la BCEAO sur le marché monétaire, notamment au niveau de la régulation des taux d'intérêt.

En raison des taux d'intérêt élevés, le système bancaire togolais dispose de fortes liquidités ce qui, paradoxe seulement apparent, ne stimule pas l'esprit d'entreprise notamment dans le domaine risqué des investissements industriels. Aussi, le système bancaire reste largement liquide. Seule la rentabilité des banques profite de ce système; au cours de l'exercice 1988/1989, le différentiel entre les intérêts perçus (11,86%) des clients et les intérêts payés (2,52%) par les banques a atteint 9,34%.

1.7.2 Le système financier

Le système bancaire togolais compte sept banques commerciales, une banque de développement, la BTB, et un organisme d'investissement, la SNI.

Les trois principales banques commerciales sont:

- Union togolaise de Banque (UTB): capital de 600 millions FCFA réparti entre l'Etat (35%) et le Crédit Lyonnais (35%),
- Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI): capital de 300 millions FCFA réparti entre 35% privés togolais, 32% BNP et 33% Société Française d'Outre Mer (SFOM).
- Banque Internationale d'Afrique occidentale (BIAO)-Togo: 60% du capital BIAO-Paris et 40% privés togolais. La BIAO est en cours de rachat par la Meridian Bank (avril 91).

Les banques commerciales accordent relativement peu de crédits à moyen terme (maximum 5 ans) et surtout à long terme (7 à 10 ans). Sur un total des crédits de 88 milliards de FCFA, 70% sont des crédits court terme, 28% moyen terme et 2% (1,3 milliards de FCFA) sont des crédits long terme. Ces crédits long terme sont, par ailleurs, en quasi totalité accordés à des particuliers (pour des acquisitions immobilières). Le commerce est le principal bénéficiaire des crédits (la moitié des crédits totaux), le secteur des industries extractives venant en seconde position.

La structure des crédits montre que les entreprises non commerciales ayant eu des crédits à court terme sont en majorité publiques. En d'autres termes, les entreprises privées non commerciales obtiennent peu de crédit à court terme.

Les industries manufacturières ont reçu seulement 8% des crédits totaux. Une analyse plus détaillée est effectuée au chapitre 4.2.5.

Les principales raisons (liées au système bancaire) de la faiblesse des crédits à moyen et long terme, notamment aux secteurs de développement sont le niveau élevé des taux d'intérêt mais aussi le conservatisme des trois grandes banques. Les taux d'intérêt au Togo et d'une manière générale dans la zone FCFA ne reflètent pas les tendances du marché concernant le loyer de l'argent car, dans ce cas, ils varieraient en fonction de la situation monétaire internationale ou de la politique économique locale. Certes, le taux d'intérêt constitue un prix mais à condition qu'il soit fixé d'une manière saine et surtout neutre ne favorisant un transfert ni dans un sens ni dans un autre. Un taux bonifié constitue une subvention au promoteur mais un taux trop élevé constitue une subvention au secteur bancaire.

Tableau 1.3: Crédits à l'Economie togolaise (situation en janvier 1989)
(en millions de FCFA)

CREDITS A	Court terme		Moyen Terme		Long terme	
Agriculture, forêts, pêche	297	0,4%	615	2,5%	38	2,9%
Industries extractives	14.958	24,2%	4.043	16,0%	-	-
Industries manufacturières	4.615	7,5%	2.834	11,2%	129	10,0%
Electricité, eau	126	0,2%	1.032	4,1%	-	-
Bâtiments, travaux publics	2.025	3,2%	421	1,7%	-	-
Commerce	35.004	56,6%	7.978	32,1%	3	-
Transports	2.943	4,8%	1.493	6,0%	-	-
Prêts aux particuliers	1.172	1,9%	4.672	18,5%	1.017	78,9%
Autres	648	1,1%	1.916	7,6%	101	7,8%
TOTAL	61.788	100%	25.004	100%	1.288	100%
Entreprises publiques	26.953	43,5%	5.868	23,6%	-	-
Entreprises privées	34.835	56,5%	19.136	76,4%	1.288	100%

Source: BCEAO

L'ECOBANK-Togo, filiale d'Ecobank Transnational Incorporated (ETI) a été créée à Lomé avec un capital de 100 millions de dollars des Etats Unis et est opérationnelle depuis 1988. Ecobank est une institution financière à capitaux africains privés parrainée par la Fédération des Chambres de Commerce d'Afrique de l'Ouest notamment dans le but de promouvoir le commerce intra-africain et l'industrie dans le cadre et conformément aux objectifs de la CEDEAO. Les services offerts par cette banque incluent l'assistance technique pour la préparation, le financement et le montage des projets productifs.

La Banque Togolaise de Développement (BTD) a été récemment réorganisée et devrait par conséquent jouer son rôle dans le développement industriel. Jusqu'ici, seulement 20% des 9 milliards FCFA de prêts de la BTD ont concerné le secteur industriel.

La Société Nationale d'Investissement (SNI) créée à l'origine pour promouvoir les entreprises publiques avec des taux bonifiés a effectivement souffert des résultats de ces entreprises. Au cours des dernières années, la SNI a financé peu de projets industriels. La SNI gère le Fonds National d'Investissement (FNI) et le Fonds de Garantie de Crédits aux Entreprises Togolaises. Le FNI financé par un prélèvement de 0,5% sur le chiffre d'affaires des entreprises a pour but d'encourager le développement des PME/PMI par des taux bonifiés. Le Fonds de Garantie aux PME n'est pratiquement plus opérationnel, les 300 millions de FCFA de ce fonds ayant été largement engagés sur des entreprises défaillantes. Mentionnons aussi la Caisse Nationale de Crédit Agricole, actuellement en liquidation.

1.7.3 Les Communautés sous-régionales

Le Togo est membre de la CEDEAO et observateur de la CEAO.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) instituée en 1975 à l'initiative du Togo et du Nigéria a pour but de former un marché de 150 millions de consommateurs avec 14 autres pays: Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Sierra Leone et les 7 membres de la CEAO. Les objectifs de la CEDEAO sont notamment d'instaurer la libre circulation des produits originaires des Etats-membres et d'établir un tarif extérieur commun pour les importations provenant des pays tiers. Les droits de douane et taxes à effets équivalents devraient disparaître. Seules les taxes intérieures non discriminatoires doivent subsister. Aussi, les industries togolaises auront à affronter la concurrence des pays tiers ainsi que des produits originaires de la CEDEAO et cela tant localement que sur les marchés extérieurs des pays tiers et de la CEDEAO.

La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) regroupe sept pays: Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Bénin. Les objectifs de la CEAO sont notamment l'intégration économique des pays membres dans la plupart des secteurs, la création d'un espace douanier commun impliquant la libre circulation en franchise de tous droits et taxes d'entrée et l'absence de restrictions quantitatives des produits originaires des autres Etats membres. L'appartenance à la CEAO procure un marché protégé aux entreprises des Etats membres. La non appartenance à part entière du Togo à la CEAO est considérée par la plupart des opérateurs économiques comme préjudiciable au développement des exportations togolaises vers les pays de la CEAO qui constituent par leur proximité géographique et surtout par leur appartenance à la même zone monétaire des débouchés aux produits industriels togolais.

1.8 L'Enseignement et l'Emploi

1.8.1 L'Enseignement

La quasi totalité des enfants de 5 à 14 ans scolarisés (614.450 soit un taux de scolarisation de 57,9%) sont dans l'enseignement général (608.400), une minorité (1%) dans l'enseignement technique (6.050). Une très forte déperdition entre le premier et le second degré fait chuter le nombre d'enfants scolarisés de 510 000 à 78 100, en raison des difficultés financières des parents, les faibles perspectives de trouver un emploi et la

sélectivité des concours associée aux mauvaises conditions de travail scolaire. Cette réduction se poursuit entre le second et le troisième degré (diminution de 78 100 à 14 200 élèves). Le quatrième degré ne représente plus que 6.100 élèves.

Le taux de scolarisation, très variable selon les régions, est nettement plus élevé chez les garçons que chez les filles:

<u>Régions</u>	<u>Total</u>	<u>Filles</u>	<u>Garçons</u>
Maritime	70%	56%	85%
Plateaux	62%	52%	72%
Centrale	51,5%	41%	62%
Kara	50%	42%	57%
Savanes	24%	14%	33%
<u>Pays</u>	<u>57,9%</u>	<u>46%</u>	<u>68%</u>

Le taux d'analphabétisme est disparate selon les régions: 63,6% pour l'ensemble du pays, il est nettement plus élevé chez les femmes (77%) que chez les hommes (48,4%). Il est plus faible en milieu urbain 39,5% (22,4% pour les hommes et 55,5% chez les femmes) qu'en milieu rural (58,6% pour les hommes et 84,8% pour les femmes). Les jeunes sont mieux alphabétisés que les personnes âgées. Le taux d'analphabétisme le plus faible est à Lomé car la population scolarisée se déplace des villes de l'intérieur vers la capitale.

L'enseignement technique représente 1% de l'enseignement général. L'image de "manoeuvre" accolée à la formation de technicien a cependant évolué sous la pression du chômage. Aujourd'hui, pour un concours avec 700 places, 6.000 personnes se sont présentées. Les filières courtes (CAP et BEP) constituent 60 % de cet enseignement. Une partie de l'enseignement technique est prodigué par le secteur privé (38% des établissements sont privés).

1.8.2 Population active et emplois

La population active est estimée en 1989 à 1.440.000 personnes (33,2% de la population totale) et le taux du chômage s'élèverait à 7,8 % (112.000 personnes). Ce taux semble sous-évalué car une étude de la Banque mondiale estime le taux de chômage à 25 % non compris le sous-emploi qui est nettement plus élevé.

La population active est concentrée dans la Région maritime qui compte 43% de la population active totale (68% en milieu urbain et 35 % en milieu rural). La Région des Plateaux compte 26 % de la population active totale (11% en milieu urbain et 35 % en milieu rural). Les autres régions comptent chacune environ 10% de la population active totale: 12% à Kara, 11% dans les Savanes et 8% dans la région centrale.

Le taux d'occupation est élevé dans toutes les régions, sauf chez les jeunes de 12 à 19 ans, en milieu urbain (70% pour les hommes et 85% chez les femmes).

La population active se répartit de manière suivante:

- secteur moderne	76.000 actifs (5,3%)
- secteur informel	280.000 actifs (19,4%)
- secteur agricole	1.084.000 actifs (75,3%)

Le secteur moderne a subi une forte baisse par rapport au recensement de 1981 où il représentait 90.000 personnes et 10% de la population active.

L'emploi du secteur moderne se répartit en:

- Fonction publique	34.270 employés (45,1%)
- Fonction para-publique	13.950 employés (18,4%)
- Entreprises privées	22.780 employés (30,0%)
- Entreprises mixtes	5.000 employés (6,5%)

Par branche d'activité, l'emploi du secteur moderne se décompose ainsi:

- Agriculture	6.000 employés (7,9%)
- Secteur industriel	10.000 employés (13,2%)
- Construction (BTP)	6.000 employés (7,9%)
- Commerce	9.000 employés (11,8%)
- Services	45.000 employés (59,2%)

Le secteur tertiaire est dominant.

Le secteur industriel compte 10.000 emplois soit 13,2% du secteur moderne et 0,7% de la population active du pays.

1.9 La Femme dans l'Economie Togolaise

1.9.1 La scolarisation

Le taux d'analphabétisme est nettement plus élevé chez les femmes, notamment en milieu rural. Avec la réforme de l'enseignement en 1975, les progrès réalisés ont permis de baisser le taux d'analphabétisme et de réduire les différences hommes-femmes dans les villes comme dans les zones rurales. Les filles sont de plus en plus scolarisées et la déperdition des filles le long du cursus scolaire baisse entraînant une baisse du taux d'analphabétisme des femmes.

Les taux de scolarisation diffèrent d'une région à une autre mais restent plus faibles pour les filles que pour les garçons dans toutes les régions. Au niveau national en 1986/87, 68% des garçons étaient scolarisés dans le primaire contre 46% seulement des filles. Le taux de redoublement est également plus élevé chez les filles. Ce phénomène s'accroît dans le secondaire. Le taux de réussite aux examens est inférieur pour les filles: par exemple en 1986, 40% des garçons réussissaient au CEP contre 32% seulement des filles.

On observe toutefois une amélioration de la scolarisation des filles entre 1970/71 (30%) et 1986/87 (46,5%) tant en milieu rural qu'urbain. En cas de difficultés économiques, le choix des parents pour scolariser les enfants

se fait sur la base du sexe et non de critères de désir ou de facilité d'étude des enfants. Tout le long du cycle de la scolarisation, le taux de déperdition des filles va en augmentant.

1.9.2 Enseignements secondaire et supérieur et formation professionnelle

Le manque de débouchés pour les femmes est une cause très importante de la démotivation des filles au cours de leur scolarisation ce qui explique le nombre restreint de filles qui poursuivent leurs études.

Le manque de données détaillées sur l'enseignement secondaire et supérieur permet seulement d'analyser le problème sur un plan qualitatif. Dans l'ensemble, les filles abordent essentiellement les sections littéraires à l'université au détriment des sections techniques et scientifiques. Dans les branches techniques, il n'y a pratiquement pas de filles. Seules quelques unes suivent une formation technique mais on les retrouve rarement dans la profession correspondante. Bien que les filles n'aient pas de moins bons résultats que les garçons au delà du secondaire, la motivation diminue à mesure qu'elles se rapprochent du marché du travail.

1.9.3 La femme dans l'économie

Le manque de données sur les femmes en général ne permet pas d'avoir des chiffres fiables, car il s'agit le plus souvent d'estimations.

C'est dans le secteur informel que le nombre de femmes est le plus important (72,3%). Aussi, la présence des femmes parmi les travailleurs indépendants est élevée (73%). Une part importante (66%) des femmes actives n'est pas rémunérée; c'est le cas principalement en agriculture et le personnel de maison.

Le secteur formel compte 18,7% de femmes.

Dans l'artisanat, les femmes représentent 28,5% dont plus des trois quarts s'occupent de transformation alimentaire, couture, coiffure et poterie.

La transformation alimentaire est réalisée à 90% par des femmes ce qui constitue une base du développement agricole et agro-industriel par la création de micro-industries de transformation de produits alimentaires en milieu rural.

Le commerce informel occupe une situation importante: 67% des biens importés sont vendus dans les marchés de Lomé et occupe plus de la moitié de la population féminine active de la capitale; 45% des recettes de la Régie Municipale des Marchés de Lomé provient du Grand Marché occupé à plus de 95% par des femmes. Le commerce de détail est pratiquement aux mains des femmes (94,2%). Le commerce reste le secteur où on trouve la plus forte proportion de femmes dans le milieu urbain, et il existe toute une multitude d'associations de revendeuses en fonction des produits. Elles excellent dans cette activité, les "Mama Benz" en sont une preuve bien connue.

L'agriculture utilise une main d'oeuvre féminine importante. Mais la femme ne bénéficie pas des revenus de son travail notamment en ce qui concerne

les produits d'exportation (café, coton, cacao) mais seulement des produits vivriers.

Le secteur moderne est celui dans lequel la femme est la moins représentée: 10% de main d'oeuvre féminine dans les entreprises publiques, parapubliques et privées.

Dans l'administration publique, les 23,7% de femmes sont essentiellement à des postes de secrétariat. Le recensement de 1981 indique que 8% seulement des cadres supérieurs de l'administration sont des femmes. Elles sont surtout dans l'éducation et la santé. Selon ces estimations, le pourcentage des femmes dans les principales professions serait le suivant:

Sciences	21%
Direction et cadres	8%
Administration	23,7%
Commerce	85%
Services	20%
Restauration	37%
Agriculture	43%
Ouvriers	5%

Les femmes dominent dans le commerce (85%) et leur participation est importante dans l'agriculture (43%) et la restauration (37%). La part des femmes directrices et cadres supérieurs est relativement faible (8%).

La femme togolaise occupe une position dominante dans secteur informel: commerce et agriculture. C'est dans ce dernier secteur qu'il existe un potentiel humain à développer pour permettre une meilleure productivité au niveau de la production agricole, base du développement des industries agro-alimentaires. La femme, sous le poids des traditions, reste cloisonnée aux activités non rémunérées ce qui ne lui laisse pas les moyens d'entrer dans les secteurs porteurs, ni d'améliorer sa productivité dans les secteurs où elle est active.

La présence très limitée des femmes dans le secteur moderne, notamment l'industrie semble être le résultat de la tendance à encourager les garçons et non les filles à la scolarisation et la formation professionnelle dans les années 1950-1960.

Les données sur les salaires des femmes sont rares, mais il semble qu'à qualification égale, les femmes gagnent un salaire de l'ordre de la moitié de celui d'un homme car elles occupent souvent des postes ne correspondant pas toujours à leur formation. La réticence des femmes à travailler dans des secteurs à prédominance masculine est due au manque d'information des femmes sur les débouchés.

1.10 Conclusions

La population togolaise estimée à 3,55 millions d'habitants en 1989 est concentrée dans la région maritime. La progression de la population (3.2% par an) a été plus rapide entre 1984 et 1989 que la croissance économique. L'exode rural est important.

Le secteur agricole occupe 80% de la population active. La petite exploitation domine (75% de la production agricole totale) et les rendements agricoles sont bas.

Le phosphate et les cultures de rente (café, cacao, coton) fournissent respectivement 45% et 25% des recettes d'exportation; l'économie togolaise est ainsi dépendante de l'évolution des cours des matières premières sur le marché mondial. Au cours de la période 1984-1989 le bas niveau des cours mondiaux a causé la stagnation des recettes d'exportation. Après un déficit record enregistré en 1986, la balance commerciale s'est redressée au cours des années 1986-1989 tout en restant négative.

Le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise notamment par les activités commerciales. Par sa politique libérale, le Togo reste un important carrefour d'échanges commerciaux dans la sous-région.

Le Togo s'est engagé sur la voie de l'industrialisation dans les années 1970 par la substitution à l'importation en créant des entreprises publiques pour suppléer la rareté d'entrepreneurs industriels nationaux et des investisseurs étrangers. Les investissements furent consacrés à la création d'entreprises de grande taille dans des domaines jugés stratégiques. Après la baisse des prix du phosphate, ces entreprises connurent des difficultés que les subventions de l'Etat ne permirent pas de surmonter. A partir de 1982, la restructuration des entreprises a été engagée dans le cadre du 1er PAS et l'Etat décida la fermeture des sociétés non rentables.

La mise en oeuvre des trois PAS s'est traduite par une certaine amélioration de la situation au niveau de l'activité économique et des finances publiques ainsi que des agents économiques. Cependant, les effets de la non prise en compte jusqu'à récemment de la dimension sociale de l'ajustement (DSA) constitue un des problèmes urgents que le Gouvernement aura à résoudre durant la période 1991-1995.

Le Togo est membre de la CEDEAO mais seulement observateur à la CEAO qui procure un marché protégé aux entreprises des Etats membres. La non appartenance à part entière du Togo à la CEAO est considérée comme préjudiciable au développement des exportations togolaises vers les pays de la CEAO qui constituent par leur proximité géographique et surtout par leur appartenance à la même zone monétaire des débouchés aux produits industriels togolais.

L'enseignement technique représente 1% de l'enseignement général et le taux du chômage est estimé à 25 % non compris le sous-emploi qui est nettement plus élevé. La population active est concentrée dans la Région maritime.

Concernant la place de la femme dans l'économie, tant les taux d'analphabétisme que ceux de scolarisation sont plus faibles pour les femmes que pour les hommes. On note que les femmes sont les plus nombreuses dans le secteur informel, commerce et agriculture et que leur présence est extrêmement limitée dans le secteur moderne et surtout l'industrie.

L'impact de l'ajustement structurel sur l'emploi est négatif: nette diminution des emplois tant dans le secteur public que privé. La prise en compte de la DSA implique notamment l'insertion des jeunes et du personnel licencié, le développement de la formation continue dans les entreprises par une meilleure gestion de l'information au niveau des demandes d'emploi.

2. STRUCTURES ET PERFORMANCES DU SECTEUR INDUSTRIEL

2.1 Introduction

Lorsque le Togo accède à l'indépendance en 1960, le secteur industriel est embryonnaire: quelques unités de transformation de produits agricoles locaux (huilerie de palme, féculerie, égrenage de coton) et, depuis 1956, la première unité d'extraction de phosphate. Essentiellement tournées vers l'exportation, ces unités de production appartenaient à des sociétés étrangères.

Cette situation s'est maintenue jusqu'en 1970, alors que le pays traversait une longue période d'instabilité politique. C'est au cours des années 1970 et dans le cadre des deuxième et troisième plans quinquennaux de développement que la plupart des unités industrielles actuelles ont été créées.

Jusqu'en 1983, l'industrie togolaise présentait trois caractéristiques fondamentales:

- prédominance des entreprises publiques,
- place prépondérante de l'extraction du phosphate dans la valeur ajoutée du secteur secondaire et,
- forte concentration des unités de production dans la région maritime.

Depuis l'adoption en 1983 du 1er PAS, le Gouvernement se désengage graduellement du secteur industriel au profit de l'initiative privée.

Ce chapitre passe en revue la structure (nombre création, taille, investissement) et les performances du secteur industriel. La formation technique et l'adéquation formation-emploi constitue une section du chapitre. La section suivante concerne le profil des différentes branches de l'industrie et l'utilisation de ses capacités existantes. Enfin les deux dernières sections examinent les échanges extérieurs de produits togolais et les facteurs de production.

2.2 Structure de l'Industrie Togolaise

L'industrie togolaise se caractérise principalement par le nombre et la taille réduits des entreprises et leur concentration dans la région maritime, l'importance des entreprises publiques ou d'économie mixte (qui se réduit avec le désengagement de l'Etat) et un niveau d'emploi insuffisant comparé aux potentialités du secteur.

2.2.1 Le tissu industriel du Togo

Selon les estimations du Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat (MISE), le secteur industriel du Togo comptait 146 entreprises en 1989, dont 145 entreprises manufacturières et une unité d'extraction du phosphate (Office Togolais des Phosphates, OTP).

Depuis octobre 1990 toutefois dans un rapport destiné à la CEDEAO, le MISE fait état de 75 entreprises. De ce chiffre il conviendrait de retirer douze micro entreprises dont les chiffres d'affaires sont inférieurs à 5 millions de FCA, une entreprise arrêtée en 1988, ce qui donne 62 entreprises auxquelles il faut rajouter 11 nouvelles entreprises créées depuis octobre 1989. Le nombre total d'entreprises industrielles se limiterait donc à 75, selon le projet ONUDI TOG/88/004. En annexe est repris un inventaire des industries togolaises. Toutefois dans le cadre de ce rapport, ont été conservées les données mises à la disposition de la mission par le Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat en novembre 1990. C'est donc sur la base de ces informations qu'a été effectuée l'analyse ci-après.

Les entreprises sont de taille variable, allant de la grande entreprise comme l'OTP ou SOTOCO (égrenage de coton) à la micro-entreprise (menuiserie, imprimerie, etc...).

Comme le montre le tableau 2.1, les branches qui regroupent le plus grand nombre d'entreprises sont, par ordre d'importance:

- papier, imprimerie et édition: 35,6% du nombre total des entreprises industrielles mais seulement 3,4% de leur valeur ajoutée;
- produits alimentaires, boissons et tabacs: 23,3% du nombre total des entreprises industrielles et 15,8% de la valeur ajoutée industrielle;
- bois et ouvrages en bois: 14,3% du nombre total des entreprises industrielles et 7,4% de la valeur ajoutée;
- industries chimiques: 11% du nombre total des entreprises industrielles et 6,7% de la valeur ajoutée.

Tableau 2.1: Répartition des entreprises industrielles par branches d'activité et par taille en 1984 et 1989

	1984			1989		
	GEI	PMI	Total	GEI	PMI	Total
Extraction Minière	1	0	1	1	0	1
Alimentation	9	20	29	11	25	36
Textiles	3	5	8	0	1	1
Ouvrages en bois	1	14	15	1	20	21
Papier, édition	2	20	22	2	50	52
Chimie	2	10	12	10	6	16
Minéraux non métall.	2	3	5	2	2	4
Métaux, Métallurgie	3	6	9	3	11	14
Autres Ind. manufact	0	3	3	0	1	1
TOTAL	23	81	104	30	116	146

Source: Ministère de l'Industrie et Sociétés d'Etat

Ces quatre branches regroupent près de 84% du nombre des entreprises industrielles dont près de 77% sont des Petites et Moyennes Industries (PMI).

La première phase de désengagement de l'Etat du secteur industriel s'achève en 1990. Avant le programme de désengagement, le secteur public comptait 26 entreprises industrielles parmi 74 sociétés d'Etat (SE): 3 entreprises industrielles (sur 10 SE) ont été liquidées, trois ont fait l'objet d'une location d'actifs, et 10 entreprises industrielles (sur 11 SE) ont été privatisées par cession d'actions ou d'actifs et une industrielle (sur 6 SE) sont en cours de privatisation.

Une seconde phase, portant sur 7 entreprises industrielles (sur 18 SE) a démarré au cours du second semestre 1990. A l'issue de cette seconde phase, le portefeuille de l'Etat ne comprendra plus que deux entreprises industrielles (OTP et SOTOCO) dans des activités jugées stratégiques.

2.2.2 Création d'entreprises

De 1984 à 1989, 56 entreprises ont été créées, tandis que 14 autres ont cessé leurs activités ce qui représente une augmentation nette de 42 entreprises soit 40,4% par rapport au nombre d'entreprises existantes en 1984 (104 entreprises). Comme le montre le tableau 2.2, la création de nouvelles entreprises a concerné:

- papier et édition : 30 unités (de 22 à 52 unités),
- alimentation : 7 unités (de 29 à 36 unités),
- bois et ouvrages en bois: 6 unités (de 15 à 21 unités),
- produits chimiques : 4 unités (de 12 à 16 unités),
- ouvrages métalliques : 5 unités (de 9 à 14 unités).

C'est dans les textiles que le plus grand nombre d'entreprises ont disparu (7).

Tableau 2.2: Variation du nombre d'entreprises manufacturières entre 1984 et 1989

	GEI	PMI	Total
Alimentation	2	5	7
Textiles	-3	-4	-7
Ouvrages en bois	0	6	6
Papier, édition	0	30	30
Chimie	8	-4	4
Minéraux non métalliques	0	-1	-1
Métaux, Métallurgie	0	5	5
Autres Ind. manufact	0	-2	-2
TOTAL	7	35	42

Source: Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat

2.2.3 Localisation des entreprises

Le secteur industriel se caractérise par une très forte concentration dans la région maritime qui compte 135 entreprises et la seule commune de Lomé regroupe 85% des unités industrielles.

La répartition des 146 entreprises industrielles en 1989 est la suivante:

Région maritime :	135 unités
Région de la Kara :	5 unités
Région des Plateaux:	4 unités
Région Centrale :	2 unités
Région des Savanes :	0 unité

2.2.4 L'investissement et l'emploi dans le secteur industriel

Au cours de la période 1984-1989, les investissements réalisés dans le secteur industriel ont totalisés 16,1 milliards de FCFA dont 4,4 milliards de FCFA dans les PMI où l'initiative privée nationale connaît une progression remarquable. L'investissement moyen est ainsi de 1.170 millions FCFA par GEI (création 10 GEI) et de 84,6 millions FCFA par PMI (création de 52 PMI).

Le niveau d'investissement est très faible (3,6%) par rapport aux investissements publics et privés réalisés au cours de la même période.

Le secteur industriel employait 9.786 personnes en 1989, dont plus de la moitié dans l'industrie extractive et l'agro-alimentaire. Pour la répartition de la main d'oeuvre selon la taille des entreprises, les GEI sont le principal employeur du secteur industriel avec 8.317 employés en 1989 et seulement 1.469 employés pour les PMI.

Comme le montre le Tableau 2.3, l'investissement par emploi est moins élevé pour les PMI (3,2 millions FCFA /emploi) que pour les GEI (13,9 millions FCFA/emploi) ce qui confirme que les PMI sont plus intensives en main d'oeuvre et, de ce fait, plus génératrices d'emplois que les GEI.

Tableau 2.3: Répartition de l'emploi et de l'investissement (millions FCFA) par taille d'entreprise en 1989

BRANCHES	GEI			P.M.I		
	Invest.	Emploi	I/E	Invest.	Emploi	I/E
Extraction Minière	85.000,0	3.195	26,6	-	-	-
Alimentation	13.718,0	3.402	4,0	1.025,4	282	3,6
Textiles	-	-	-	180,0	160	1,1
Ouvrages en bois	332,0	174	1,9	703,0	243	2,9
Papier, édition	1.527,4	348	4,4	1.510,0	434	3,5
Chimie	6.413,0	534	12,0	489,2	100	4,9
Produits minéraux	6.296,3	343	18,4	68,5	32	2,2
Métallurgie	2.616,6	321	8,2	691,4	186	3,7
Autres Industries	-	-	-	41,7	32	1,3
TOTAL	115.904,2	8.317	13,9	4.709,2	1.469	3,2

Source: Ministère de l'Industrie et Sociétés d'Etat

Après une importante croissance de l'emploi pendant les années 1977-1980, une nette régression s'est produite entre 1982 et 1985 puis un début de relance en 1988. En effet, les effets des PAS sur l'emploi sont le gel des recrutements dans la fonction publique et la réduction d'effectifs dans la plupart des entreprises publiques ou parapubliques suite aux fermetures ou aux privatisations. La perte d'emplois dans les entreprises publiques privatisées ou liquidées est estimée à environ 2000 emplois. En effet, selon la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), les effectifs du secteur industriel ont évolué comme suit:

<u>Industries</u>	1982	1983	1984	1985
Extractives	2 063	2 604	2 559	2 506
Manufacturières	7 332	6 559	6 421	5 206
<u>Total</u>	9 395	9 163	8 980	7 713

La répartition des salariés du secteur privé montre une prédominance du personnel non qualifié (60% d'ouvriers non qualifiés) et une faible proportion de cadres (7%), d'agents de maîtrise (8%) et d'ouvriers qualifiés (25%). Une faible tendance se dégagerait cependant vers une amélioration de la qualification.

Alors que les industries extractives sont de grosses entreprises (2 entreprises avec 2.506 salariés), les industries manufacturières sont en grande majorité (73 sur 108) des entreprises avec moins de 20 salariés:

- 73 entreprises ayant moins de 20 salariés emploient 393 personnes
- 35 entreprises avec plus de 20 salariés emploient 4.815 personnes.

De 1982 à 1988, la taille moyenne des entreprises manufacturières a diminué de 9,6 à 5,6 employés. Parmi les entreprises manufacturières de plus de 20 salariés, le nombre d'entreprises a augmenté de 26 à 31 alors que la taille a diminué de 263 à 141 employés.

Dans le secteur l'industrie, 3% de la main d'oeuvre est féminine. Les données sur le niveau d'emploi et des salaires des femmes dans les industries sont inexistantes. Il conviendrait à l'avenir d'incorporer des informations par sexe au niveau de la collecte de données et des statistiques sur l'emploi. Toutefois sur la base des quelques visites d'entreprises, il ressort que la majorité des femmes occupent des postes de secrétariat et peu dans les postes de production. Par exemple, la SANECOM (confection de vêtements de travail pour hommes) emploie 30 femmes (dont deux au secrétariat) sur 130 personnes. Une seule femme a été identifiée comme chef de production chez Fan Milk (fabrication de produits lactés) et une comme chef de personnel chez Industrie Togolaise des Plastiques (ITP). Les femmes n'ont pas, semble-t-il, eu de problèmes particuliers du fait de leur condition de femme.

2.2.5 Liaisons intrabranches et intersectorielles

Les entreprises industrielles du Togo importent la plupart de leurs matières premières et consommables. A titre d'exemple, même au niveau des entreprises alimentaires, seule l'huilerie utilise des matières premières locales (graines de coton, amandes de karité, etc.). Les autres entreprises

de la branche, notamment les boissons, la minoterie, les produits lactés importent tous les intrants, y compris les produits d'emballage. Une situation similaire prévaut dans les autres branches manufacturières: textiles (le Togo est pourtant producteur de coton), industries chimiques, cimenterie, industries métalliques (les tôles ondulées, les emballages et les bicyclettes sont fabriqués à partir de produits semi-finis importés).

La sous-traitance entre les branches industrielles est ainsi peu développée alors que cette activité conditionne la densification et la diversification du tissu industriel. L'élaboration du tableau d'échanges interindustriels (TEI) au Togo permettrait de mieux identifier les opportunités en matière de sous-traitance et de déterminer ainsi les possibilités de fabrication de produits intermédiaires ainsi que les services (conseils d'entreprises et maintenance, notamment).

2.3 Performances de l'Industrie Togolaise

En 1989, la valeur ajoutée du secteur secondaire (industries extractives et manufacturières, bâtiments et travaux publics, énergie et eau) a atteint 97,1 milliards FCFA courants, contre 63,4 milliards FCFA en 1984. En prix constants 1978, la valeur ajoutée du secteur secondaire s'élevait à 46,8 milliards F CFA en 1989 contre 36,1 milliards F CFA en 1984 (tableau 2.4) ce qui représente un taux de croissance moyen de 5,33% en termes constants et une contribution au PIB de 19,2% en 1984 et 21,2% en 1989.

L'extraction du phosphate demeure la principale activité du secteur secondaire togolais. La contribution des industries extractives dont la valeur ajoutée est passée de 15,2 milliards FCFA constants en 1984 à 19,8 milliards FCFA en 1989 a peu varié au cours de la période 1984-1989, respectivement 42,1% et 42,3% de la valeur ajoutée globale du secteur secondaire.

Malgré des fluctuations du cours des phosphates, les industries extractives ont enregistré une croissance moyenne réelle de 5,43% par an de 1984 à 1989, en raison d'une forte reprise en 1988 et 1989.

Grâce à la politique de désengagement de l'Etat, les industries manufacturières ont obtenu au cours de la période 1984-1989 un taux de croissance annuel moyen de 5,88% en termes réels. La valeur ajoutée attribuable aux industries manufacturières est passée de 11,2 milliards FCFA en 1984 à 14,9 milliards FCFA en 1989. Cette croissance a été inégale d'une année à l'autre: net ralentissement de 1984 à 1987 suivi d'une accélération soutenue en 1988 et 1989. Le ralentissement peut être imputé aux premières mesures de privatisation et l'accélération à la relance des industries alimentaires et, dans une moindre mesure, des industries chimiques.

L'industrie manufacturière reste dominée par la branche "alimentation, boissons, tabacs". Cette branche réalise plus de la moitié de la valeur ajoutée manufacturière: 50,9% en 1984 et 51,7% en 1989. Deux autres branches contribuent significativement à la valeur ajoutée: les textiles, habillement et cuirs (15,4%) et les produits minéraux non métalliques (11,4%). La contribution des autres branches est relativement limitée: 7,4% pour le bois et ouvrages en bois et 6,7 % pour la chimie, voire négligeable pour les autres branches: 3,3% pour le papier et imprimerie et 2% pour les ouvrages en métaux.

Tableau 2.4 : Valeur ajoutée du secteur secondaire (milliards FCFA constants de 1978)

SECTEUR SECONDAIRE	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Taux de croissance 1984-1989	Contribution des branches en 1984 1989	
Industries Extractives	15,4	15,2	14,3	13,5	15,2	19,4	19,8	5,43%	42,1%	42,3%
Phosphates		14,4	13,7	13	14,6	18,5	18,6	5,48%	39,9%	40,2%
Clinker		0,4	0	0	0	0	0	-83,66%	1,1%	0,0%
Autres		0,4	0,6	0,5	0,6	0,9	1	20,11%	1,1%	2,1%
Industries Manufacturières	13,7	11,2	12,3	12,8	13	13,5	14,9	5,88%	31,0%	31,8%
Ind. Alim.Boiss.Tabacs		5,7	6,3	6,5	6,8	7,1	7,7	6,20%	15,8%	16,5%
Textiles/Habil./Cuir		2,1	2,2	2,1	2,1	2,2	2,3	1,84%	5,8%	4,9%
Ind.Bois et Ouvr.Bois		0,8	0,8	0,9	1	0,9	1,1	6,58%	2,2%	2,4%
Papier,Imprimerie		0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	20,11%	0,6%	1,1%
Ind.Chimiques		0,9	0,9	0,9	0,6	0,7	1	2,13%	2,5%	2,1%
Prod.Minér.Non-Métal.		1	1,2	1,4	1,5	1,6	1,7	11,20%	2,8%	3,6%
Ind. Métal.de Base		0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,01%	0,6%	0,4%
Ouvrages en Métaux		0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	8,45%	0,6%	0,6%
Autres Ind. Manufact.		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,01%	0,3%	0,2%
Bâtiments et Travaux Publics	5,9	5,3	7,3	8,3	8,1	7,4	7	5,72%	14,7%	15,3%
Energie, Eau	4,8	4,4	4,6	4,8	4,8	4,9	5,1	3,00%	12,2%	10,9%
SECTEUR SECONDAIRE	39,8	36,1	38,5	39,4	41,1	43,2	45,6	5,33%	100,0%	100,0%
Taux de croissance annuels										
Industries Manufacturières		-18,2%	9,8%	4,1%	1,6%	3,8%	10,4%			
Ind. Alim.Boiss.Tabacs			10,5%	3,2%	4,6%	4,4%	8,5%			
Textiles/Habil./Cuir			4,8%	-4,5%	0,0%	4,3%	4,3%			
Ind.Bois et Ouvr.Bois			0,0%	12,5%	11,1%	-10,0%	22,2%			
Papier,Imprimerie			50,0%	33,3%	0,0%	0,0%	25,0%			
Ind.Chimiques			0,0%	0,0%	-33,3%	16,7%	42,9%			
Prod.Minér.Non-Métal.			20,0%	16,7%	7,1%	6,7%	6,2%			
Ind. Métal.de Base			0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			
Ouvrages en Métaux			50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			
Autres Ind. Manufact.			0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			

Source: Ministère du Plan et des Mines

De 1984 à 1989, la plus forte croissance a été enregistrée dans des branches d'importance secondaire: papier et édition (20,1% par an), produits minéraux: non-métalliques (11,2%) et ouvrages en métaux (8,4%).

La croissance remarquable de l'industrie du papier et imprimerie est liée en partie à l'engouement des promoteurs togolais pour ce type d'entreprise qui ne nécessite que des investissements relativement modestes. Cette croissance traduit aussi la réussite de la substitution à l'importation dans cette branche bien que résultant dans l'importation d'un tonnage plus élevé de papier. Néanmoins, la contribution de cette branche à la valeur ajoutée manufacturière reste marginale (3,4% en 1989).

Parmi les branches non manufacturières du secteur secondaire, les BTP ont joué un rôle non négligeable dans le développement économique du Togo. La valeur ajoutée des BTP (7,7 milliards FCFA) est équivalente à celle de la branche "alimentation, boissons, tabacs". Les BTP ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,72% en prix constants entre 1984 et 1989 avec cependant un ralentissement entre 1986 et 1989 du fait de l'achèvement de plusieurs projets importants, notamment le barrage hydro-électrique de Nangbéto.

Dans la branche "énergie, eau", le taux de croissance annuelle moyen entre 1984 et 1989 a été de 3% en prix constants mais de 14% en prix courants ce qui traduit une augmentation sensible des tarifs de l'eau et de l'électricité.

2.4 La Formation Technique dans l'Industrie

2.4.1 L'enseignement technique

L'enseignement technique représente 1% de la population scolarisée. Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), créé en 1984, gère 10 établissements publics:

- 6 Centres d'Enseignement Technique (CET) et un Centre d'Enseignement Artistique et Artisanal (un par région; 2 à Lomé et 2 à Kara)
- 2 Lycées d'Enseignement Technique (LET): à Lomé et Sokodé
- 1 Centre National de Perfectionnement Professionnel (CNPP)
- 1 Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI)

En 1987-1988, les effectifs de l'enseignement technique étaient de 6.050 élèves dont les deux tiers sont dans les filières courtes (CAP, BEP) et un tiers dans les filières longues. L'enseignement technique public compte 62% des effectifs et le privé 38%.

Les LET forment aussi bien pour le secteur tertiaire (Secrétariat, Gestion et Comptabilité) que pour le secteur industriel (construction métallique, Génie électrique et mécanique générale, électricité auto, maçonnerie et menuiserie). Les CET forment au CAP et BEP du secteur secondaire (chaudronnerie, mécanique auto et agricole, électricité et électronique, maçonnerie, plomberie, menuiserie), au secteur artisanal et artistique (Batik, sculpture, macramé, céramique) et au secteur tertiaire (Secrétariat et comptabilité).

La Direction de l'enseignement technique consciente du décalage entre l'enseignement théorique et les besoins en qualification de l'entreprise fait un effort de renforcement des stages avec l'instauration d'un stage en cours de formation la dernière année qui sert d'appui à la réalisation d'un projet. Un service relations avec les entreprises vient d'être créé pour assurer la recherche de stages, recueillir les idées de projet et assurer le lien avec le secteur professionnel. Toutefois, le manque d'équipement ne facilite pas le développement de travaux pratiques. Le recrutement de vacataires professionnels va renforcer cette tendance.

L'ENSI créée en 1985 a formé une promotion de 17 ingénieurs (6 en Génie Civil, 6 en Génie électrique et 5 en Génie Mécanique) et trois promotions de 62 techniciens supérieurs (18 en Génie Civil et 44 en Génie électromécanique). L'ENSI devra former vingt ingénieurs et 20 techniciens supérieurs par an. La capacité d'accueil en locaux et en laboratoires ne lui permet pas d'accroître ses effectifs.

Les principaux problèmes rencontrés par l'enseignement technique sont:

- difficultés d'insertion des formés,
- absence d'un département de formation continue,
- recherche encore à l'état embryonnaire,
- manque d'enseignants permanents,
- faible capacité d'accueil.
- méconnaissance des écoles techniques par le secteur professionnel,
- manque de documentation technique et d'outillage,
- manque de relations avec la Chambre de commerce pour aider à identifier les secteurs ayant des besoins en techniciens et leur profil.

2.4.2 La formation professionnelle

Le Centre National de Perfectionnement Professionnel (CNPP) a pour vocation d'assurer le perfectionnement des techniciens en cours d'emploi. Le CNPP travaille surtout pour les grosses entreprises qui seules peuvent payer la formation. Il forme 150 personnes par an. La méthode utilisée est l'alternance entre cours théoriques en salle et formation sur les équipements, souvent en entreprise.

La nouvelle vocation du futur CNPP transformé en Institut National de Formation Professionnelle (INFP) est de former les patrons artisans et les professeurs des lycées techniques.

Les problèmes rencontrés par la formation professionnelle sont:

- le CNPP est peu connu des entreprises,
- la vétusté des installations et des machines,
- la capacité d'accueil limitée à 30 personnes par département,
- les PME/PMI ne peuvent pas financer la formation de leurs techniciens.

2.4.3 L'Adéquation Emploi-Formation

L'enseignement technique forme environ mille diplômés par an, toutes spécialités et tous niveaux confondus. Le surplus annuel est estimé à 250 diplômés de l'enseignement technique secondaire. Cependant, il subsiste un manque en techniciens supérieurs et une pénurie d'agents de maîtrise (BEP, BT, Bac. Tech.) et un surplus en ouvriers qualifiés.

Paradoxalement le chômage des diplômés est important: 5.600 chômeurs recensés dont 1.600 titulaires du Certificat de Fin d'Apprentissage, 2.200 CAP, 751 BEP et BT, 648 BTN et 393 universitaires. Cela est en partie dû à la qualité de l'enseignement car les entreprises recrutent des ghanéens ou des togolais formés à l'étranger. Par ailleurs, des togolais formés vont travailler à l'étranger car le niveau des salaires pour des techniciens compétents est relativement bas.

La formation supérieure se fait principalement en électricité et en mécanique. Un besoin semble croître au niveau des ingénieurs biologistes, chimistes et en froid industriel pour faire face au développement de l'agro-industrie. Les besoins en informatique augmentent également pour répondre aux besoins de gestion des entreprises et de traitement de l'information au niveau des administrations publiques.

2.5 Profil des Branches Manufacturières et Utilisation des Capacités existantes

L'industrie manufacturière togolaise se caractérise par:

- une forte orientation vers la substitution à l'importation,
- un faible niveau d'intégration: la plupart des branches importent tous leurs intrants. La production locale d'intrants concerne un nombre restreint de produits tels que le gaz industriel, les containers, certains matériaux d'emballage et l'huile pour la fabrication du savon,
- un niveau de valeur ajoutée très faible,
- une forte concentration autour de Lomé.

2.5.1 Industries alimentaires, Boissons et Tabacs

Comme indiqué plus haut, cette branche est la plus importante en termes d'emplois et de valeur ajoutée. En 1989, la branche comprenait 9 grandes entreprises et 27 PMI. Elle employait 3.684 personnes en 1989, soit près du tiers de la main d'oeuvre manufacturière et a réalisé une valeur ajoutée de 18,7 milliards de FCFA courants (7,7 milliards FCFA constants) ce qui représente plus de la moitié de la valeur ajoutée totale du secteur industriel. La branche produit une vaste gamme de produits: boissons (bière, soft drinks, produits laitiers, alcool), farine de blé, produits de boulangerie, huiles végétales, sucre, bonbons, poulet de chair et oeufs, pâtes alimentaires, thé et biscuits.

La performance de ces activités est très variable, si l'on en juge par l'utilisation des capacités installées. Les GEI utilisent leur capacités à 91% pour la farine de blé, en passant par 77% pour le sucre et 63,7% pour les boissons.

Les PMI de la branche "alimentation, boisson et tabacs" se distinguent par une faible utilisation des capacités: 31% pour les boulangeries, 30% pour les pâtes alimentaires, 9% pour la biscuiterie et 2,8% pour le conditionnement du thé.

Deux grandes entreprises se partagent le marché des boissons: la S.T.B et la Brasserie du Bénin. Ces entreprises sont installées à Lomé. Cependant, la Brasserie du Bénin a construit une seconde unité à Kara en 1981. La position dominante de ces entreprises leur permet de faire face à l'augmentation potentielle de la demande, la S.T.B. et la B.B. utilisant leurs capacités de production respectivement à 72,5% et 64%.

Parmi les autres industries alimentaires, la Société des Grands Moulins du Togo (SGMT) produit de la farine à partir de blé importé des Etats-Unis, de France et du Canada. La SGMT est basée à Lomé, avec une capacité de 27.000 tonnes par an. La SGMT envisage d'installer une mairerie pour la production de farine de maïs et dérivés.

La Société des Produits Laitiers du Togo (SOPROLAIT), a été créée en 1980 par un consortium associant l'Etat Togolais (41%), des promoteurs privés togolais (39,0%) et privés danois (20%). SOPROLAIT a été louée en 1985 pour 10 ans à EMIDAN du Danemark et est devenu FANMILK. FANMILK produit actuellement du yaourt, de la crème glacée et des boissons lactées à base de lait en poudre reconstitué. Le lait en poudre, principale matière première de FANMILK, ainsi que les arômes sont importés du Danemark. FANMILK a une politique salariale et de gestion du personnel efficace, notamment par l'adoption de la formation continue du personnel et le dialogue entre celui-ci et la direction. FANMILK est un important employeur direct (70 employés permanents à l'usine) et indirect (240 cyclistes approvisionnant 200 points de vente à Lomé et 40 au niveau régional).

En raison de l'importance de l'énergie dans la production de FANMILK, la principale difficulté de la société reste le coût élevé de l'électricité. Cependant, le niveau élevé des prix de vente des produits FANMILK permettent à la société d'être rentable d'autant que ses prix restent nettement moins élevés que ceux des produits lactés importés de France. FANMILK exporte des yaourts et crèmes glacées au Bénin et va démarrer (en décembre 1990) des exportations de crèmes glacées vers la Côte d'Ivoire. Cette exportation vers un pays membre de la CEAO est possible car FANMILK est une entreprise performante dont les prix sont compétitifs. Les équipements installés par SOPROLAIT pour fabriquer du lait concentré en boîte restent inutilisés.

La société NIOTO est une huilerie de coton reprise en 1987 par la Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT) avec l'aide financière de la CCCE. Nioto traite actuellement 400 tonnes de graines de coton par jour pendant 5 à 6 mois correspondant à la récolte du coton. NIOTO envisage de traiter 5.000 tonnes d'amandes de karité dès 1991 pour atteindre 20.000 tonnes à moyen terme. Une nouvelle raffinerie et des hangars

supplémentaires ont été installés récemment. La production d'huile de NIOTO est fortement concurrencée par des importations en provenance des pays asiatiques (huile de palme moins chère) et du Nigéria.

Parmi les autres industries alimentaires, les boulangeries constituent un cas particulier: on estime que près de 80% de la production de pain provient du secteur informel. La boulangerie constitue l'unique activité saturée de la branche, les succès enregistrés par les premières entreprises ayant attiré un nombre considérable de nouvelles boulangeries. Mentionnons encore parmi les autres industries agro-alimentaires, CEREM produisant des herbes aromatiques surgelées, et SATAL, pour l'abattage de poulets et les oeufs.

Les taux d'utilisation des capacités installées dans l'industrie alimentaire sont récapitulés ci-après (selon des indications du MISE):

	1987	1988	1989
Boissons	67,5%	64,1%	63,7%
Farine de blé	69,0%	88,5%	91,0%
Sucre	61,0%	69,0%	77,0%
Pain & pâtisserie	25,0%	26,0%	27,7%
Biscuits	30,1%	18,9%	9,9%
Poulets de chair	39,6%	39,1%	54,2%
Pâtes alimentaires	39,5%	39,0%	30,0%
Thé	3,3%	2,8%	2,8%

2.5.2 Industries des textiles et des cuirs

Jusqu'en 1985, l'industrie des textiles venait au second rang des industries manufacturières. La branche des textiles comptait deux grandes unités, ITT et TOGOTEX qui relevaient du domaine public. Ces entreprises ont été cédées à un groupe de Hong Kong qui devrait redémarrer leurs activités.

L'industrie textile et de la confection au Togo est largement confrontée aux importations à tous les niveaux de la filière (fils, tissus, bonneterie, friperie) qui ont contribué à déstabiliser ces deux unités textiles. Le secteur informel joue un rôle important dans ces importations.

Une unité de confections de vêtements professionnels (militaires et collectivités), SANECOM, a été reprise en 1985 par un promoteur privé togolais. SANECOM installée à Lomé occupe 130 employés permanents dont 30 femmes seulement. SANECOM travaille à façon pour des sociétés de confection européennes et livre des uniformes à l'armée togolaise et dans un avenir proche aux armées du Niger et du Burkina-Faso. Malgré une forte croissance de son chiffre d'affaires, SANECOM est confrontée à de sérieux problèmes de trésorerie dus pour partie aux retards de recouvrement des dettes des clients et pour partie à des insuffisances de la gestion ce qui justifie le refus de banques à financer le fonds de roulement de l'entreprise. De plus, le marché intérieur de l'habillement est très perturbé par l'invasion de produits concurrents asiatiques. En 1989, SANECOM a utilisé 60% de sa capacité.

2.5.3 Produits minéraux non métalliques

Cette branche qui a contribué en 1989 à 11,4% de la valeur ajoutée manufacturière compte 4 entreprises:

- 1 grande entreprise: CIMTOGO produit du ciment;
- 3 PMI: SIGRE produit de la craie scolaire, CHAUX-TOGO de la chaux et SOTOMA du marbre et des briques.

En 1989, cette branche occupait 375 employés. Seule la cimenterie a utilisé plus de la moitié (64,8%) de sa capacité.

2.5.4 Industries du bois et ouvrages en bois

L'industrie du bois et des ouvrages en bois a contribué pour 7,4% de la valeur ajoutée manufacturière en 1989. Elle compte 20 PMI spécialisées dans la fabrication des meubles. Comme dans le cas des textiles, cette branche subit une forte concurrence de la part du secteur informel. Ce qui explique dans une large mesure le très faible taux d'utilisation des capacités (5,8%).

2.5.5 Industries chimiques

L'industrie chimique a réalisé 6,7% de la valeur ajoutée manufacturière en 1989. Elle compte 10 GEI et 6 PMI. La branche fabrique une gamme assez importante de produits:

- oxygène, acétylène et azote,
- savons de ménage et détergents en poudre,
- films, tubes, casiers, sandales et articles ménagers en plastique,
- peinture et vernis
- allumettes, mousse.

Les taux d'utilisation des capacités varient entre un maximum de 100% dans la production de mousse (grande entreprise) à un minimum de 4,8% dans le savon de ménage (PMI). Pour cette dernière production les taux varient suivant les usines dont les performances sont très inégales.

Les taux d'utilisation des capacités installées dans les industries chimiques sont les suivants (selon le MISE):

	1987	1988	1989
Allumettes	94,5%	62,4%	55,0%
Casiers plastiques	9,7%	10,6%	12,7%
Oxygène, acétylène, azote	30,1%	29,8%	29,7%
Mousse	100%	80%	79,3%
Savon de ménage (GEI)	25,7%	16,6%	14,0%
Savon de ménage (PMI)	18,2%	5,7%	4,8%
Détergents poudre	-	10,4%	12,5%
Articles ménage plastiques	26,6%	32,8%	26,4%
Sandales & films "	34,8%	18,6%	17,5%
Peinture & vernis	18,5%	21,4%	27,8%

2.5.6 Industries d'ouvrages en métaux

L'industrie des ouvrages en métaux contribue pour 2% de la valeur ajoutée manufacturière en 1989. Elle subit une forte concurrence de la part du secteur informel (forgerons). Elle se compose de 3 GEI qui produisent des tôles ondulées, fer à béton, éponge métallique, tampons en laine d'acier, matériel agricole, et 11 PMI produisant des clous, menuiserie aluminium, contenants à ordures, vélos et cyclomoteurs.

L'activité la plus performante de la branche est la production de tôles qui utilise actuellement près de 70% de sa capacité.

Les taux d'utilisation des capacités installées dans les industries des métaux sont les suivants (selon le MISE):

	1987	1988	1989
Tôles	51,5%	43,4%	68,7%
Fers à béton	26,7%	30,4%	18,7%
Eponges métalliques	53,2%	79,8%	37,2%
Tampons laine d'acier	11,9%	37,6%	16,9%
Matériel agricole	49,6%	12,3%	9,4%
Clous	24,2%	29,7%	23,8%
Menuiserie aluminium	32,8%	36,4%	32,5%
Conteneurs à ordures	9,6%	13,8%	4,4%
Vélos & cyclomoteurs	12,8%	20,6%	11,5%

2.5.7 Autres industries manufacturières

Les autres industries manufacturières ne comptent plus (en 1989) qu'une PMI spécialisée dans la miroiterie-vitrerie (MIVIP) travaillant à pleine capacité. La contribution de cette PMI à la valeur ajoutée manufacturière est de 0,6% en 1989.

2.6 Echanges extérieurs de produits industriels

Les données statistiques détaillées sur le commerce extérieur les plus récentes (publiées en 1990 par la BCEAO) concernent l'année 1986. Cela montre l'insuffisance de données de base pourtant nécessaires au pilotage de la politique économique et industrielle du pays. Sont toutefois incluses en annexe les statistiques d'importations et exportations du Port Autonome de Lomé pour la période 1989 - 1990.

Les importation de céréales, principalement du blé, sont en nette diminution en raison de la croissance de la production locale de céréales. Ces importations de blé sont en majorité traitées par la minoterie locale.

Les importations de viandes congelées ont été interdites depuis septembre 1989. Il ne rentre donc plus actuellement que de la viande fraîche par avion et le marché apparaît saturé. Le développement de l'élevage avicole et porcin suit la demande locale. Mais l'augmentation de la production avicole et porcine nécessite le développement de l'industrie de l'alimentation animale.

Après un record en 1985, les importations d'articles manufacturés et les produits chimiques ont nettement baissé. Il en est de même des produits pétroliers ce qui confirme une baisse des activités en 1986.

L'importation des fils et tissus de coton reste stable autour de 5.000 tonnes par an.

Tableau 2.5 : Echanges extérieurs de produits manufacturés (1984-1986)

	1983	1984	1985	1986
IMPORTATIONS (tonnes)				
Produits alimentaires	144.418	137.091	129.314	120.155
dont				
. céréales	80.878	58.223	42.295	23.637
. viande	7.463	11.117	10.175	11.129
. sucres	20.129	28.227	31.385	16.027
Boissons et tabacs	14.178	8.354	7.920	3.399
Produits pétroliers	99.849	142.032	98.902	56.232
Machines et équipements	11.610	39.812	15.019	14.550
Articles manufacturés	50.955	208.108	270.353	147.184
Produits chimiques	23.923	32.958	52.129	23.175
Fils et tissus de coton	4.432	3.680	5.888	5.674
EXPORTATIONS (tonnes)				
Ciment clinker	619.573	198.053	59.894	98.464
Café	5.881	2.592	10.010	8.895
Coton fibre	11.941	10.237	19.920	30.658
Coton graines	12.700	2.000	-	19.510
Cacao	9.200	21.301	6.719	12.963
Amandes de karité	5.585	6.898	15.496	8.713
Produits pétroliers	9.076	16.528	16.300	13

Source: BCEAO

Les exportations de ciments et de clinker ont diminué à partir de 1984 en raison de l'arrêt de production de clinker par la CIMAO à partir de 1985.

Les exportations de matières premières agricoles sont importantes. Elles dépendent en partie des conditions climatiques. Un potentiel de 10.000 tonnes de café, 15.000 tonnes d'amandes de karité et 20.000 tonnes de cacao et de graines de coton peut constituer une source de matières premières pour des industries alimentaires. Les graines de coton sont actuellement utilisés par NIOTO pour la production d'huile de coton; de même, NIOTO projette de produire du beurre de karité au cours des toutes prochaines années avec un objectif de 20.000 tonnes d'amandes de karité par an. A cet égard, les exportations de produits agricoles ont baissé de 10.000 tonnes en 1990 (par rapport à 1989 selon les informations publiées en 1991 par le Port Autonome de Lomé). Ceci est dû notamment au fait que la graine de coton a été triturée presque totalement au Togo plutôt que d'être exportée.

La baisse sensible des exportations de produits pétroliers est due à la diminution de production puis la fermeture de la raffinerie de pétrole.

2.7 Facteurs de Production

2.7.1 Electricité

Près de 90% de la consommation d'électricité du Togo et du Bénin ont été couverts, jusqu'en 1987, par la Communauté Electrique du Bénin (CEB) dont la production provient du complexe hydroélectrique du lac Volta au Ghana.

La distribution d'électricité est assurée par la Compagnie d'Énergie Electrique du Togo (CEET) qui alimente les principales villes mais dessert moins de 30% de la population urbaine. La quasi totalité (95%) de la consommation électrique nationale est concentrée dans la région maritime.

Le Togo reste dépendant du Ghana pour couvrir ses besoins en énergie électrique malgré la mise en service du barrage hydroélectrique de Nangbéto en 1987 dont la production partagée avec le Bénin ne couvre que 25% des besoins du pays.

L'organisation de la CEET présente des insuffisances au niveau de l'entretien du réseau, de la gestion des stocks, de la collecte des statistiques, du recouvrement des créances et de l'informatisation de la comptabilité. Les pertes techniques et non techniques sont ainsi élevées et constituent la principale cause des niveaux élevés des tarifs d'électricité pratiqués par la CEET. L'analyse du bilan disponibilités/ventes de la CEET basé sur les données du tableau 2.6 permet d'estimer ces pertes à environ un tiers des ventes. Le contrôle de ces pertes permettra de diminuer les tarifs électriques. Il est prévu de mettre en place une unité permanente de contrôle des pertes composée d'un personnel qualifié et un système de gestion informatisée permettant de recouvrer de manière plus efficace les factures des abonnés.

Tableau 2.6: Production et consommation d'énergie électrique (1984-1988)
(millions Kwh)

	1984	1985	1986	1987	1988
Disponibilités CEET	233,9	249,3	259,7	291,6	301,7
- production	84,6	34,0	29,5	33,9	41,9
- achats CEB	149,3	215,3	230,2	257,8	260,0
Ventes CEET	201,4	202,2	210,0	223,7	226,1
- Basse tension	97,7	98,3	101,0	107,7	102,4
- Moyenne tension	102,7	103,9	109,0	116,0	123,7

Source: BCEAO

La consommation électrique des ménages est stable, autour de 100 millions Kwh. La consommation électrique industrielle (moyenne tension) a augmenté d'environ 20% au cours de la période 1984-1988 ce qui indiquerait une augmentation des activités industrielles.

Les prix de l'énergie électrique sont les suivants :

- basse tension: 48 à 53 FCFA/kwh selon la puissance souscrite,
- moyenne tension: 37 FCFA/kwh (heures creuses) à 54 FCFA/kwh (heures pleines).

Cette tarification est basée sur le coût marginal qui, bien entendu, est destinée à rentabiliser les installations de la CEET et non à constituer une incitation à une plus grande consommation induite par le développement de la consommation électrique industrielle. Il est plus que probable qu'étant donné les difficultés et les problèmes de gestion de la CEET, le prix du kw/h ne diminuera pas au cours des prochaines années mais risquerait même d'augmenter en termes réels, justement pour atteindre un taux de rentabilité acceptable aux projets de réhabilitation des centrales de production de la CEET.

2.7.2 Eau

Les disponibilités en eau sont relativement satisfaisantes en quantité. En ce qui concerne la qualité, les industries concernées, en particulier alimentaires, procèdent à une amélioration de caractéristiques chimiques par traitement préalable.

Le tarifs de l'eau sont les suivants:

- 140 FCFA/m3 pour une consommation inférieure à 10 m3/mois
- 195 FCFA/m3 pour " de 11 à 30 m3/mois
- 230 FCFA/m3 pour " supérieure à 30 m3/mois

La tarification de l'eau favorise plus la consommation privée qu'industrielle. D'ailleurs, la tranche "inférieure à 10 m3/mois" est dite sociale.

2.8 Conclusions

Grâce notamment à la politique de désengagement de l'Etat, les industries manufacturières ont obtenu en 1984-1989 un taux de croissance annuel moyen relativement élevé.

L'industrie manufacturière reste dominée par la branche alimentaire. Mais la plus forte croissance a été enregistrée dans des branches d'importance secondaire: papier et édition, produits minéraux non-métalliques et ouvrages en métaux. La croissance remarquable de l'industrie du papier et imprimerie est due au faible niveau des investissements que nécessite la création d'une entreprise dans cette branche.

Parmi les branches non manufacturières du secteur secondaire, les BTP ont joué un rôle non négligeable dans le développement économique du Togo. Ils ont été cependant en ralentissement entre 1986 et 1989 du fait de l'achèvement de plusieurs projets importants, notamment le barrage hydroélectrique de Nangbéto.

L'industrie togolaise se caractérise principalement par le nombre et la taille réduits des entreprises et leur concentration dans la région maritime, l'importance des entreprises publiques ou d'économie mixte (qui se réduit avec le désengagement de l'Etat) et un niveau d'emploi insuffisant comparé aux potentialités du secteur.

Après une importante croissance de l'emploi pendant les années 1977-1980, une nette régression s'est produite entre 1981 et 1985, avec un début de relance en 1988. En effet, les effets des PA sur l'emploi sont le gel des recrutements dans la fonction publique et la réduction d'effectifs dans la plupart des entreprises publiques ou parapubliques suite aux fermetures ou aux privatisations. La perte d'emplois dans les entreprises publiques privatisées ou liquidées est estimée à environ 2.000 emplois. L'emploi dans l'industrie reste relativement modeste dans l'économie togolaise: il représente moins de 1% de la population active totale et 13,2% des emplois du secteur moderne.

Le secteur est par ailleurs caractérisé par une absence d'intégration de ses activités: les entreprises industrielles importent la plupart de leurs intrants, y compris des matières premières agricoles, et la sous-traitance entre branches est très peu développée.

Au niveau des disponibilités en ressources humaines on note une inadéquation Emploi-Formation: malgré un surplus de diplômés de l'enseignement technique supérieur, il y a un manque en techniciens supérieurs et agents de maîtrise.

Enfin, les coûts des facteurs de production (électricité et eau) sont élevés et ne constituent pas, surtout pour l'électricité, une incitation à une plus grande consommation, induite par le développement de la consommation électrique industrielle.

3. POLITIQUE INDUSTRIELLE DU TOGO

3.1 Introduction

Ce chapitre a pour objectif de résumer les principes généraux sur lesquels est fondée la politique industrielle du Togo et d'analyser les moyens mis en oeuvre pour la réaliser et notamment le cadre institutionnel et le cadre réglementaire mis en place. Le chapitre conclut par une évaluation de l'impact de ces mesures sur le développement du secteur.

3.2 Politique Générale

Le libéralisme constituant la base de la politique économique du Gouvernement togolais, la promotion de l'initiative privée est l'option fondamentale du développement du secteur industriel. Le rôle de l'Etat est centré sur l'organisation des conditions propices au développement économique en laissant la place aux opérateurs privés mais en veillant au respect des impératifs sociaux.

L'Etat réduit progressivement son rôle en tant qu'opérateur économique et limite son intervention aux entreprises considérées comme stratégiques parce qu'elles assument un service public ou une mission fondamentale de développement. Aussi, l'Etat s'est désengagé des entreprises non stratégiques et encourage les entreprises publiques à adopter un mode de gestion privée.

Pour améliorer la balance des paiements, valoriser les ressources humaines par la création d'emplois, encourager le transfert de technologies et la compétence en matière de gestion ainsi que les possibilités de sous-traitance au profit des PME/PMI locales, le Gouvernement stimule le développement des activités industrielles orientées vers l'exportation.

Les axes de la politique gouvernementale en matière de développement industriel sont: la réforme des entreprises publiques, la promotion de l'initiative privée et la promotion des exportations.

De nombreuses mesures ont été prises pour mettre en oeuvre cette politique industrielle au cours des dernières années dans le cadre des trois Programmes d'Ajustement Structurel. Les principales mesures ont concerné les cadres institutionnel et réglementaire.

3.3 Cadre Institutionnel

3.3.1 Les Organismes publics

(i) Le Ministère du Plan et des Mines (MPM)

Le développement économique et social du pays étant basé sur la planification, le MPM est chargé de la promotion, la planification, la programmation et la coordination des actions de développement à travers la Direction Générale du Plan et du Développement (DGPD).

Cette Direction générale élabore en relation avec les différents départements ministériels, les objectifs globaux et sectoriels de développement, les traduit en programmes et projets et les organise à travers des plans triennaux glissants. La DGPD coordonne et contrôle l'exécution du plan par la gestion du budget d'investissement et d'équipement ainsi que la recherche, la négociation et la gestion des ressources externes avec les bailleurs de fonds.

La Direction de l'Industrie au Plan a pour attributions de coordonner, suivre et évaluer les projets du secteur industriel et de produire le Programme d'Investissement Public (PIP). Elle compte trois personnes responsables chacune d'un secteur: industrie, artisanat et mines.

La principale difficulté rencontrée est le manque de communication avec les ministères et les bailleurs de fonds. Cette difficulté devrait être résolue au niveau des ministères par la création d'une cellule de planification à l'intérieur de chaque ministère. Il reste à revoir les circuits d'information et à homogénéiser l'approche et le langage des différents interlocuteurs afin de favoriser le dialogue sur des objectifs communs.

(ii) Le Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat (MISE)

Le Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat a été réorganisé par décret de juillet 1988 et sa mission a été redéfinie comme suit:

- promouvoir le développement des activités industrielles publiques et privées;
- préparer les décisions de l'Etat concernant la composition et la gestion du portefeuille économique de l'Etat et conduire leur mise en oeuvre;
- assurer la tutelle de gestion des sociétés d'Etat.

Les principales attributions du MISE sont:

- la conception, l'application et le contrôle des mesures propres à promouvoir le développement de l'industrie et de l'artisanat;
- la définition et la mise en oeuvre des mesures visant à optimiser la performance économique et sociale des entreprises publiques et leurs résultats financiers;
- la conduite et la coordination des opérations de transfert au secteur privé des entreprises dont l'Etat entend se désengager;
- la liquidation des entreprises publiques dont la fermeture définitive a été décidée.

Le MISE comporte 4 Directions dont la principale est la Direction du développement industriel qui a pour objectif d'élaborer la politique de promotion industrielle et de veiller à sa mise en application y compris sur le plan réglementaire. Les trois autres directions ont pour objectif de gérer les entreprises publiques sur le plan de la performance économique, comptable et organisationnelle.

La Direction du développement industriel et artisanal compte trois divisions: Etudes et programmation industrielle, Suivi des entreprises industrielles et Division artisanale.

Compte tenu des nouvelles orientations du Gouvernement et, en particulier, le désengagement de l'Etat et la promotion des entreprises privées, la Direction du développement industriel devra être renforcée et dotée notamment d'un système d'informations concernant les entreprises privées de manière à mieux pouvoir orienter leur développement.

3.3.2 Organismes d'appui

Les structures d'encadrement, de promotion et de financement mises en place sont les suivantes:

- (i) le Centre Togolais des Investisseurs (CTI) est chargé d'assurer une assistance pratique aux promoteurs pour la création ou l'extension de leur entreprise et a pour but de les impliquer plus directement dans la confection de leur dossier.

Après 3 ans d'activité, les performances du CTI restent très insuffisantes: rédaction d'un "guide de l'investisseur" mais non encore diffusé par le CTI et trois appels d'offres ont été réalisés pour six études de faisabilité dont le démarrage est prévu en 1991. Le CTI se veut une structure légère mais ses résultats le sont tout autant alors que ses objectifs sont parfaitement adaptés. Le CTI dépend sans doute trop de l'assistance technique et de l'administration. Ainsi, pour la procédure de choix des sociétés de conseils pour la réalisation d'études de faisabilité, il serait plus efficace - bien que le Président du CTI soit un banquier - d'impliquer plus directement des banquiers que les directeurs centraux de diverses administrations. Une évaluation plus approfondie des résultats de cette institution serait à réaliser afin d'en tirer les conclusions et leçons pour l'avenir; éventuellement en coordination avec les activités du projet d'assistance aux PMI exécutées par l'ONUDI au niveau du GTPME et de la CCAIT.

- (ii) le Fonds de Participation aux Prestations de Services (FPPS) a pour but de prendre en charge une partie du coût des prestations d'études et d'assistance aux PME/PMI. Les moyens de ce fonds mis en place en octobre 1990 sont limités et son mode de financement (par le Gouvernement) sera à revoir après une période raisonnable de fonctionnement.
- (iii) la Société de Caution Mutuelle (SCM) devrait apporter la garantie ou la contrepartie nécessaire sur les prêts consentis par les

banques aux PME/PMI membres. La SCM a été créée mais n'est pas encore opérationnelle. La SCM risque cependant de disposer de fonds insuffisants puisque financée par la cotisation de ses membres. La SCM dispose actuellement de 8 millions de FCFA.

- (iv) la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Togo (CCAIT) est un organisme parastatal, sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat et principalement la Division d'Assistance aux Entreprises (DIVAE) créée en 1989 en son sein a pour but de fournir des informations et des conseils techniques, juridiques et de gestion. Ce rôle doit être évalué en tenant compte, à moyen terme, des capacités offertes par des sociétés de conseils locales et des disponibilités financières des entreprises.
- (v) le Groupement Togolais des PME (GTPME): il répond au besoin de se regrouper ressenti par les PMIs/PMEs. D'après ses statuts, le GTPME pourra entreprendre l'organisation de séminaires; mettre en place un système d'information; fournir des services de conseil à ses membres.
- (vi) Assistance pour Formation et informations: depuis 1988, des séminaires sont organisés par la CCAIT, le MISE et le METFP pour améliorer la formation et le niveau d'information des promoteurs et chefs d'entreprises. Plusieurs projets d'assistance technique multi et bilatérale ont été mis en place dans ce même but de formation et d'informations.

Les fonctions remplies par ces organismes sont certes essentielles pour la création et le développement des PME/PMI mais il est évident que leur multiplicité ne simplifie pas les démarches des investisseurs et des promoteurs. Un système de concertation et de coordination améliorerait leur efficacité et devrait déboucher sur la mise en place d'un guichet unique qui guiderait l'investisseur tout au long de ses démarches. La coordination devra se faire par un comité regroupant les directeurs de ces organismes en associant les responsables des organisations professionnelles qui devraient se concerter d'un manière régulière. Il est certain que cette coordination ne sera effective et réussie que si les mécanismes mis en place impliquent dès le départ la participation active des entrepreneurs et de leurs associations. Cette approche participative devra être intégrée dans le processus d'exécution des projets d'assistance aux PME/PMI au sein desquels une réflexion pourrait être menée sur la manière la plus appropriée de la réaliser.

3.3.3 Le cadre institutionnel lié à l'intégration de la femme

(i) L'Union Nationale des Femmes Togolaises (UNFT)

Créée en 1972, l'UNFT est une structure politique chargée de définir les grandes orientations de la promotion féminine, de sensibiliser et de mobiliser les femmes pour les actions de développement.

(ii) La Direction Générale de la Condition Féminine

Créée en Février 1990 sous sa forme actuelle (en 1977 Direction

Générale de la Promotion Féminine), la DGCF est l'organe technique chargé de l'intégration des femmes au développement et a pour but de traduire en actions concrètes les grandes orientations de promotion féminine définie par les instances politiques. Sous le Ministère des Affaires Sociales, sa mission est de :

- promouvoir toute action visant à l'amélioration de la condition économique, sociale, juridique, culturelle et politique de la femme;
- assurer pleinement l'égalité d'accès des filles et des femmes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi;
- encadrer les femmes rurales pour une meilleure productivité;
- coordonner à tous les échelons, toutes les activités en matière de protection et de promotion de la femme.

Après 28 ans pour l'UNFT et 13 ans pour la DGPF/DGCF, les résultats de ces deux organisations sont loin d'atteindre leurs objectifs. Comme on l'a vu dans les chapitres précédents où tant sur le plan de l'enseignement/scolarisation qu'au niveau du marché du travail, il a été noté dans le premier cas, un pourcentage plus faible ou, dans le second cas, une quasi absence des femmes par rapport aux hommes.

(iii) Autres organes étatiques

- Les Directions Régionales du Plan et du Développement (DRPD), dont 3% des ressources ont financé des groupements féminins en 1988-89;
- La Direction des Affaires Sociales dont les 150 agents sur le terrain travaillent avec des groupements féminins;
- Les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) dont le rôle est d'appliquer la nouvelle stratégie de développement rural qui inclut la participation des femmes dans des projets spécifiques.
- Des structures internationales et ONG plus ou moins spécialisées en problèmes d'intégration de la femme ont diverses activités visant plus ou moins directement à l'amélioration des conditions de vie de la femme togolaise.

En l'état actuel des choses, il n'existe pas de concertation systématique entre les différents organes ou organisations travaillant avec les femmes. Il n'existe pas non plus d'échange d'informations sur une base régulière.

3.4 Cadre Réglementaire

3.4.1 Pour la promotion du secteur privé

En vue de promouvoir le secteur privé, le Gouvernement a :

- libéralisé les échanges en supprimant le monopole d'importations de la SONACOM, les contingentements, les licences d'importation (sauf pour des produits de base) et les licences d'exportation des produits industriels locaux,
- adopté la réforme tarifaire qui simplifie la structure des droits de douane, réduit la dispersion des taux et harmonise la taxation intérieure et aux frontières et différencie les taxes entre matières premières, produits intermédiaires et produits finis,
- promulgué un nouveau Code des Investissements qui renforce les mesures incitatives mais les lie aux réalisations effectives des entreprises, assouplit les critères d'admissibilité et simplifie les procédures d'agrément.

En outre, une mesure relative tant au niveau public que privé a été promulguée; il s'agit du Code de l'Environnement dont les textes d'application ne sont cependant pas encore publiés. Ce code prévoit notamment la réalisation d'une étude d'impact lors de la création de chaque entreprise industrielle.

3.4.2 Pour la promotion des entreprises exportatrices

La promotion des entreprises exportatrices est encouragée par:

- Création de zones franches de transformation et de services pour l'exportation en vue d'utiliser la main d'oeuvre locale et d'améliorer la balance commerciale du pays. Le niveau de création d'emplois dépendra en partie de l'évolution de l'environnement international (voir chapitre 5.3). La plupart de ces sociétés visent les marchés de la sous-région.
- Centre Togolais de Promotion de la Zone Franche qui coordonne les actions menées pour la création d'entreprises exportatrices.
- Code des investissements qui contient des mesures incitatives (exonération de la TGA et réductions fiscales) spécifiques pour les produits exportés.

Toutes ces mesures réglementaires prises pour favoriser le développement du secteur privé sont cohérentes et sont bien accueillies par les industriels. Le nombre d'entreprises intéressées (17 au moment de la rédaction - novembre 1990 - de ce rapport) par une installation en zone franche le prouve. Des améliorations et des adaptations sont certes possibles et nécessaires au fur et à mesure de leur application; dans l'immédiat, les principaux efforts consisteront à informer les utilisateurs, secteur privé et agents des diverses administrations concernées (douane, commerce intérieur et extérieur, industrie, etc...) pour une application appropriée des textes promulgués. Des séminaires devront être organisés pour les agents de l'administration et du privé.

3.5 Impacts de la politique industrielle et Conclusions

L'impact des mesures prises peut être estimé à travers notamment les résultats du désengagement sélectif de l'Etat des entreprises publiques et de la création d'entreprises privées. Les données permettant d'évaluer un impact quantitatif notamment financier ne sont pas disponibles.

La première phase de désengagement de l'Etat du secteur industriel s'achève en 1990. Avant le programme de désengagement, le secteur public comptait 74 sociétés d'Etat (dont 26 industrielles): 10 entreprises (dont 3 industrielles) ont été liquidées, 3 entreprises industrielles ont fait l'objet d'une location d'actifs, 11 (dont 10 industrielles) ont été privatisées par cession d'actions ou d'actifs et 6 (dont une industrielle) sont en cours de privatisation.

Une seconde phase, portant sur 18 entreprises (dont 7 industrielles) a démarré au cours du second semestre 1990. A l'issue de cette 2ème phase, le portefeuille de l'Etat ne comprendra plus que 26 entreprises (dont 2 industrielles: OTP et SOTOCO) dans des activités jugées stratégiques.

Les résultats des entreprises privatisées sont dans l'ensemble satisfaisants à l'exception de quelques unités sensibles aux effets défavorables de la conjoncture actuelle. En particulier, SOTODAS (savon et détergents) et ITP (tuyaux PVC, produits plastiques) subissent les effets de la concurrence de produits de pays voisins aux taux de change défavorables et aux surtaxes douanières à l'exportation vers les pays de la CEA0.

Par rapport à la période d'avant la privatisation, l'effectif des 10 entreprises industrielles est passé de 2,560 emplois permanents à 2,014 (juillet 1990). Les loyers versés au Trésor s'élèvent à 5,3 milliards F CFA et les produits de cession se montent à environ 9 milliards F CFA.

La création d'entreprises a concerné surtout les PMI dont le nombre est passé de 81 à 116 unités. Au cours de la période 1984-1989, 42 entreprises ont été créées (augmentation nette): industries du papier (30 unités), industries du bois (6 unités), industries alimentaires (7 unités) et industries chimiques (4 unités). Dans la branche des textiles et de l'habillement, le nombre des entreprises a diminué de 7 unités entre 1984 (8 unités) et 1989 (une unité).

Pour ce qui concerne la promotion des entreprises exportatrices, celles-ci encouragées par la création de zones franches de transformation et de services pour l'exportation, répondent positivement et l'on peut considérer qu'un an après l'adoption des statuts, un nombre significatif de promoteurs étrangers et Togolais ont marqué un intérêt réel à s'installer en zone franche ou à transformer leur entreprise en entreprise franche.

L'impact des mesures prises par le Gouvernement pour favoriser le développement industriel peut être considéré comme positif. Cependant, pour dynamiser effectivement le secteur industriel et lui permettre d'atteindre le taux de croissance qui lui est assigné dans le cadre macro-économique, l'action du Gouvernement consistera à orienter les entreprises vers des activités industrielles compétitives par rapport aux produits étrangers, notamment de la sous-région.

4. CONTRAINTES ET POTENTIALITES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Etant donné que ce document a pour but d'assister le gouvernement dans la préparation d'un programme intégré de développement industriel, il est essentiel, après avoir analysé l'environnement institutionnel et réglementaire, de mettre en relief les contraintes et les potentialités du secteur.

4.1 Contraintes

Nonobstant ce qui vient d'être démontré dans le chapitre précédent, le secteur industriel togolais reste confronté à des contraintes qui devront être levées pour assurer un développement industriel effectif et durable. L'entreprise industrielle étant la bénéficiaire principale de ce développement, les contraintes à la croissance du secteur industriel togolais seront analysées en prenant comme point de départ les problèmes de l'entreprise. Une section spéciale sera consacrée aux contraintes en matière de ressources humaines; une autre à celles concernant l'intégration de la femme.

4.1.1 Contraintes internes et externes à l'entreprise

Les principales contraintes sont situées aux niveaux suivants:

(i) Cadre institutionnel et réglementaire

- multiplicité des structures à démarcher pour créer une entreprise, insuffisance de concertation interministérielle et avec les associations professionnelles pour l'encadrement, la promotion, le suivi et la recherche de débouchés;
- insuffisances au niveau de l'intégration du secteur privé dans le processus de prise de décision le concernant;
- capacités insuffisantes de gestion et de coordination des politiques et stratégies du développement industriel par le Ministère du Plan et des Mines et celui de l'Industrie et des Sociétés d'Etat;
- coûts élevés de l'électricité, difficultés d'accès des produits togolais dans les marchés des pays de la CEAO, perméabilité des frontières à l'importation illicite de marchandises de toutes provenances.

(ii) Initiative et esprit d'Entreprise des promoteurs nationaux

- inadéquation entre les capacités financières ou de gestion et les capacités de créativité des promoteurs en raison notamment des risques financiers élevés;

- faiblesse de la participation des commerçantes à la création d'entreprises industrielles;
- mécanisme/système de promotion industrielle peu efficace.

(iii) Etudes de faisabilité

La qualité insuffisante des études de faisabilité fut (et continue d'être) la cause d'erreurs préjudiciables à la performance des entreprises (plan de financement inadapté, mauvais choix des équipements, marché surestimé).

Les conséquences de la mauvaise qualité des études de faisabilité sont illustrées par le cas de la société SOTODAS qui fabrique des détergents. Rachetée en 1982, son nouveau propriétaire a investi 250 millions FCFA sans pouvoir écouler sa production sur le marché togolais parce que ses produits ne sont pas conformes aux exigences des consommateurs. En 1989, SOTODAS n'a utilisé que 12,5% de sa capacité.

La mauvaise qualité des études de faisabilité est due au fait que les promoteurs ne s'adressent pas à des cabinets de conseils compétents et à leur réticence de payer le prix de ces études. Le Togo compte une trentaine de bureaux d'études et de consultants, nombre élevé, de qualité inégale et qui dans l'ensemble ne semblent pas satisfaire les banques.

(iv) Financement des entreprises

Les industriels soulignent un appui insuffisant du secteur bancaire (qu'il s'agisse des banques commerciales ou de banques de développement) aux promoteurs industriels (création ou extension), et constatent avec regret les difficultés d'accès au crédit pour les PMI (garanties exigées).

La réticence des banques à consentir des prêts aux promoteurs et entreprises industrielles, notamment les PMI, est justifiée, selon les banques, par la mauvaise qualité des études de faisabilité et, surtout, l'insuffisance des garanties offertes par les promoteurs de PMI. Les banques disposent de liquidités excédentaires en partie attribuables à l'insuffisance des financements d'entreprises industrielles.

Les montages financiers sont souvent inadéquats et causent des déséquilibres entre les financements sur fonds propres et les prêts bancaires. Les emprunts à court terme sont souvent utilisés pour financer des immobilisations à long terme, cela pour contourner les difficultés de prêts bancaires adaptés. Dans la plupart des cas, ces problèmes sont imputables au niveau de formation insuffisant, en matière de gestion, des entrepreneurs togolais.

L'endettement des entreprises togolaises est élevé. Une enquête récente portant sur 55 entreprises a montré que 90% de celles-ci étaient très endettées et à la recherche de nouveaux partenaires ou de prêts.

(v) Choix des technologies et des équipements

Le choix des technologies et des équipements n'est pas toujours adapté aux besoins de l'entreprise causant des surcapacités, produits non conformes au marché. Plusieurs unités industrielles ont été installées suivant la formule "clefs en mains", avec les conséquences habituelles: inadaptation de la technologie entraînant notamment des problèmes de maintenance et d'approvisionnement en pièces de rechange, marge de manoeuvre parfois limitée quant au choix des produits intermédiaires et des emballages. En outre, faute d'informations appropriées, les entrepreneurs choisissent souvent la première offre d'équipements qu'on leur présente sans que leur efficacité ait fait l'objet d'une évaluation préalable par des sociétés de conseils spécialisées.

(vi) Gestion des entreprises

Le manque de gestionnaires compétents entraîne des problèmes de trésorerie, une faible productivité du personnel, des négligences au niveau de la maintenance des équipements et donc une faible utilisation des capacités installées. En effet, l'absence d'une pratique de maintenance préventive dans les entreprises a des conséquences directes sur la productivité de l'entreprise suite aux arrêts des machines augmentant ainsi ses coûts de production.

(vii) Commercialisation des produits

Les produits offerts et les circuits de distribution ne sont pas toujours adaptés (qualité et quantité) aux besoins des marchés locaux et extérieurs. De plus, la faiblesse des liaisons interbranches et intersectorielles mentionnées précédemment n'incitent pas les entreprises à développer entre elles des relations commerciales. Enfin, on note un manque d'agressivité commerciale pour la conquête des marchés.

4.1.2 Contraintes en matière de ressources humaines

En matière de ressources humaines, les contraintes sont les suivantes:

- absence de données sur la formation et l'emploi: le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MTTFP) ne tiennent pas à jour les données sur les demandes et les offres d'emploi ou sur les diplômés. Il est ainsi difficile de planifier la formation selon les besoins du secteur industriel.

- position de monopole de placement du service de la main d'oeuvre du MTFP qui bloque les recrutements directs par les entreprises;
- manque de concertation des organismes concernés: peu d'échange entre les différents Ministères et organismes concernés par la formation et l'emploi (MPM, MISE, MTFP, METFP, CNPP, Université, la CCAIT, etc):
- inadéquation entre les programmes, les formations dispensées et les besoins d'emploi tant au niveau national qu'à celui des régions;
- absence d'orientation des diplômés qui ne sont préparés ni à une véritable recherche d'emploi ni à la création d'entreprise, entraînent donc leur chômage.
- recrutements faits à bas prix ou par copinage: les employeurs semblent préférer recruter des gens peu qualifiés avec un bas salaire plutôt que d'investir dans des personnes qualifiées, parfois sous pression de leur entourage.
- absence de formation dans l'entreprise: les employeurs sont peu conscients de la rentabilité de la formation, ne savent pas souvent identifier leurs besoins ou ne peuvent pas financer la formation de leurs techniciens.
- absence d'une véritable gestion de personnel: les lacunes au niveau de l'organisation du travail, d'une politique salariale motivante, d'une prise en compte des besoins des salariés (santé, repas, transport, information et communication) créent une faible motivation et une productivité insuffisante.

4.1.3 Contraintes à l'intégration de la femme

Les questions relatives à la position de la femme dans le développement du secteur seront considérées sous l'angle des contraintes existantes au niveau de son intégration mais aussi sous l'angle du réservoir important de main d'oeuvre qu'elle représente et donc sous l'angle des potentialités (voir para 4.2).

Les principales contraintes à l'intégration de la femme sont:

(i) Manque de données sur les femmes et d'informations pour les femmes

Actuellement, la contribution de la femme à l'économie n'est pas chiffrée et ne peut faire l'objet que d'estimations. Les informations concernant les femmes se limitent le plus souvent au qualitatif. Des indicateurs socio-économiques sur les femmes permettraient de mieux cibler leurs problèmes et les informer des possibilités d'amélioration.

(ii) Faible taux de scolarisation et de formation

Le faible taux de scolarisation et de formation dérivent pour

l'essentiel des valeurs traditionnelles et de l'attitude des hommes à l'égard de la femme, ce qui est un réel obstacle à l'amélioration de l'important potentiel productif que représente la femme. Cette contrainte ne peut être levée que par la prise de conscience par les hommes du rôle de la femme dans la société.

(iii) Difficultés d'accès à la formation professionnelle et au crédit

Cette contrainte découle des deux précédentes lesquelles constituent en fait les conditions de base pour l'intégration de la femme au processus de développement du pays.

(iv) Manque de concertation et de coordination

Aucune réelle concertation n'existe entre les différents ministères techniques et la DGCF. De plus, la DGCF ne remplit pas son rôle de coordination qui permettrait d'avoir une meilleure efficacité des actions pour l'intégration de la femme.

(v) Pénibilité des travaux domestiques

Selon une enquête de l'UNESCO réalisée en 1989, en milieu rural la femme parcourt par jour en moyenne 3 à 5 km à la recherche de l'eau, 10 à 20 km pour ramasser le bois de chauffe. La femme rurale est ainsi occupée 16 heures par jour à de travaux pénibles. La réalisation de programmes d'hydraulique villageoise permettra de consacrer le temps de corvée d'eau à des travaux plus productifs. Le sort de la femme urbaine n'est pas fondamentalement différent car elle consacre en moyenne 8 heures à son travail rémunéré et jusqu'à 9 heures au travail non rémunéré.

4.2 Potentialités et recommandations pour leur mobilisation

Le Togo a d'importantes potentialités dont la mobilisation permettra un développement économique réel et stable car moins dépendant des fluctuations liées à l'exportation de matières premières. Le pays pourra mobiliser ces potentialités à long terme grâce aux atouts suivants:

- option libérale de l'économie proclamée depuis le premier PAS (1983) et renforcée par des mesures de plus en plus libérales, en particulier le nouveau code des investissements et les nouvelles réglementations douanières.
- existence d'une structure d'encadrement et de soutien de l'initiative privée plus adaptée aux besoins des industriels.
- mise en place d'une nouvelle réglementation plus souple et incitative en matière de droits de douane et de fiscalité.
- opportunités d'exportations substantielles offertes aux industries du fait de l'appartenance du Togo aux pays de la CEDEAO.

L'analyse faite ci-après aux paragraphes 4.2.1 Ressources agricoles et 4.2.2 Ressources minières, vise à mettre en évidence un certain nombre d'activités industrielles qui pourraient être développées dans le cadre d'un développement intégré du secteur. Toutefois la faisabilité de ces activités, projets et programmes demande à être confirmée et étudiée plus en profondeur par le biais d'études complémentaires appropriées.

4.2.1 Les ressources agricoles

4.2.1.1 Ressources agricoles proprement dites

La mobilisation des ressources agricoles devra se faire selon un cercle vertueux qui consistera pour l'agriculture à fournir des matières premières à l'industrie et l'industrie produire des intrants pour l'agriculture. Ce cercle devra englober la sous-région pour obtenir des effets d'échelle et pour profiter des atouts du Togo, notamment en matière de promotion et d'encouragement des zones franches. A cet égard, la règle des 20% (part pouvant être écoulee sur le marché togolais) est particulièrement adaptée au secteur agricole tant pour la transformation que pour la fabrication d'intrants car cela offrira aux industriels togolais un marché d'une vingtaine de millions de consommateurs (5 fois la population du Togo) et une zone d'approvisionnement étendue. D'autant que les matières premières importées sont taxées au minimum (5%).

4.2.1.1.1 Les produits végétaux

Les potentialités en matière de produits végétaux sont importantes.

Tableau 4.1: Potentiels d'exportations et/ou de transformation de produits agricoles en 1995
(1.000 tonnes)

	PRODUCTION		CONSOMMATION		EXCEDENT	
	1989	1995	1989	1995	1989	1995
Mais	296,3	323,5	188,6	230,5	107,7	93,0
Igname	378,6	418,0	342,8	418,0	35,8	0
Manioc	413,1	572,4	426,4	520,7	13,3	51,7
Sorgho-mil	175,5	302,8	174,7	213,4	0,8	89,4
Haricot	18,0	49,8	24,5	29,9	6,5	19,9
Karité	16,7	20,9	-	-	16,7	20,9
Coton	78,8	134,7	-	-	78,8	134,7
Café	14,7	16,7	-	-	14,7	16,7
Cacao	7,3	11,0	-	-	7,3	11,0
Palmiste	3,4	17,0	-	-	3,4	17,0

Source: BCEAO. MPM, MDR, estimations Mission ONUDI

Les opportunités dans ce domaine sont la création de maïserie, production de cossettes de manioc et de beurre de karité, arômes et essences végétales (extraction) ainsi que la création d'unités d'égrenage de coton ou l'extension des capacités des unités existantes.

Le stockage et emballage de produits agricoles frais, notamment maraichers, viande et produits de la pêche (chambres froides intégrées dans une chaîne du froid) constituent également des opportunités.

4.2.1.1.2 Les produits de la pêche

Ils ne constituent pas pour l'instant un pôle de développement important, les réserves halieutiques étant limitées. Cependant, le Ministère du Développement rural envisage néanmoins le renforcement des villages de pêche continentale et la relance de l'aquaculture.

4.2.1.1.3 Les produits animaux

Le Togo est déficitaire en produits animaux et jusqu'au septembre 1989, au moment où la décision d'interdire l'importation de viandes congelées a été prise, le pays devait importer une dizaine de milliers de tonnes pour couvrir la demande locale. Pour améliorer le taux de couverture des besoins en viande du pays, l'élevage des espèces à cycle court, notamment avicole (production de poulets de chair et d'oeufs) et porcine, s'est développé avec des résultats parfois contrastés.

Le cheptel national se compose de bovins, ovins, caprins, porcins, équins, asins et volaille.

On distingue au Togo trois systèmes dans l'élevage bovin: à savoir l'élevage traditionnel extensif et sédentaire, le ranching encore peu développé car nécessitant des investissements importants et l'intégration de l'élevage à l'agriculture à travers des projets de développement.

Les petits ruminants sont élevés de manière traditionnelle. Ce qui est le cas également pour l'élevage porcine; toutefois un élevage moderne peu développé existe également mais semble satisfaire largement le marché local formel. Aussi les importations de viande porcine n'ont jamais dépassé 50 tonnes dont 10 tonnes de jambon.

Le développement de l'élevage porcine n'apparaît pas immédiatement comme l'une des priorités mais demanderait néanmoins à être examiné plus en détail dans le cadre d'une étude approfondie sur la filière "Industries liées à l'élevage".

Pour ce qui concerne l'élevage des volailles, deux types d'avicultures sont pratiquées au Togo: l'aviculture traditionnelle et l'aviculture moderne (à savoir principalement SATAL producteur de poulets congelés). Aussi le marché des oeufs, poule et poulet de chair est alimenté à la fois par le

secteur informel, les importations (en forte regression depuis l'interdiction d'importations de viande congelée) et une industrie avicole fortement développée (une dizaine de fermes).

Ce secteur reste fragile cependant en raison d'une part du faible pouvoir d'achat des consommateurs et des coûts de production peu compressibles (notamment les aliments composés et les poussins d'un jour). En effet, le prix élevé du poulet congelé local a éliminé une partie des consommateurs de poulets précédemment importés. Néanmoins les possibilités de développement de ce marché existent ainsi que les capacités de production pour satisfaire ce marché.

4.2.1.2 Facteurs de production (intrants)

4.2.1.2.1 Aliments composés

La croissance de l'élevage avicole et porcin dépend largement des disponibilités en aliments composés. Or grâce à ses matières premières agricoles, notamment maïs et manioc, et les sous-produits protéiques, le Togo pourrait facilement développer son industrie des aliments composés, pour autant qu'il soit démontré qu'un tel marché existe; en effet à l'heure actuelle tous les aliments sont faits à la ferme.

Le maïs et le manioc peuvent être utilisés à l'état brut comme source énergétique dans les aliments composés ou mieux être transformés. Une maïserie permettrait d'une part d'utiliser la farine de maïs comme source énergétique et d'autre part les issues de maïs après, par exemple, extraction d'huile de germe de maïs, comme source protéique. Pour le manioc, la fabrication de cossettes permettrait de les inclure en complément de maïs comme aliment énergétique.

Les sous produits locaux pouvant être valorisés comme concentrés sont les drèches de brasserie (sous produit des brasseries), les sons et issues de blé (sous-produits des minoteries).

4.2.1.2.2 Engrais

Les engrais sont utilisés principalement dans les cultures de rente (coton, café et cacao). Les importations d'engrais sont passées de 27.000 tonnes en 1985 à 47.000 tonnes en 1989. Sur la base des prévisions d'augmentation de la surface des cultures de rente et une intensification de ces cultures, la consommation d'engrais s'intensifiera. La formulation d'engrais composés à partir d'engrais simples importés et leur emballage pourrait donner lieu à la création de PMI au cours de la période 1991-1995.

4.2.1.2.3 Pesticides

La consommation de pesticides estimée à 5,6 millions de litres en 1989 a progressé de 24,4% pendant la période 1984-1989. Les pesticides sont composés principalement d'insecticides utilisés pour le coton et de fongicides utilisés pour le café et le cacao plus sensibles aux maladies cryptogamiques. En fonction de l'augmentation des surfaces et de la productivité des cultures de rente, la demande de pesticides en 1995 peut être estimée à 12 millions de litres constitués de:

- insecticides: 9 millions de litres (4 milliards FCFA)
- fongicides : 3 millions de litres (1 milliard FCFA)

Comme pour les engrais, ces pesticides pourront être formulés et emballés au Togo. Il sera cependant nécessaire que les intrants agricoles importés soient alors taxés au taux ordinaire de 20% et non de 5% comme c'est le cas actuellement. Le taux actuel se justifie bien entendu par l'encouragement de l'utilisation des intrants pour augmenter la productivité agricole. Mais dans le cas de création d'unités de formulation d'intrants au Togo, les formules de base devront être taxés au taux réduit de 5% et les produits formulés importés au taux de 20%

La valeur ajoutée des pesticides peut être estimée à 2 milliards FCFA:

- insecticides: 1,6 milliards FCFA
- fongicides : 0,4 milliards FCFA

4.2.1.2.4. Equipements agricoles

Il est nécessaire de mécaniser les cultures de rente pour en augmenter la productivité. La petite mécanisation est également nécessaire pour les projets agricoles destinés à intégrer les jeunes et à faciliter leur installation dans des exploitations viables.

Le développement de l'hydraulique villageoise implique également la fourniture d'équipements de pompage. Le développement de l'hydraulique villageoise a un impact direct sur l'intégration de la femme à des activités productives en la libérant des tâches d'approvisionnement en eau qui sont parfois fortement consommatrices de temps.

4.2.2 Ressources Minières

Le Togo est un pays agricole, mais son sous-sol recèle d'importantes ressources minières dont seuls le phosphate, le marbre et le calcaire sont exploités.

4.2.2.1 Le phosphate

Le phosphate est la principale ressource minière qui représente 45% des exportations et 9% du PIB (en 1989). L'économie du pays est dépendante de la forte fluctuation des prix du phosphate sur le marché mondial.

Pour diminuer cette dépendance, le Togo cherche depuis 1980 à diversifier l'exploitation de ses ressources minières. Des prospections et l'établissement de cartes géologiques devront aboutir à l'élaboration d'un Plan minéral en 1992 synthétisant les connaissances géologiques, minières et économiques et indiquant les mesures et actions à mettre en oeuvre pour mobiliser les ressources minières exploitables. C'est la raison pour laquelle, le cadre macro-économique ne prévoit qu'une augmentation de 0,5% par an de la valeur ajoutée des industries extractives pendant la période 1991-1995. Il est, en effet, trop tôt pour déterminer les ressources minières économiquement mobilisables, notamment en fonction des débouchés extérieurs qui devront être analysés avec beaucoup de soin. Les quantités des divers minerais, aussi élevées soient-elles, donnent une indication insuffisante. Par ailleurs, les besoins en capitaux pour l'industrie extractive sont en général très élevés. La création d'un emploi nécessite un investissement de 26,6 millions de FCFA contre 4 millions de FCFA, par exemple, pour la création d'un emploi en industrie agro-alimentaire. (voir paragraphe 5.3)

4.2.2.2 Les marbres et pierres ornementales

Plusieurs gisements de marbre sont disséminés sur le territoire togolais dont deux sont exploités par la SOTOMA. Des millions de tonnes de roches de qualité marbrière existent: granite, serpentine, ouralite, quartzite, amphibolopyroxénite, gneiss à grenat, éclogite, cipolin et mignatite.

4.2.2.3 La dolomie

Les gisements de dolomie sont immenses et peuvent servir à la fabrication de chaux, d'agglomérés réfractaires et amendement des sols. L'exploitation de la dolomie peut être faite par des PMI mais cette industrie étant forte consommatrice d'énergie les coûts de production peuvent être trop élevés compte tenu des prix de l'énergie au Togo. Comme alternative, l'utilisation du bois comme source d'énergie peut avoir des conséquences écologiques si le site et la capacité des unités ne sont pas bien évalués.

4.2.2.4 Le kaolin

Une vingtaine de millions de tonnes sont reconnus pour le kaolin qui pourrait servir à la fabrication de produits céramiques, briques ou carreaux de revêtement. Les exportations vers l'Europe ou le bassin méditerranéen sont difficiles en raison de la forte position concurrentielle des Italiens dans ce domaine.

4.2.2.5 L'attapulgite et la bentonite

Ces deux argiles rares utilisés notamment dans les forages pétroliers doivent subir au préalable des traitements thermiques, broyage ou extrusion. Comme pour la dolomie, la part de l'énergie dans les coûts de production est assez élevée.

4.2.2.6 Le sable de verre et le disthène

Les sables à verre du Togo sont particulièrement purs et pourraient servir à la fabrication de verres pour l'emballage (bouteilles, flacons, ..) qui pourraient être exportés dans la sous-région. Le disthène est employé dans la fabrication des réfractaires utilisés en sidérurgie et industrie du verre. La principale contrainte pour la mobilisation de ces deux minerais reste là aussi le coût de l'énergie.

4.2.2.7 Les grenats

Utilisés comme abrasifs artificiels, les grenats peuvent être industrialisés par des PMI togolaises qui devront s'associer avec des firmes spécialisées étrangères. Les abrasifs sont, en effet, un marché porteur en raison notamment de la demande des industries mécaniques.

4.2.3 Ressources Humaines

En matière de ressources humaines, le potentiel du Togo est l'existence d'une population active importante (un tiers de la population) et jeune (50% de la population). Cependant ces ressources devront être mieux valorisées tant au niveau du système éducatif que des entreprises. Au niveau du système éducatif, la sélection est telle que 15% des élèves seulement franchissent le seuil du secondaire, 2,7% arrivent au Baccalauréat et 1,1% atteignent l'enseignement supérieur.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement par la formation des enseignants, des capacités d'accueil, la révision des programmes pour les adapter aux besoins réels du pays est indispensable pour permettre le développement du secteur industriel et éviter de refouler dans le secteur informel une majorité de la population. Un système d'orientation est à développer dès le départ pour rééquilibrer l'enseignement général par rapport à l'enseignement technique, et orienter les élèves vers les créneaux porteurs. Une plus grande liberté de décision est à laisser aux Chefs d'entreprise pour qu'ils prennent conscience de l'importance de leur rôle, et un appui technique et en gestion (financière, commerciale et du personnel) doit leur être apporté à un moindre coût pour leur permettre d'améliorer la compétitivité de leur entreprise, principale base du développement économique et social.

Les axes d'une politique permettant de mobiliser les ressources humaines pourraient être:

- l'insertion des jeunes en les orientant et en cherchant avec eux des créneaux neufs, en les aidant à élaborer des dossiers, en renforçant leur capacité à entrer en relation avec les employeurs, en leur donnant des notions de comptabilité, en créant un fonds de garantie pour les créateurs d'entreprise.
- la reconversion du personnel licencié lors des liquidations d'entreprises par formation pour recyclage, aide au placement et allocations.
- la régionalisation en proposant des formations adaptées sur place, et en encourageant le développement des entreprises régionales et la décentralisation des administrations publiques pour freiner le mouvement migratoire vers Lomé. De plus, une aide au mouvement associatif des artisans et des facilités d'accès au crédit favoriserait leur passage du secteur informel au secteur structuré (création de micro-entreprises).
- Une meilleure répartition des revenus: les salaires les plus bas (SMIG) ne pourront être augmentés qu'en améliorant la productivité des entreprises. Par ailleurs, une très grande disparité existe entre les revenus en milieu urbain (revenu moyen de 150.000 FCFA) et en milieu rural (30.000 FCFA). L'amélioration des infrastructures sociales (santé, éducation) et économiques (eau, électricité, transports, habitat) permettrait d'atténuer les différences de revenus en améliorant les conditions de vie des couches les plus défavorisées ce qui favoriserait la croissance économique.
- L'appui au mouvement communautaire: réalisé principalement par les ONG auxquelles l'état devrait accorder son appui, en leur laissant une grande autonomie, mais en se réservant le droit d'exercer un suivi et un contrôle à posteriori.

Le suivi de cette politique pourrait être basé sur des indicateurs qui constitueront un livre de bord pour les responsables concernés. Les principaux indicateurs à élaborer par branche et par région sont:

- indicateurs de l'emploi:
 - . Nombre de créations d'emploi par type d'activités et niveau de qualification,
 - . Nombre d'entreprises créées par type d'activités, taille des entreprises, niveau de qualification de l'employeur, capital investi et aide reçue,
 - . Nombre d'entreprises en arrêt, motif de l'arrêt des activités ou de la liquidation,
 - . Nombre de chômeurs par type d'activités, par niveau de qualification, âge et sexe, par statut familial et nombre de personnes à charge.
- . indicateurs de l'enseignement et formation professionnelle

- . Nombre d'élèves inscrit par établissement, spécialité et niveau
- . Nombre d'élèves reçus, nombre de redoublements, d'abandons
- . Nombre d'enseignants, niveau de qualification, spécialité, ratio élève/enseignant, heures de théorie / heures de pratique
- . Nombre d'employeurs contactés, taux d'insertion des élèves
- . Budget de l'établissement, part consacrée à l'équipement et au fonctionnement, part consacrée à la documentation.

Pour les entreprises, l'élaboration d'un tableau de bord social incluant les indicateurs de base du bilan social, et en particulier les rubriques concernant les effectifs, la rémunération, la formation, l'absentéisme et le chiffre d'affaires permettrait aux responsables d'identifier les problèmes en mesurant les écarts pour déceler les tendances et de chercher avec les personnes concernées les solutions les mieux adaptées.

4.2.4 Intégration de la femme

Les femmes représentent un potentiel de main d'oeuvre abondante et leur dynamisme et peut être déterminant dans diverses activités socio-économiques notamment en milieu rural. La participation des femmes dans des programmes d'augmentation de la production agricole, de reboisement et de la protection de l'environnement constitue une condition nécessaire pour la réussite de ces programmes.

Dans l'artisanat, la plupart des activités de transformation et de fabrication par les femmes se font avec des techniques existantes dans le pays et l'utilisation des ressources locales. Ces techniques doivent être simplement améliorées et des efforts sont à faire pour mieux organiser les activités transformatrices du petit atelier vers une unité semi-industrielle.

On assiste de plus en plus à la création spontanée de groupements féminins dans le milieu rural. Des actions de promotion devraient concerner ces groupements féminins qui représentent un potentiel important de main d'oeuvre. Par une formation appropriée, cette main d'oeuvre permettra d'accélérer le développement de la production agricole et partant de la transformation des produits vivriers de manière semi-industrielle. A travers les groupements, les femmes pourraient avoir mieux accès au crédit soutenu par le système de tontine (prêt tournant) très répandu au Togo.

Les professions où les femmes commencent à apparaître ces dernières années sont:

- sciences physique et chimie
- pilotes, mécaniciens
- statisticiens, économiste
- juristes
- directeurs, cadres supérieurs
- plombiers, soudeurs, toliers
- bijouterie, orfèvrerie

Les effectifs des femmes dans ces métiers restent très faibles mais l'évolution est en cours. Il serait intéressant de faire une enquête auprès de ces femmes pour mieux connaître le processus de leur intégration à ces milieux professionnels nouveaux pour la femme togolaise.

4.2.5 Les ressources financières

Le secteur bancaire du Togo est sain et dynamique pour ce qui concerne les affaires commerciales. Les banques disposent de moyens financiers relativement importants pouvant être potentiellement mobilisés pour des projets rentables à des promoteurs performants. Le taux de couverture des crédits par les dépôts des banques commerciales togolaises est très élevé. Ce taux a atteint 176% en août 1989 soit pour un montant des crédits à l'économie de 95,3 milliards de FCFA, les dépôts s'élèvent à 168,1 milliards de FCFA. Cependant, les dépôts à terme ne représentent que 16% soit 26,7 milliards alors que les crédits moyen terme s'élèvent à 36,9 milliards et les crédits long terme à 1,1 milliard de FCFA seulement.

Pour la BTCI, l'une des trois principales banques commerciales, le taux de couverture des crédits par les dépôts a atteint 191% en septembre 1989: excédent de 18,4 milliards de FCFA pour des ressources clientèle s'élevant à 38,76 milliards de FCFA.

Les crédits à court terme de l'industrie manufacturière représentent 7,4% de l'ensemble des crédits accordés à l'économie. Ce pourcentage est de 11,2% pour les crédits moyen terme et 10% pour les crédits long terme. Le montant des crédits à moyen et surtout long terme sont particulièrement faibles par rapport aux investissements réalisés dans le secteur.

Tableau 4.2: Crédits à l'industrie (situation en janvier 1989)
(en millions de FCFA)

CREDITS A	Court terme		Moyen Terme		Long terme	
INDUSTRIES EXTRACTIVES	14.958	24,3%	4.043	16,2%	-	
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	4.615	7,4%	2.834	11,2%	129	10,0%
Aliments, boissons, tabacs	951	1,5%	759	3,0%	29	
Textiles et confection	588		30		-	
Bois et ouvrages en bois	535		71		-	
Papier, imprimerie	178		137		-	
Chimie	735		1.118	4,5%	67	5,2%
Produits minéraux	1.005	1,6%	446		33	
Métallurgie de base	267		-		-	
Ouvrages en métaux	343		264		-	
Autres industries	13		9		-	
CREDIT TOTAL A L'ECONOMIE	61.788	100%	25.004	100%	1.288	100%

Source: BCEAO

Les banques ont des disponibilités nettes à l'étranger qui s'élèvent à 5,7 milliards de FCFA, les créances sur l'extérieur étant de 30,4 milliards de FCFA et les engagements extérieurs de 24,7 milliards de FCFA. Ces disponibilités nettes à l'extérieur pourraient normalement être utilisées pour développer l'économie nationale. Une recommandation de la BCEAO invite d'ailleurs le système bancaire togolais à réduire ses placements à l'extérieur (voir bulletin BCEAO No 389 de janvier 1990, page 10 alinéa 3, lignes 7 et 8).

Le principal changement monétaire qui pourrait relancer l'économie et en particulier le développement industriel, porteur de croissance à moyen et long terme, serait le réaménagement des taux de change du FCFA. La compétitivité des entreprises locales augmenterait dans de larges proportions, notamment par la réduction des coûts de la main d'oeuvre. Par ailleurs, cela stimulerait les exportations vers les pays de la sous-région n'appartenant pas à la zone franc (le Ghana et surtout le Nigéria) et réduirait les importations licites ou illicites en provenance de ces deux pays qui constituent l'une des principales causes des problèmes de commercialisation des unités industrielles togolaises, notamment de biens de consommation.

Par ailleurs, la dévaluation du FCFA recommandée par le FMI et la Banque mondiale, notamment pour alléger les problèmes financiers de la Côte d'Ivoire, membre important de l'UMOA, mais non encore appliquée a entraîné une forte croissance des transferts de capitaux par leur conversion en francs français, opération légale, dans l'attente de cette dévaluation. Les créances sur l'extérieur des banques togolaises est passé de 18.688,4 millions de FCFA en mars 1988 à 33.746,8 millions de FCFA en mai 1989 (voir bulletin de la BCEAO No 389 de janvier 1990, page 4). Le gel de ces capitaux tempère la surliquidité des banques togolaises et explique aussi une certaine réticence du financement du secteur industriel. Aussi, par exemple, la qualité des études de faisabilité qui constitue selon les banques une des causes de non financement des projets industriels, quoique réelle, reste un problème mineur car sa résolution est relativement aisée.

Un marché monétaire indépendant devrait se développer et les prêts interbancaires encouragés ce qui nécessite notamment la mobilisation de l'épargne intérieure, le recouvrement des créances et le contrôle accru des transferts hors zone franc. En tous cas, l'impact de ces mesures reste dépendant de l'environnement international, notamment de la détérioration des termes de l'échange (liée aux marchés mondiaux des matières premières) et de la charge de la dette extérieure.

4.2.6 Les infrastructures de développement

4.2.6.1 Les routes

Le Togo possède un important réseau routier composé de 1.650 km de routes bitumées dont l'axe nord-sud reliant Lomé au Burkina Faso (600 km) et la liaison côtière entre le Ghana et le Bénin (45 km) ainsi que de 1.000 km de pistes principales. Les routes bitumées sont en bon état et des projets financés par la Banque mondiale et le FED permettront d'améliorer le réseau routier du Togo. Les entreprises de transport sont très actives et jouent un rôle important dans l'économie togolaise.

4.2.6.2 Le transport aérien

Le Togo a deux aéroports internationaux: Lomé et Niamtougou dans le Nord. Ce dernier est en service mais n'accueille qu'un trafic local réduit. Lomé est desservi par plusieurs compagnies aériennes internationales et africaines. Une dizaine de vols hebdomadaires relient le Togo et l'Europe. Bien qu'il n'existe pas de vols cargo réguliers, le fret aérien est assuré par les avions de ligne qui, pour la plupart, sont mixtes. Le coût du fret reste élevé et devra être revu dans le cadre de la promotion des entreprises exportatrices.

4.2.6.3 Le transport maritime

Le port de Lomé est l'un des plus performants et des plus sûrs en Afrique de l'Ouest. Les équipements du port pour le chargement et le déchargement des navires sont très satisfaisants. Comme la plupart des navires repartent à vide de Lomé, les capacités d'exportation sont ainsi très élevées et les coûts de fret maritime pour les entreprises exportatrices seront largement compétitifs. Pour des bateaux Roll-on-Roll-off la capacité de charge est de 40 000 tonnes chacun.

4.2.6.4 Les télécommunications

Les réseaux de télécommunication entre le Togo et l'étranger sont excellents. La plupart des pays étrangers sont reliés au Togo et le coût des communications sont dans la moyenne internationale. Le réseau local de téléphone est actuellement quasi saturé mais des extensions sont en cours grâce à un projet de modernisation financé par la Banque mondiale et la BEI.

4.3 Conclusions

L'analyse des contraintes démontrent que les principales entraves au développement industriel se situent aux différents niveaux de l'élaboration d'un projet d'investissement industriel, depuis son élaboration jusqu'à sa réalisation et sa gestion en passant par les difficultés d'accès au crédit, les choix appropriées de technologie, la disponibilité de main d'oeuvre qualifiée. De plus, d'autres contraintes au niveau du cadre institutionnel et réglementaire demandent à être levées afin de fournir un environnement adéquat et incitatif pour le développement de l'entreprise privée.

Les principales potentialités du pays sur lesquelles peuvent s'élaborer des activités industrielles dont la faisabilité demanderait toutefois à être confirmée ultérieurement par des études spécifiques, sont les suivantes:

- Les ressources agricoles dont la mobilisation consistera pour l'agriculture à fournir des matières premières à l'industrie et pour l'industrie à produire des intrants pour l'agriculture. Ce cercle vertueux devra englober la sous-région pour profiter des effets d'échelle et des atouts du Togo, notamment en matière de promotion et d'encouragement des zones franches. La règle des 20% (part pouvant être écoulee sur le marché togolais) est particulièrement adaptée au secteur agricole tant pour la transformation que pour la fabrication d'intrants

car cela permet d'offrir aux industriels togolais un marché d'une vingtaine de millions de consommateurs. Les opportunités sont la création de mûserie, production de cossettes de manioc et de beurre de karité, arômes et essences végétales (extraction), unités d'égrenage de coton, stockage et emballage de produits agricoles frais, notamment maraichers, viande et produits de la pêche (chambres froides intégrées dans une chaîne du froid), formulation d'engrais et pesticides, fabrication ou montage de matériel et outillages agricoles.

- les ressources minières sont importantes mais seuls le phosphate, le marbre et le calcaire sont exploités. Pour diminuer la dépendance du pays à la fluctuation des prix du phosphate sur le marché mondial, le Togo cherche à diversifier l'exploitation de ses ressources minières. L'élaboration d'un Plan minéral synthétisant les connaissances géologiques, minières et économiques indiquera les mesures et actions à mettre en oeuvre pour mobiliser les ressources minières exploitables.
- les ressources humaines sont constituées par une population active importante et jeune mais sous-utilisée. Ces ressources devront ainsi être mieux valorisées tant au niveau du système éducatif que de la gestion du personnel dans les entreprises. Les femmes absentes de l'enseignement technique et des activités industrielles au niveau de la main d'oeuvre qualifiée et de l'encadrement, constituent à cet égard un potentiel non encore exploité.
- les ressources financières sont importantes et devraient être mobilisées pour des projets rentables par des promoteurs performants. Le taux de couverture des crédits par les dépôts des banques commerciales togolaises est très élevé. Les disponibilités nettes à l'étranger s'élèvent à 5,7 milliards de FCFA et devraient normalement être utilisées pour développer l'économie nationale. Le réaménagement du taux de change du FCFA permettrait de favoriser le développement industriel notamment en augmentant la compétitivité des entreprises locales par la réduction des coûts de la main d'oeuvre, la stimulation des exportations vers les pays de la sous-région n'appartenant pas à la zone franc et la réduction des importations licites ou illicites.
- Les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires sont satisfaisantes ou en voie de l'être en ce qui concerne les télécommunications.

5. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE TOGOLAISE POUR LA PERIODE 1991-1995

5.1 Orientations du Gouvernement

Le Gouvernement continuera à assurer son rôle d'organisation des conditions favorables au libéralisme économique et à la promotion de l'initiative privée. L'Etat va progressivement restreindre son intervention aux entreprises assurant un service public ou une mission fondamentale de développement. Il continuera à se désengager des entreprises industrielles et à mettre en oeuvre des mesures et actions pour que les entreprises qui restent dans le secteur public soient gérées comme dans le secteur privé.

Les orientations du Gouvernement restent fondamentalement inchangées mais, grâce aux expériences acquises, seront plus ciblées autour des quatre axes de développement suivants, comme cela a été recommandé par l'Atelier du 20 juin 1991 sur les secteurs Industrie, Commerce, Artisanat, organisé par le Ministère du Plan et des Mines:

- Axe 1 : Réforme des entreprises publiques
- Axe 2 : Promotion de l'initiative privée
- Axe 3 : Promotion des exportations
- Axe 4 : Promotion et organisation du marché national

5.2 Projections Macro-Economiques 1991-1995 pour le secteur industriel

Pour la période 1991-1995, l'objectif de croissance du PIB global est fixé à 4,4% en moyenne par an en termes réels, ce qui compte tenu de l'augmentation de la population assurera une croissance effective du PIB par habitant de 1% par an en francs constants.

Le taux de croissance pour l'industrie manufacturière est fixé à 7.8% par an alors que pour les industries extractives, la croissance prévue ne sera que de 0,5%, l'extraction des phosphates devant rester stable à partir de 1991. La contribution des industries manufacturières au PIB passera de 6,9% en 1990 à 8,1% en 1995.

La part des industries agro-alimentaires restera prédominante avec plus de la moitié de la valeur ajoutée des industries manufacturières et une augmentation plus rapide: 9,9% en moyenne par an. (voir tableau 5.1)

Pour les autres branches industrielles, la croissance de leur valeur ajoutée restera inférieure à celle des industries agro-alimentaires, à l'exception de la branche de l'édition dont la croissance enregistrée au cours des années 1984-1989 devra se poursuivre. La contribution de cette branche au PIB est infime (0,2% en 1990 et 0,4% en 1995). De manière générale, ce sont les industries qui contribuent pour moins de 1% au PIB qui connaîtront une croissance relativement importante. Aussi, la croissance des industries manufacturières repose sur celle des industries alimentaires.

Tableau 5.1: Projections du P I B pour la période 1990-1995 (prix constants de 1978)

SECTEUR SECONDAIRE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	Taux de croissance 1990-1995	Contribution des branches en	
								1990	1995
Industries Extractives	19.6	19.7	19.8	19.9	20	20	0.4%	8.6%	7.1%
Phosphates	18.6	19.1	19.1	19.1	19.1	19.1	0.3%	5.3%	6.8%
Clinker	0	0	0	0	0	0	0.0%	0.0%	0.0%
Autres	0.9	0.6	0.7	0.8	0.9	1	4.6%	0.4%	0.4%
Industries Manufacturières	15.6	17	18.5	19.8	21.2	22.7	7.8%	6.9%	9.1%
Ind. Alim.Boiss.Tabacs	7.8	8.6	9.5	10.4	11.4	12.5	9.9%	3.4%	4.4%
Textiles/Habil./Cuir	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.9%	1.1%	1.0%
Ind.Bois et Ouvr.Bois	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	7.2%	0.5%	0.6%
Papier/Imprimerie	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1	14.9%	0.2%	0.4%
Ind.Chimiques	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	7.8%	0.5%	0.6%
Prod.Minér.Non-Métal.	1.8	1.9	2	2	2	2	2.1%	0.8%	0.7%
Ind. Métal.de Base	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.0%	0.1%	0.1%
Ouvrages en Métaux	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	8.4%	0.2%	0.2%
Autres Ind. Manufact.	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0%	0.0%	0.0%
Bâtiments et Travaux Publics	5.3	7.3	8.3	9.1	7.4	7	5.7%	2.3%	2.5%
Energie, Eau	4.4	4.6	4.8	4.8	4.9	5.1	3.0%	1.9%	1.8%
SECTEUR SECONDAIRE	44.9	48.6	51.4	52.6	53.5	54.5	4.1%	19.8%	19.5%
PIB aux prix du marché	226.9	235.7	246.7	257.1	269.1	281.0	4.4%	100.0%	100.0%
Taux de croissance annuels									
Industries Manufacturières		9.0%	8.5%	7.0%	7.1%	7.1%			
Ind. Alim.Boiss.Tabacs		10.3%	10.5%	9.5%	9.5%	9.6%			
Textiles/Habil./Cuir		4.2%	4.2%	3.8%	3.7%	3.6%			
Ind.Bois et Ouvr.Bois		8.3%	7.7%	7.1%	6.7%	6.2%			
Papier/Imprimerie		20.0%	16.7%	14.3%	12.5%	11.1%			
Ind.Chimiques		9.1%	8.5%	7.7%	7.1%	6.7%			
Prod.Minér.Non-Métal.		5.6%	5.3%	0.0%	0.0%	0.0%			
Ind. Métal.de Base		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%			
Ouvrages en Métaux		28.0%	20.0%	0.0%	0.0%	0.0%			
Autres Ind. Manufact.		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%			
PIB aux prix du marché		3.9%	4.7%	4.2%	4.7%	4.4%			

Source: Ministère du Plan et des Mines

Les taux de croissance prévus sont basés sur des tendances enregistrées au cours de la période 1984-1989 et constituent ainsi des objectifs qu'une action volontariste permettra d'atteindre. Cette croissance de l'industrie sera favorisée par les mesures incitatives prises au cours du 3ème PAS pour le soutien du secteur privé et en particulier des PMI. Pour atteindre ces objectifs de croissance, les stratégies, mesures et programmes indiqués au chapitre 7 ci-après devront être mis en oeuvre au cours de la période 1991-1995. Ces taux de croissance restent toutefois dépendants de l'environnement international, notamment de l'évolution ascendante des prix du pétrole et descendante des prix du phosphate et des matières premières.

5.3 Industries dont le développement permettra d'atteindre les objectifs macro-économiques

Le Gouvernement projette au niveau du cadre macro-économique un accroissement de la valeur ajoutée de 7,9 % par an en francs courants et de 3,9 % par an en francs constants entre 1990 et 1995.

Selon les calculs de la mission, il ressort qu'au cours de la période 1991-1995, les projections pour les industries manufacturières indiquent une augmentation de la valeur ajoutée totale de 7,3 milliards FCFA se répartissant en 4,7 milliards FCFA pour les industries alimentaires, 0,5 milliards FCFA pour chacune des branches textiles, ouvrages en bois, imprimerie et chimie, et 0,2 milliard FCFA pour chacune des branches des industries de minéraux et des ouvrages en métaux. Il faut noter que les taux de croissance prévus pour les différents sous-secteurs peuvent s'avérer optimistes si l'on prend en compte les facteurs tels que le taux de change du CFA, le prix des produits pétroliers, la mise en place de mécanismes effectifs de financement de PMIs. A cet égard, il convient de rappeler le constat fait au chapitre 2 sur la structure et les performances du secteur soulignant que la plupart des branches d'activités ont des niveaux d'utilisation de capacité relativement bas et donc peu incitatifs pour les investisseurs.

L'industrie alimentaire doit assurer les 64,4% de l'augmentation de la valeur ajoutée des industries manufacturières. Le tiers de cette croissance pourrait être obtenu par des gains de productivité et une plus grande utilisation de la capacité des entreprises alimentaires existantes; les deux autres tiers de la croissance devront être obtenus par des créations de nouvelles unités agro-industrielles comme indiqués ci-dessus. L'augmentation de l'emploi sera alors de 40% soit environ de l'ordre de 1.450 nouveaux emplois nécessitant un investissement de 5,8 milliards de FCFA (4 millions de FCFA par emploi). L'importance de la branche alimentaire dans le développement du secteur industriel nécessite notamment une collaboration étroite entre les deux ministères techniques concernés (le MISE et le MDR) avec le ministère de coordination (le MPM).

La création d'emplois pour le secteur lors de la période 1990-1995 est estimée à 2.270 emplois nécessitant un investissement total de 9,42 milliards de FCFA. Le coût moyen de création d'un emploi sera de 4,15 millions de FCFA correspondant à un coût moyen raisonnable pour les PMI (voir tableau 5.2).

Tableau 5.2: Estimation des emplois nouveaux et des investissements pour 1991-1995 (en milliards de FCFA)

Branches	1989				1995			
	Inv.	Emplois	I/E	VA	VA	Nx emplois	Inv.	I/E
Extraction Minière	85,0	3.195	26,6	19,8	20,1	-	-	-
Alimentation	14,7	3.684	4,0	7,7	12,5	1.450	5,80	4.0
Textiles	0,18	160	1,1	2,3	2,9	40	0,05	1,3
Ouvrages en bois	1,04	417	2,5	1,1	1,7	220	0,55	2,5
Papier, édition	3,04	782	3,9	0,5	1,0	120	0,47	4.0
Chimie	6,9	634	10,9	1,0	1,6	250	1,25	5.0
Produits minéraux	6,4	375	16,9	1,7	2,0	40	0,10	2.5
Métallurgie	3,3	407	8,1	0,5	0,9	150	1,20	8.0
Autres industries	0,04	32	3,2	0,1	0,1	-	-	-
TOTAL	120,6	9.786	12,3	34,7	42,8	2.270	9,42	4.1

Source: Estimations de la mission ONUDI (décembre 1990)

La majeure partie des investissements à effectuer au cours de la période 1991-1995 devront être réalisés en priorité dans les PMI.

Dans l'industrie textile composée actuellement de confection, l'augmentation de la valeur ajoutée peut être considérée comme directement proportionnelle aux investissements, car il s'agit surtout d'équiper des postes de travail. Aussi, la création d'emplois dans le textile est estimée à 40 soit une augmentation de 25%. La valeur ajoutée indiquée dans le cadre macro-économique semble très optimiste (14,3 millions de FCFA par emploi est trop élevé).

Pour les bois et ouvrages en bois, menuiseries et fabriques de meubles, l'augmentation de la valeur ajoutée de 55% sera obtenue surtout par la création de 220 emplois dans des PMI nécessitant des investissements de 550 millions de FCFA.

Pour la branche papier et imprimerie, les projections du Gouvernement sont optimistes car cette branche peut être considérée comme saturée en ce qui concerne le nombre d'entreprises existantes; en tous cas, une part très importante de la croissance de la valeur ajoutée proviendra surtout de l'augmentation de la productivité et d'une meilleure utilisation des capacités existantes. Aussi, bien que la valeur ajoutée projetée doive doubler, les emplois n'augmenteront que de 15% soit une création de 120 nouveaux emplois nécessitant un investissement de 470 millions de FCFA au cours de la période 1991-1995.

Pour la chimie, une part importante de la croissance de la valeur ajoutée (+60%) proviendra de la création d'entreprises, notamment des PMI de formulation d'engrais et de pesticides. La création d'emplois dans la chimie est estimée à 250 emplois nécessitant des investissements de 1,25 milliards de FCFA.

Pour les produits minéraux, la croissance de la valeur ajoutée (+ 18%) sera obtenue surtout par une amélioration de la productivité et une meilleure utilisation des capacités installées. Un investissement de 100 millions de FCFA permettra de créer 40 nouveaux emplois dans une ou 2 PMI pour produire de la chaux ou des briques.

Pour les métaux et ouvrages en métaux, la valeur ajoutée estimée dans le cadre macro-économique est nettement sous-évaluée compte tenu du nombre des entreprises (14) et d'emplois (407) existants actuellement dans cette branche ce qui équivaldrait à un million de FCFA par employé. L'amélioration de la productivité sera donc une priorité pour augmenter la valeur ajoutée. Aussi, la création d'emplois essentiellement dans les PMI (3,7 millions de FCFA par emploi) sera de l'ordre de 150 emplois pour un investissement de 1,2 milliards de FCFA. Le matériel et outillage agricole ainsi que des équipements de pompes pour l'hydraulique villageoise constitueront la priorité de cette branche.

Pour les Zones franches, les prévisions sont difficiles à réaliser car il s'agit d'entreprises délocalisées dont l'installation dépend de facteurs aléatoires et notamment de l'évolution de l'environnement international. Cependant, la plupart des 17 premières sociétés agréées ou dont l'agrément est en cours d'examen s'installent au Togo pour fabriquer des produits industriels destinés à la sous-région ou pour valoriser des produits de la sous-région (agricoles, pêche) en vue de leur exportation vers l'Europe. Les produits fabriqués sont soit des produits finis ou des produits intermédiaires qui permettraient ainsi d'intégrer la production industrielle de la sous-région et de développer la sous-traitance à partir du Togo. La première entreprise installée en zone franche, GMC-EURAF, en est la preuve; GMC fabrique ou fabriquera une grande variété d'emballages métalliques pour divers produits (peinture, huile, pesticides, ...) qui seront commercialisés dans toute la sous-région. L'installation de l'entreprise au Togo est due en grande partie aux coûts très élevés de transport d'emballages vides à partir de la France vers les pays de la sous-région. En effet, Les emballages métalliques transportés d'Europe sont vides et les coûts de fret maritime correspondaient à 50% du prix de revient moyen ce qui équivaut à l'amortissement de l'unité de production réalisée.

Les principales activités des 17 entreprises, agréées ou en cours d'agrément pour la zone franche (en décembre 1990), sont les suivantes (millions FCFA):

Produits	INV	Emplois	I/E	Marché cible
Fruits tropicaux déshydratés	160	50	3,2	France
Produits de la mer	350	105	3,3	Europe
Aliments du bétail	100	20	5,0	Sous-région
Confection	200	200	1,0	Europe, Amérique
Chaussures	200	55	3,6	Europe
Montage de remorques	250	200	1,3	Sous-région
Structures métalliques	1.466	100	14,7	Sous-région
Tréfilerie	800	70	11,4	Sous-région
Emballages métalliques	531	80	6,6	Sous-région
Colles et adhésifs	160	25	6,4	Sous-région
Traitement sel marin	587	45	13,1	Sous-région
Cosmétiques et insecticides	180	65	2,8	Sous-région
Maintenance avion et navires	330	100	3,3	Sous-région
Total	5.314	1.115	4,8	

L'investissement total des entreprises en zone franche s'élève à 5,3 milliards FCFA permettant de créer 1.115 emplois nouveaux si l'on prend comme base la situation telle qu'elle se présente fin 1990. Sur la base de ces données, l'investissement moyen par entreprise est de 310 millions FCFA, avec une création de 65 emplois par entreprise et un coût moyen de 4,8 millions FCFA par emploi créé.

La création totale d'emplois au cours de la période 1991-1995 dans le secteur des industries manufacturières est ainsi estimée à 3.385 (2.270 + 1.115) qui se répartirait ainsi:

- 100 cadres (ingénieurs et universitaires)
- 200 Techniciens supérieurs
- 800 Techniciens (CAP et CFA)
- 2.285 ouvriers qualifiés

5.4 Conclusions

Si l'on veut atteindre les objectifs de croissance définis dans le cadre macro-économique, il ressort de l'analyse conduite ci-dessus que les principaux pôles de développement de l'industrie togolaise, prenant également en compte les potentialités identifiées au chapitre précédent, sont, d'une part

- l'industrie agro-alimentaire qui, avec un investissement de 5,8 milliards FCFA au cours de la période 1991-1995, permettra de créer 1.450 emplois et contribuera pour 12,5 milliards FCFA au PIB en 1995,

et, d'autre part

- la promotion des entreprises en Zone franche qui devraient contribuer à la création des 1.115 emplois avec un investissement de 5,3 milliards FCFA; ces investissements devront être notamment orientés vers l'intégration de la production industrielle locale avec les marchés de la sous-région ce qui permettra de créer des unités viables travaillant pour un marché au moins égal à 5 fois le marché togolais puisque les entreprises franches ou localisées dans la zone franche ont l'obligation d'exporter 80% de leur production.

6. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET SES AXES PRIORITAIRES

6.1 Assistance globale au développement

6.1.1 Assistance en capital

L'assistance en capital à l'économie togolaise reste élevée et a augmenté entre 1988 et 1989 pour atteindre la somme de 162,8 millions de dollars des E.U. dont près de la moitié a concerné le développement général qui comprend principalement les déboursments sur des prêts d'ajustement structurel. Cela montre l'effort entrepris par le Gouvernement avec l'appui des bailleurs de fonds pour poursuivre la réalisation des infrastructures économiques et de soutenir la politique et les programmes de développement du Togo en vue d'une reprise sur des bases saines. L'appui à la balance des paiements a pratiquement doublé entre 1988 et 1989 sous l'influence du 3ème PAS.

Les trois autres secteurs ayant reçu une assistance en capital importante sont: la mise en valeur des ressources humaines, des ressources agricoles et forestières et le développement régional. Cela traduit le souci du Gouvernement et des bailleurs de fonds pour mobiliser les potentialités humaines et naturelles dans le cadre d'un développement équilibré du pays. La diminution en volume de l'aide au secteur des ressources humaines est principalement due à la suppression de postes d'enseignants du FAC.

L'aide au secteur industriel se stabilise à 10 millions de dollars des E.U. soit 6,1% de l'aide en capital totale. Elle correspond surtout à des projets d'investissement agro- industriels, notamment des oléagineux.

Tableau 6.1: Assistance en capital et technique en 1988-1989
(en millions \$)

Secteurs	Assistance en capital		Assistance technique				AT/AC (%)	
	1988	1989	1988	%	1989	%	1988	1989
Développement Général	34,124	63,929	3,406	7,9	2,975	6,6	10,1	4,7
Ressources naturelles	6,278	1,182	1,773	4,1	1,101	2,4	28,2	93,2
Ressources humaines	19,772	15,183	14,093	32,6	11,005	24,4	70,7	72,4
Agriculture, Forêts	23,162	21,144	9,185	21,2	10,506	23,3	91,3	49,7
Développement régional	19,879	18,043	5,723	13,2	6,649	14,7	28,6	36,7
Industrie	10,699	10,353	1,148	2,7	2,248	5,0	10,7	21,4
Energie	3,053	2,017	545	1,3	428	0,9	18,2	21,4
Commerce internationale	10	3,500	10	-	3,500	7,8	100,0	100,0
Tourisme	233	282	233	0,5	282	0,6	100,0	100,0
Transports	6,723	10,035	926	2,1	1,069	2,4	13,8	10,7
Communications	2,157	2,155	881	2,0	686	1,5	40,8	31,8
Développement social	5,028	4,692	1,612	3,7	1,258	2,8	32,0	26,8
Santé	6,419	5,468	3,706	8,6	3,394	7,5	57,8	61,8
Aide humanitaire	2,604	4,115	-	-	-	-	0	0
Total	140,141	162,798	43,241	100%	45,081	100%	30,7	27,6

Source: PNUD

L'aide au secteur des transports a nettement augmenté en raison du démarrage d'un projet de réhabilitation et d'entretien des infrastructures routières.

L'aide aux secteurs sociaux, de 11,4 millions de dollars des E.U. en 1988 a diminué pour atteindre 10,1 millions de dollars des E.U. en 1989.

6.1.2 Assistance technique

L'assistance technique représente environ le tiers (30,7% en 1988 et 27,6% en 1989) de l'aide extérieure pour un montant de 45 millions de dollars des E.U. en 1989.

Les domaines d'assistance technique au Togo sont variés et concernent la quasi totalité des secteurs économiques et sociaux du pays.

Les deux tiers de l'assistance technique ont concerné en 1989 les principaux secteurs prioritaires suivants:

- la mobilisation des ressources humaines qui représente le quart de l'assistance technique mais en diminution de 3 millions de dollars des E.U. entre 1988 et 1989 ce qui ne va pas dans le sens de l'absolue nécessité qui existe de développer l'assistance technique dans un domaine aussi vital pour le développement du pays en permettant d'adapter l'enseignement général et technique, la formation professionnelle et la recherche appliquée aux besoins des secteurs économiques, sociaux et culturels.
- la mise en valeur des ressources agricoles et forestières qui représente également près du quart de l'assistance technique avec 10,5 millions de dollars des E.U. en 1989.
- le développement régional qui représente 14,7% en 1989 mais qui vient en appui au secteur rural puisque ce secteur inclut l'assistance aux projets de développement rural intégré.

La part relativement modeste de l'assistance technique allant au commerce international (7,8%) et surtout à l'industrie (5%) ne semble pas correspondre pas aux besoins de ces secteurs caractérisés par la nécessité de promouvoir le développement de l'agro-industrie et de maîtriser le marché international par une meilleure connaissance des débouchés extérieurs pour les produits togolais en relation avec les efforts entrepris pour développer les Zones franches.

6.1.3 Tendances de l'Assistance technique par donateurs

6.1.3.1 Aide bilatérale

L'aide bilatérale représente les deux tiers de l'assistance technique apportée au Togo et reste stable à 29 millions de dollars des E.U. en 1988 et 1989.

Le principal donateur reste le FAC avec plus du quart de l'assistance technique en 1989 mais avec une nette diminution de 4,2 millions de

dollars des E.U. par rapport à 1988 du notamment à la suppression de 29 postes d'enseignants. Ce secteur qui constitue pourtant un axe principal de la politique du Gouvernement devrait au contraire recevoir une aide accrue notamment pour assurer une meilleure adéquation de l'enseignement et de la formation à l'emploi dans tous les domaines des activités économiques, sociales et culturelles du pays.

La diminution de l'aide du FAC et de l'assistance technique allemande (GTZ) est compensée par celle de l'USAID qui passe de 1,1 millions de dollars des E.U. en 1988 à 6,1 millions de dollars des E.U. en 1989 en raison notamment de son appui dans le domaine de la libéralisation des exportations des produits alimentaires et l'assistance au développement du programme des Zones franches.

6.1.3.2 Aide multilatérale

L'aide multilatérale représente 30,9% en 1989 de l'assistance technique avec près de 14 millions de dollars des E.U. en 1989. La principale aide multilatérale est octroyée par les Nations Unies dont le montant est stable autour de 10 millions us de dollars des E.U. représentant le quart de l'assistance totale et équivalente à celle du FAC.

Tableau 6.2 : Assistance technique par donateurs (millions de dollars des E.U.)

	1988	%	1989	%
MULTILATERAL	12,172	28,2	13,949	30,9
Nations Unies	10,226	23,6	10,921	24,2
dont				
. AID	3,310	7,7	2,310	5,1
. PNUD	5,220	12,1	5,736	12,7
. FNUE	1,250	2,9	1,311	2,9
. Autres	446	1,1	1,550	3,4
Autres	1,946	4,6	3,028	6,7
dont				
. FED	1,406	3,2	2,179	4,8
. Autres	540	1,3	829	1,8
BILATERAL	29,025	67,4	29,295	65,1
. FAC	16,006	37,2	11,759	26,1
. GTZ	9,110	20,8	6,753	15,0
. USAID	1,173	2,7	6,090	13,5
. Autres	2,736	6,3	4,693	10,4
O N G	2,042	4,7	1,840	4,0
TOTAL	43,241	100%	45,081	100%

Source: PNUD

La contribution du PNUD a atteint 5.7 millions de dollars des E.U., en augmentation de 13% par rapport à 1988. Cette assistance a concerné notamment le secteur du développement rural (36%), la mise en valeur des ressources humaines (33,3%) et les ressources naturelles (13%) en conformité avec les axes prioritaires de développement du pays.

La contribution du FED, bien qu'en augmentation de 55% reste marginale avec seulement 2,18 millions de dollars des E.U. en 1989 en grande partie dans le développement rural.

La contribution des ONG reste modeste avec environ 4% de l'assistance technique totale. Constituée de dons, l'assistance technique des ONG est liée à la réalisation de projets productifs.

6.2 Priorités d'aide des Bailleurs de fonds dans le secteur industriel

6.2.1 En matière d'aide au secteur industriel

Le développement des infrastructures institutionnelles représente la majeure partie (61,2%) de l'aide extérieure dans le secteur industriel avec 24,7 millions de dollars des E.U. de projets en cours d'exécution en 1989.

Le principal projet concerne la promotion de l'entreprise privée financé par l'IDA d'une durée de 8 ans (1988-1996) ce qui permettra d'entreprendre des actions conformément au principal axe prioritaire dans le domaine institutionnel à savoir le développement du secteur privé.

Deux autres projets confortent les infrastructures institutionnelles:

- le financement de 7,2 millions de dollars des E.U. par la GTZ de programmes d'équipements notamment de la SOTOCO (valorisation du coton), de l'OPAT (valorisation de cultures de rente), et l'OTP (valorisation de ressources minières) et des services d'ingénierie;
- une ligne de crédit de 4,1 millions de dollars des E.U. octroyée par le Fonds africain de développement à la BTD pour lui permettre de financer des projets industriels.
- Les autres projets concernent la normalisation et le contrôle de qualité et l'assistance au CTI et aux services d'études, de promotion et d'appui industriel de la BOAD par le PNUD/ONUDI. La GTZ contribue par un don de 710.000 de dollars des E.U. à l'assistance technique en politique industrielle du MISE.

L'aide directe aux projets industriels par rapport aux projets d'assistance aux infrastructures institutionnelles représente le tiers du financement total en cours pour le secteur avec 15,7 millions de dollars des E.U. dont la quasi totalité (13,9 millions de dollars des E.U.) est constituée par des prêts de la CCCE pour deux usines traitant le coton (SOTOCO pour l'égrenage et NIOTO pour l'huile de coton). Ces deux usines sont liées directement à des entreprises françaises, notamment la Compagnie Française du

Développement des Textiles (CFDT). Les autres projets industriels concernent la métallurgie et les ouvrages en métaux financés par le système des Nations Unies (PNUD/ONUDI/FENU) qui représentent 4,2% du financement extérieur des projets en cours.

Tableau 6.3 Projets d'aide extérieure dans le secteur industriel en cours d'exécution en 1989 (en milliers de dollars des E.U.)

	Montant	%	Donateur
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	15,755	38,8%	
Alimentaires	13,926	34,4%	
. Oléagineux (NIOTO)	8,280		CCCE
. Egrenage (SOTOCO)	5,646		CCCE
Chimie			
. médicaments (plantes)	21		ONUDI
Métaux et métallurgie	1,808	4,2%	
. Ustensiles (SOTRAMETO)	55		ONUDI
. Pylones	69		ONUDI
. Matériel agri (UPROMA)	1,684		PNUD/FENU
INFRASTRUCTURES INSTITUTIONNELLES	24,693	61,2%	
. Assistance CTI	35		ONUDI
. Assistance BOAD	205		ONUDI
. Normalisation	562		PNUD
. Politique industriel	710		GTZ
. Ligne de crédit BTD	4,152		FAFD
. Promotion entrepr. privée	11,500		IDA
. Programme sectoriel	7,529		GTZ
TOTAL	40,448	100%	

Source: Mission ONUDI sur base données PNUD.

6.2.2 Projets d'assistance de l'ONUDI

Neuf projets financés par le PNUD ou sur ses fonds propres sont en cours d'exécution (en 1990) par l'ONUDI:

		<u>Dollars E.U.</u>	
- Infrastructure institutionnelle: 3 projets		2.624.566	57,8%
. Normalisation et contrôle de qualité:	562.236		
. Assistance aux Zones franches	: 1.983.330		
. Amélioration ateliers d'art	: 79.100		
- Ingénierie industrielle	2 projets	: 734.982	16,3%
. Assistance à l'UPROMA		: 691.342	
. Atelier de construction métallique		: 43.640	

- Industrie chimique:	1 projet		
. Valorisation dolomie en chaux	:	71.200	1,6%
- Restructuration d'entreprises (études de faisabilité)	3 projets	: 1.109.100 \$	24,4%
. Embouteillage eau minérale	:	55.000 \$	
. Appui aux PMI	:	1.030.600 \$	
. Redressement de SOTRAMETO	:	23.500 \$	
TOTAL		: 4.539.848 \$	100%

(Une liste de ces projets est donnée en Annexe 4 au Rapport.)

Cette assistance est conforme aux axes de développement du pays en ce qui concerne les projets repris au niveau du renforcement de l'infrastructure institutionnelle (en particulier le programme d'appui aux Zones franches et la normalisation) ceux repris sous la rubrique appui au secteur privé, principalement le programme d'appui aux PMI, et enfin le projet repris sous l'étiquette ingénierie industrielle, Assistance à UPROMA, projet qui en réalité se situe dans le cadre des objectifs de développement rural.

Les autres projets d'assistance, en général de bien moins grande envergure, et dont l'objet est une assistance ponctuelle à des entreprises du secteur privé, sont le reflet des besoins spécifiques d'industries togolaises, auxquels l'ONUDI et le PNUD ont estimé devoir répondre au fur et à mesure de leur apparition. Toutefois le projet intitulé "Assistance aux PMI dans leur activités de pré-investissement et de restructuration" vise en partie à éliminer le caractère ad-hoc de ce type d'assistance directe en fournissant certes des conseils et avis techniques mais surtout en formant le personnel des entreprises et celui des bureaux d'études et de cabinets conseils aux techniques de gestion, d'études de pré-investissement, de diagnostics d'entreprises, etc. Ainsi, les études de faisabilité et d'ingénierie industrielle pourront à terme être entreprises par des sociétés de conseils togolaises avec la collaboration, selon les spécialités et si besoin est, de sociétés de conseils ou de consultants étrangers. Cela permettra aux cadres togolais travaillant dans les sociétés de conseils d'acquérir une expérience dans les études de faisabilité et d'ingénierie que les projets d'assistance technique multilatérale n'ont toujours jusqu'à présent pas réussi à faire.

Mise à part l'assistance à l'UPROMA pour la fabrication de matériel agricole, on constate que l'assistance technique de l'ONUDI dans le domaine de l'agro-industrie est quasi inexistante. Comme le tableau 6.4 le montre, l'agro-industrie n'a fait l'objet que de 4 projets spécifiques au cours des 20 dernières années dont trois entre 1970 et 1975. Même si la nomenclature adoptée par ce rapport n'est pas entièrement correcte dans la mesure où des assistances à des projets agro-industriels ont pu être ou ont été effectués dans le cadre de projets relatifs à la promotion d'investissements ou de support aux PMI, par exemple, il n'en demeure pas moins que cette situation apparaît difficilement explicable en raison de l'importance de ce secteur pour le développement du Togo et de sa contribution actuelle et potentielle au

PIB. Il faut aussi prendre en compte les projets réalisés par d'autres agences du Système des Nations Unies comme la FAO pour obtenir une photographie correcte.

L'assistance de l'ONUDI a été relativement stable au cours de la décennie 1970-1980 avec en moyenne 4 projets en cours d'exécution par année. Puis, l'assistance a regressé au cours de la décennie 1980-1990 avec cependant une reprise au cours des récentes années.

Tableau 6.4: Evolution du nombre de projets d'assistance ONUDI par types

	1970-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	Total
Chimie	7	2	3	4	16
Infrast institut.	6	8	3	3	20
Réhabilitation	2	1	1	1	5
Planification	1	0	2	0	3
Agro-industrie	3	0	0	1	4
Ingénierie	0	4	3	3	10
Etudes faisabilité	1	0	1	3	5
Ressources Humaines	0	4	0	0	4
Total de projets	20	19	13	15	67

Source: ONUDI

(La liste de ces projets se trouve en Annexe 3)

L'appui aux institutions a concerné plus du tiers des projets (20) suivi par l'industrie chimique (16 projets) et l'ingénierie (10 projets). L'assistance de l'ONUDI aux projets d'agro-industrie (4), de valorisation de ressources humaines (4) et de planification (3) a été relativement faible malgré l'importance de ces domaines pour le développement industriel du Togo.

Ces constatations confirment la nécessité d'approcher la question de l'assistance au secteur industriel avec une vue d'ensemble des tenants et aboutissants du secteur et ses liens avec les autres secteurs de l'économie et les priorités des principaux bailleurs de fonds.

6.2.3 Assistance technique dans le domaine de l'intégration de la femme

Tout au long de ce rapport, la question de l'intégration de la femme a fait l'objet d'une attention particulière, aussi, ce chapitre consacre-t-il un paragraphe spécifique à l'assistance technique dont les groupements féminins ont été les principaux bénéficiaires.

L'assistance technique destinée aux femmes togolaises, tant au niveau institutionnel qu'à celui des projets ne fait l'objet d'aucune coordination entre les différentes directions. Il n'existe pas de programme général pour l'intégration des femmes. Pour l'industrie, aucune disposition particulière ne concerne l'intégration des femmes. Toutefois, les secteurs de l'agriculture et

de l'artisanat où les femmes sont très présentes reçoivent de l'assistance technique qui pourrait permettre le développement d'industries, notamment agro-alimentaire.

Néanmoins, les projets d'assistance technique ont de manière variable atteint leurs objectifs dans leur contexte limité. Par exemple, un projet financé par l'USAID (projet Landa) conçu et planifié avec les femmes (432) a permis une formation de celles-ci en nutrition, hygiène et en matière de production (tissage, fabrication de savon) et d'augmenter leurs revenus. Cependant, l'autonomie visée en matière de gestion et de commercialisation n'a pas été atteinte.

Un autre exemple est le projet d'artisanat de Kouve (poterie) financé par l'UNIFEM. Il a permis la formation des potières (qualité des produits) mais ne semble pas avoir suffisamment tenu compte des conditions du terrain et du marché. Par contre, le projet de pêche artisanale (fumage du poisson) a introduit une technique de fumage satisfaisante et mis en évidence la faiblesse de la production halieutique nationale.

Au niveau de l'encadrement institutionnel, la DCGF a bénéficié du financement de plusieurs projets: projet formation et éducation de femmes artisanes de Kara (USAID), projet de création de coopérative de teinturières (CEA), projet de fabrication de gari (Pathfinder Fund), programme d'alphabétisation (UNESCO, NORAD), formation d'encadreurs ruraux des groupements féminins (FNUAP). Tous ces projets reflètent l'étendue des problèmes à résoudre, l'accès aux soins et à l'eau, l'alphabétisation, la formation professionnelle et la nécessité d'un programme intégré pour la femme.

6.3 Conclusions

L'assistance extérieure au développement est un élément essentiel du financement du Programme d'Investissement Public (PIP) et joue un rôle important au niveau de la balance des paiements.

L'assistance en capital à l'économie togolaise est élevée (\$ 163 millions en 1989, soit approximativement \$ 58 per capita) dont 6,1% seulement sont consacrés au secteur industriel.

L'aide directe aux projets industriels représente le tiers du financement en cours dont la quasi totalité est constituée par des prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) à deux usines traitant le coton (égrenage et huile de coton). Les autres projets industriels concernent la métallurgie et les ouvrages en métaux financés par le système des Nations Unies.

L'assistance technique représente le tiers de l'aide extérieure et concerne la quasi totalité des secteurs économiques et sociaux du pays. La part relativement modeste de l'assistance technique allant au commerce international (7,8%) et à l'industrie (5%) ne correspond pas aux besoins de ces secteurs caractérisés notamment par la nécessité de promouvoir le

développement de l'agro-industrie et de maîtriser le marché international par une meilleure connaissance des débouchés extérieurs pour les produits togolais en relation avec les efforts entrepris pour développer les Zones franches.

L'assistance de l'ONUDI (9 projets en cours en 1990) est conforme aux axes de développement du pays dans le domaine du renforcement de l'infrastructure institutionnelle, en particulier pour le programme d'appui aux Zones franches ainsi que du programme d'appui aux PMI. Certains projets d'assistance directe à des entreprises privées seront dans le futur de plus en plus rares dans la mesure où ils seront pris en charge et réalisés par le secteur privé lui-même laissant aux organisations internationales le soin de concentrer leur assistance sur des programmes mieux intégrés et visant à renforcer les capacités des institutions togolaises, publiques et privées, à prendre en charge le développement industriel du pays.

L'assistance de l'ONUDI a été stable entre 1970-1980 puis a regressé en 1980-1990 avec une reprise au cours des récentes années. On note que l'assistance de l'ONUDI aux projets agro-industriels, de valorisation de ressources humaines et de planification a été relativement faible malgré l'importance de ces domaines pour le développement industriel du Togo. Cette constatation justifie la nécessité d'une approche programme intégré d'analyse et d'assistance au secteur industriel.

L'assistance technique des Nations Unies au secteur industriel devrait se concentrer sur des programmes pouvant avoir un impact effectif sur le développement du secteur plutôt que sur des projets isolés (même si ceux-ci semblent répondre à un besoin réel), dont la solution peut et doit être laissée à l'initiative du secteur privé. La coordination du PNUD pour définir les programmes et suivre leur exécution permettrait ainsi de ne pas négliger le développement des ressources humaines et de l'agro-industrie en amenant d'autres agences à collaborer pour élaborer des programmes de base. Sur la base d'une approche intégrée, des programmes conjoints d'assistance technique pourraient être envisagés de manière plus rationnelle. Dans le cas du secteur industriel, l'ONUDI fournirait le cadre de référence de base et les impulsions nécessaires à la mise en oeuvre du programme avec les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux. En effet, les donateurs hors système Nations Unies peuvent avoir des programmes importants qu'il est essentiel de coordonner dans des domaines tels que les zones franches et l'appui au secteur privé (USAID, par exemple).

7. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT, STRATEGIES, MESURES ET PROGRAMMES D' ACTIONS pour la période 1991-1995

7.1 Objectifs de développement

En fonction des analyses effectuées dans les chapitres précédents et notamment des contraintes et des potentialités de développement du secteur industriel, les objectifs de développement sont définis ci-après.

L'objectif global est de renforcer et de dynamiser le secteur industriel pour le développement économique et social du Togo.

7.1.1 Réforme des entreprises publiques

- Désengagement sélectif de l'Etat

Le désengagement de l'Etat permettra de recentrer son rôle d'organisateur des conditions du développement du secteur productif et de relancer la production en préservant au maximum les emplois et en associant les compétences et capitaux togolais.

- Amélioration des performances des entreprises

La performance des entreprises publiques sera améliorée en les recentrant sur leur activité principale et en recourant à la sous-traitance notamment des PME/PMI pour les fournitures et services accessoires. Parmi les 26 entreprises qui resteront à terme dans le secteur public, seule SOTOCO (égrenage de coton) est industrielle.

7.1.2 Densification et diversification du secteur industriel privé

Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures réglementaires et institutionnelles dans le but de favoriser le développement du secteur privé, notamment des PMI, la création d'emplois et le renforcement de la structure industrielle. La valorisation des ressources humaines (formation, apprentissage, séminaires) et des ressources naturelles (notamment agricoles) et l'intégration des entreprises par la co et sous-traitance permettront de diversifier le secteur industriel privé. En particulier, l'intégration du secteur agricole et industriel permettra de créer des unités de transformation agro-alimentaires et d'industries connexes assurant ainsi un développement industriel plus sain.

7.1.3 Promotion des entreprises exportatrices

La promotion des entreprises exportatrices aura pour but d'améliorer la balance des paiements du pays, élargir le marché des entreprises nationales, accroître la part des produits manufacturés dans les exportations, favoriser la création d'emplois et la formation technique de la main d'oeuvre, le transfert de technologie et le développement de la sous-traitance au profit des PMI locales.

7.2 Les stratégies à mettre en oeuvre

Pour atteindre les objectifs précédents, les stratégies à mettre en oeuvre au cours de la période 1991-1995 sont indiquées ci-après.

7.2.1 Reforme des entreprises publiques

7.2.1.1 Poursuite de la privatisation et la liquidation des sociétés d'Etat (SE):

Sept entreprises industrielles seront concernées pour la période 1990-1995.

7.2.1.2 Amélioration des performances des SE:

Une meilleure capacité de gestion permettra d'assurer la viabilité des SE et de réduire les apports financiers de l'Etat.

7.2.1.3 Renforcement du suivi de la gestion des SE:

La poursuite du programme d'audit et de suivi de la gestion des SE permettra à l'Etat de mieux contrôler leurs performances.

7.2.2 Densification et diversification du secteur industriel privé

7.2.2.1 Valorisation des ressources naturelles:

La valorisation des ressources naturelles permettra de créer des unités de transformation de la production primaire, notamment agricole.

La valorisation des sous-produits agricoles en alimentation animale, la formulation d'intrants agricoles (engrais, pesticides) et la fabrication d'outils et de matériels agricoles assurera une meilleure intégration des industries agricoles et alimentaires.

7.2.2.2 Valorisation des ressources humaines:

Adéquation de la qualification de l'encadrement et de la main d'oeuvre aux besoins des entreprises industrielles.

Renforcement des structures d'encadrement et d'intégration de la femme dans le processus de développement industriel.

7.2.2.3 Mise à jour du cadre réglementaire et institutionnel:

Evaluation critique des règlements mis en place et analyse des coûts des facteurs de production.

7.2.2.4 Développement des activités de sous-traitance:

Le recours des grandes entreprises à la sous-traitance intensifiera les échanges intra et inter-sectoriels, favorisera la création de PMI spécialisées en produits intermédiaires et maintenance renforçant ainsi le tissu industriel du pays.

7.2.2.5 Appui à la gestion des entreprises:

L'assistance à la gestion des entreprises permettra d'accroître leurs performances et ainsi les rendre plus compétitives.

7.2.2.6 Adoption d'un système spécifique de financement des PMI:

L'accès des PMI au crédit est primordial et les organismes de financement devront adapter leurs structures pour accorder des prêts aux PMI.

7.2.2.7 Renforcement des structures d'appui au secteur privé:

Une meilleure organisation du secteur privé nécessite de renforcer les structures d'appui existantes notamment à travers la redynamisation de la Chambre du Commerce et des associations professionnelles.

7.2.2.8 Généralisation du système de guichet unique pour la création d'entreprises

Les mesures institutionnelles et réglementaires très favorables déjà prises nécessitent cependant de faciliter les démarches administratives aux promoteurs industriels.

7.2.2.9 Redéploiement de l'initiative privée vers les secteurs productifs:

La promotion des PMI est à encourager notamment auprès des commerçants et commerçantes ou promoteurs immobiliers disposant de capacités financières et de gestion leur permettant de prendre des risques liés au secteur industriel.

7.2.2.10 Organisation de l'information technique et commerciale:

La mise à disposition des entreprises de l'information technique et commerciale facilitera le choix d'équipements adaptés et l'écoulement de leurs produits.

7.2.2.11 Protection de l'environnement:

La réduction des effets négatifs du développement industriel sur l'environnement nécessite de réglementer les conditions d'installation et d'exploitation des unités industrielles.

7.2.3 Développement des entreprises industrielles d'exportation

7.2.3.1 Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel sur la normalisation des produits exportés

Le contrôle de qualité basé sur la normalisation des produits exportés contribuera à améliorer la compétitivité des entreprises exportatrices.

7.2.3.2 Promotion des industries exportatrices:

La prospection des marchés extérieurs par une structure commune permettra d'améliorer la commercialisation des produits manufacturés au niveau régional et international.

7.2.3.3 Développement de la coopération entre les entreprises de la sous-région:

Une meilleure coopération (par la co et/ou sous-traitance) permettra de faciliter l'accès aux marchés de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et accélérer l'application des réglementations communautaires de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

7.3 Les mesures d'appui

La mise en oeuvre des mesures déjà prises et indiquées aux chapitres 3 et 4, sera poursuivie et complétée par les mesures suivantes.

7.3.1 Pour améliorer les performances des sociétés d'Etat (SE)

- i) Poursuite du programme d'audit et de suivi de gestion des SE;
- ii) Utilisation méthodique du Système d'Information et de Gestion (SGI) des SE;
- iii) Mise en place de contrats-programme des SE avec l'Etat;
- iv) Organisation de séminaires de perfectionnement des directeurs et des responsables des services financiers et du personnel.

7.3.2. Pour valoriser les ressources humaines

- i) Mise en place et renforcement d'un système performant de formation et de perfectionnement du personnel, cadres et chefs d'entreprises.
- ii) Mise à jour d'une politique de l'emploi appropriée.
- iii) Mise à jour d'une politique spécifique de l'emploi des femmes.
- iv) Mise en place d'un système de sensibilisation sur la contribution de la femme au développement industriel.

7.3.3. Pour développer les industries privées

- i) Mise à jour de textes réglementant les conditions d'installation des entreprises.

- ii) Amélioration du système de financement et de garanties approprié.
- iii) Organisation de l'information industrielle, technologique et commerciale à travers la mise en place éventuelle d'un Centre National de technologie.
- iv) Mettre en place et/ou consolider les mécanismes de concertation avec le secteur public.
- v) Consolider le cadre réglementaire et les structures d'appui mis en place pour favoriser le développement du secteur privé.

7.3.4. Pour promouvoir les entreprises exportatrices

- i) Consolider la mise en oeuvre et le programme des zones franches de transformation.
- ii) Renforcement du Conseil Supérieur de Normalisation et Contrôle de Qualité.
- iii) Amélioration de la structure de promotion à l'étranger des produits fabriqués au Togo et d'assistance directe aux exportateurs (informations commerciales, études des marchés extérieurs, mise en relations d'affaires), en liaison éventuelle avec le Centre de Promotion de la Zone Franche.
- iv) Organisation de séminaires et colloques regroupant les exportateurs pour les informer et les former sur les opportunités et méthodes d'exportation.
- v) Développer la formation des cadres commerciaux des entreprises et introduire une spécialisation dans l'enseignement supérieur, en matière de commerce international.

7.4 Les programmes d'actions à mettre en oeuvre pour la période 1991-1995

Les objectifs, stratégies et mesures d'appui décrits dans les paragraphes précédents ont été présentés en Décembre 1990 à Rome dans le cadre du programme sectoriel pour l'industrie couvrant la période 1991-1995 lors des Consultations Sectorielles préparatoires à la deuxième Conférence des Bailleurs de fonds, qui devait avoir lieu en juin 1991.

Le programme présenté a suscité des commentaires notamment en ce qui concerne le cadre réglementaire du secteur industriel, la multiplicité et relative inefficacité des institutions et facilités existantes responsables de la promotion de la PME/PMI; l'imprécision des politiques à long terme; la nécessité d'approfondir les filières et sous-filières pour lesquelles le Togo possède un avantage comparatif; les problèmes liés à la mobilisation de l'épargne vers des investissements productifs industriels; la faible intégration du secteur industriel dans l'économie et le peu d'interactions entre le secteur agricole et le secteur industriel.

7.4.1 Programme d'actions à court terme

Ce programme d'actions à court terme, c'est-à-dire à mettre en oeuvre en tout ou en partie sans délai, comporte les éléments suivants:

- une analyse des différents régimes en vue de déboucher sur des propositions visant leur harmonisation et une meilleure définition des critères d'éligibilité;
- le recensement et l'évaluation des performances des institutions et des facilités existantes de promotion des PME/PMI tant au niveau des organismes de promotion que de financement; cette évaluation permettrait d'examiner les modalités de mise en place d'un guichet unique afin de simplifier les démarches des investisseurs et des promoteurs industriels;
- le démarrage du programme de gestion stratégique du développement industriel avec en priorité un examen de la compétitivité des entreprises et une analyse diagnostique des filières sélectionnées, à savoir agro-alimentaire, textile, industries chimiques, matériaux de construction, industries mécaniques et l'emballage;
- l'étude de développement à long terme des entreprises de la zone franche;
- l'étude sur les incitations fiscales en vue de mobiliser l'épargne aux fins d'investissements industriels;
- la mise en place du Fonds Commun d'Investissement en vue de promouvoir un marché financier national.

Ce programme à court terme devrait également comporter l'identification des conditions de la contribution des femmes aux activités industrielles: élaboration de données de base, potentiel de participation des femmes (commerçantes et cadres techniques) à la création d'industries, ainsi que l'analyse des conditions de mise en place d'un système d'informations pour la planification de l'emploi et la formation dans le secteur industriel en collaboration entre le MISE et le METP.

A partir de ces actions prioritaires découleront des programmes d'actions à moyen et long terme dont les principaux éléments peuvent déjà être identifiés, ci-après.

7.4.2 Programmes d'actions à moyen et long terme

- Mise en oeuvre et gestion des programmes formulés par l'étude des filières, notamment en matière de valorisation de ressources agricoles.
- Analyses de marchés pour identifier les créneaux extérieurs et les circuits de commercialisation pour l'exportation des produits togolais, à travers les entreprises installées en Zone Franche ou indépendamment de ce programme.
- Renforcement des capacités du MISE (moyens informatiques, formation, etc) en matière de gestion stratégique du développement industriel.
- Création d'un mécanisme de concertation interministérielle et avec les opérateurs industriels et associations professionnelles.

- Renforcement du programme des Zones Franches.
- Organisation d'un réseau de laboratoires d'essai accrédités pour l'expertise et le suivi de la qualité des produits.
- La création de nouvelles institutions telles qu'un Centre National de technologie avec accès aux banques de données industrielles et un Centre du Commerce Extérieur et de Promotion des Exportations, devront être examinés à la lumière des conclusions de l'étude sur le recensement et l'évaluation des performances des structures d'appui au secteur industriel.

7.5 Axes Prioritaires et propositions d'assistance technique pour 1991-1995

Compte tenu des priorités et des besoins réels du pays et des objectifs de développement assignés au développement industriel du Togo, en vue de lui permettre d'atteindre une croissance de 7,8 % par an, les domaines de concentration de l'assistance technique seront constitués par:

- i) L'environnement du secteur, à savoir d'une part le renforcement des structures institutionnelles, permettant à l'administration Togolaise de jouer un rôle de gestionnaire du développement, et, d'autre part, l'amélioration du cadre réglementaire du secteur privé et des structures d'appui à mettre en place ou à renforcer pour assurer la promotion du secteur privé et des PME en particulier.
- ii) La valorisation des ressources humaines, afin de tendre vers une adéquation besoin/formation en ce qui concerne le secteur. Ce pôle de concentration de l'assistance comprendra également l'assistance requise pour mettre en oeuvre une stratégie d'intégration de la femme dans le processus de développement .
- iii) Promotion des entreprises exportatrices afin de consolider les mécanismes et les structures mis en place.

Etant donné que les priorités des principaux bailleurs de fonds du Togo correspondent assez étroitement aux domaines mentionnés ci-dessus, une nécessaire coordination des différents programmes d'assistance technique devra être effectivement mise en place, que ce soit à l'initiative du Gouvernement dans le cadre de la Table Ronde ou à celle des Bailleurs de fonds. Le contenu plus précis de l'assistance à fournir dans chacun des domaines de concentration retenus devra suivre une optique d'approche programme intégré par opposition à l'approche projet-par-projet.

7.5.1 Assistance touchant à l'environnement du secteur (cadre institutionnel et réglementaire, structures d'appui)

Cette assistance constitue la première priorité et consistera à:

- renforcer les capacités de coordination et de gestion du développement industriel du Ministère du Plan. Ce renforcement pourrait dans un premier temps prendre la forme de mise à disposition d'un conseiller en développement agro-industriel dont le rôle devrait en particulier assurer la coordination entre le MDR et le MISE pour intégrer les actions des deux ministères dans le domaine agro-industriel;
- renforcer les capacités du Ministère du Plan en matière de statistiques liées au secteur industriel par la mise à disposition d'économistes statisticiens et d'équipements adéquats;
- renforcer les capacités de suivi et gestion du développement industriel du MISE par la mise en place d'un système de gestion stratégique du développement industriel comprenant l'organisation d'un système d'information et le développement de mécanismes de concertation secteur privé/secteur public;
- développer le système de parrainage des entreprises locales par des entreprises étrangères exerçant les mêmes activités ou similaires (pour la gestion) via les Chambres de Commerce et d'Industrie, notamment pour les PME/PMI; le développement de ce système sera coordonné par une assistance technique dont le rôle sera d'identifier les sociétés étrangères, les domaines d'assistance, d'organiser le parrainage et son suivi;
- améliorer le système de promotion industrielle existant (DIVAE, CTI) en respectant les initiatives du secteur privé; en faisant participer et en responsabilisant les entrepreneurs;
- entamer aussi rapidement que possible l'étude approfondie des filières et sous filières prioritaires identifiées;

Ce faisant, il faudra prendre en compte le fait que l'assistance dans le domaine de l'ingénierie industrielle devra disparaître à terme car il s'agit d'une activité qui pourra et devra être prise en charge par le secteur privé. Pour la période 1991-1995, cette assistance devra être intégrée dans actions de renforcement des expériences et capacités professionnelles des bureaux d'ingénieur-conseil togolais. Les assistants techniques seront ainsi intégrés dans une structure privée pour réaliser des programmes d'ingénierie et formeront des cadres techniques des bureaux locaux.

7.5.2 Promotion des exportations des produits industriels

Dans ce domaine, l'assistance technique déjà engagée pour la promotion des Zones franches devra se poursuivre au cours de toute la période 1991-1995.

De plus, l'analyse des avantages comparatifs et de la compétitivité des produits industriels actuels et potentiels permettra de formuler des programmes d'actions pour les principales filières d'intégration industrielles en concentrant l'analyse sur les filières agro-industrielles et industries connexes (intrants agricoles).

Les domaines de la normalisation et du contrôle de qualité devront continuer de faire l'objet d'une assistance spécifique, notamment en concentrant sur l'adoption de normes locales aux marchés cibles étrangers dans le but de faciliter l'écoulement des produits togolais sur les marchés extérieurs.

7.5.3 Valorisation des ressources humaines

En matière de valorisation des ressources humaines, l'assistance technique concernera essentiellement le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MTFP) et le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP). Cette assistance consistera en la mise en place d'un système d'information pour la planification de l'emploi et de la formation professionnelle, de manière à permettre au MISE de disposer d'un outil lui permettant de définir des indicateurs appropriés pour la gestion et le suivi des entreprises industrielles.

Le programme visera principalement à éliminer les contraintes engendrant des inadéquations emploi/formation. Aussi, le renforcement de l'enseignement pour le secteur industriel requièrera non seulement des programmes de formation adaptés mais aussi la mise en place d'une concertation permanente et d'une interaction avec les entreprises.

7.5.4 Intégration de la femme au développement

Des projets comportant un volet "femmes" sont exécutés par des agences internationales et des ONGs. Ces projets financés par l'ACDI, le FED, le USAID, la Banque mondiale, le PNUD ou la FAO, bien que n'ayant pas pu toucher une grande proportion de femmes des populations cibles sont plus à encourager de façon à ne pas marginaliser les femmes. Les femmes faisant partie intégrante de la population, il est souhaitable qu'elles aient accès à ce genre d'assistance dans un cadre global. Toutefois, il serait fortement recommandé d'avoir un personnel de formation mixte ayant été sensibilisé aux difficultés particulières de la femme.

Trois projets peuvent notamment avoir un impact important sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes: formation à la fabrication de foyers améliorés dans le cadre du projet FED Kara, le centre de technologie appropriée à Kara pour accroître les techniques développées ou améliorées et permettre un travail plus efficace et rentable des femmes, et le programme de développement local et participatif qui permet la conception et la réalisation de micro-projets par des groupements féminins directement.

Un programme d'assistance technique devrait permettre au Gouvernement de formuler une stratégie claire en matière d'intégration de la femme et notamment d'aider la DGCFF à jouer son rôle de coordination de la participation des femmes dans les diverses activités productives relevant des différentes administrations et organismes publics ou privés. Ce programme devra également permettre de déterminer les conditions de contribution de la femme togolaise au développement industriel. Les résultats de ce programme devront pouvoir servir de base à la définition de stratégies et programme d'actions pour la participation améliorée et réellement efficace de la femme au développement industriel à tous les niveaux du processus industriel (de l'ouvrier au cadre supérieur).

7.6 Conclusions

Les programmes d'actions prioritaires à mettre en oeuvre durant la période 1991 - 1995 se subdivisent en actions à court terme et en programmes à moyen et long terme dont le contenu n'a pas encore été clairement ou précisément identifié. Les actions à court terme par contre visent en premier lieu la préparation de la deuxième Table Ronde des Bailleurs de fonds et comportent notamment les éléments suivants:

- analyse des différents régimes;
- évaluation des performances des institutions et facilités existantes de promotion de PMI/PME;
- lancement du programme de gestion stratégique du développement industriel;
- étude sur les incitations fiscales;
- étude de développement à long terme des entreprises de zone franche.

Des programmes d'actions à moyen et long terme seront mis en oeuvre ultérieurement aux niveaux du cadre institutionnel et réglementaire et de la promotion des entreprises.

Pour ce qui concerne les axes prioritaires de l'assistance technique pour 1991 - 1995, ceux-ci sont contenus dans les trois domaines de concentration suivants, à savoir:

- l'environnement du secteur industriel: renforcement des structures institutionnelles et amélioration du cadre réglementaire en vue de permettre au gouvernement de jouer un rôle de gestionnaire du développement; enfin un meilleur fonctionnement des structures d'appui, en vue de promouvoir effectivement le développement et la promotion des PMIs;
- la valorisation des ressources humaines, en vue de combattre le chômage et le sous-emploi; un accent particulier étant mis sur la mise en point d'une stratégie d'intégration de la femme;
- la promotion des entreprises exportatrices en zone franche ou hors zone franche.

La définition précise des programmes d'assistance technique devra se faire dans une optique de programmation intégrée et en coordination avec les principaux bailleurs de fonds.

INVENTAIRES DES INDUSTRIES TOGOLAISE (1)

NOMBRE	SECTEUR	INT(2)	NOM	ACTIVITE	ORIGINE	CA	EMPLOYES	NOMS DIRECTEUR	TELEPHONE	COMMENTAIRES
1	EXTRACTION	N1	Office Togolais Phosphate	Phosphate	ET	44 MMD	2.600	Mr Tchalla	21.22.28	Intervention sur Projets hors O
	Matériaux de construction	N2	CINTOGO	Ciment	ET+PR (Norv)	9,5 MMD	241	Mr Brenner	21.08.59	
		N3	SOTOMA	Marbre Briques	ET	300 MCFA	99	Mr Pekemay	21.29.22 21.27.60	
3	Abattage/ Viandes	N4	Chaux-TOGO	Chaux	P(TOG)	15 MCFA	40	Mr Montant	21.50.00	
		N5	ONAF	Abattage	ET			Mr Batchassi Esso	21.47.87	
		N6	BETHANIA	Oeufs/ Poulets Porc	P(TOG)			Mr Hunlédé		
		N7	MAROX (BENA DEVELOPPEMENT)	Abattage Viande	P(RFA)			Mr Hesse	21.50.87	
		N8	SOTODA	Oeufs/ Poulets	P(RFA)			Mr Bartha	21.35.67	
5	Industrie Agro-Industrie	N9	SATAL	Oeufs/ Poulets	ET/LYBIE	290 MCFA	49	Mr RXAI Alaaid	21.69.18	
		N10	SOTOCO	Coton	ET	11 MLD	2012	DG Mr Sama	40.01.53	
		N11	NIOTO	Huilerie de coton/ Karité	P(F)	1,8 MLD	111	Mr Chassagne Président Abbey	21.23.79 SGGG	
		N12	SONAPH (Agou)	Huilerie de Palme	ET	235 MCFA	105	Mr Bessikiki	21.22.32	
4		N13	UNIPALM (Tsévié)	Huilerie de Palme	P(EX ET)			Mr Nondedeu (Tsévié)	30.41.22	

Légende : (2) Intervention
 ----- N : Pas d'intervention
 O : Intervention

(1) Chiffres donnés avec les réserves
 d'usage

18	Agro alim.	N14	SGMT	Farine	Liban	7,7 MLD	114	Mr Dukulian	21.43.77	
		O15	LUDO	Pâtes ali.	PTOG	208 MCFA	14	Mr Savi de Tové	21.10.68	
		O16	La PAMPA	Biscuits	PTOG	16 MCFA	6	Mr Attipoé	21.44.96	
		N17	VITEM	Farine pour bébés	PTOG		3			
		N18	Brasserie	Bières BRSA	PRFA	11,6	679	Mr Haase/ Perreard	21.31.51	
		N19	STB	Coca+ BRSA	PRFA	76 MCFA	160	" "	21.58.80	
		N20	SOVINTO	Embouteillage Vin	PRFA	"	"	" "	21.00.06	
		O21	SINTO	Sucrerie	ET loue aux Chinois	850 MCFA	1360		21.17.24	
		O22	SOGECOT	Emballage de Thé	PTOG	3 MCFA	2	Mr Konedja	21.35.99	
		O23	FAN MILK	Yaourts Crème glaces	P(DK)	350 MCFA	56	Mr Eberlé (PDG Mr Jacobsen)	21.00.16	ZF
		N24	CEREKEM	Herbes aromatiques simples	P(DK)		360	Mr Jacobsen	21.69.19	ZF
		N25	DUCROS	Epices/Thé Condiments	P(F)	470 MCFA	40	Mr Goutay	21.08.71/16.40	
		O26	SOTAB	Fruits séchés	PTOG	100 MCFA	35	Mr Edoh	21.26.25/06.83	ZF
		N27	TOGOCRUS	Pêche/crevette	P(F)		60	Mr Trabelsi	21.47.42 P.522	ZF
		N28	CRUSTAFRIC	Pêche/crevette	P(IT)	300 MCFA	50	Mr Inglese	21.47.42 P.549	ZF
		O29	STPM	Pêche/crevette	P(F)	540 MCFA	80	Mr Boln /Mase	21.09.54	ZF
		O3C	COOPET	Coopérative de Poisson	TOG			Mr Pedro Ayaovi	21.47.42/05.12	
		1	Stockage	N31	SODIAL	Crustacés	PTOG	200 MCFA	Mr Aouéréburu	
4	N32	TOGOGRAINS		Stockage	ET		Mr Kelelen Kpatcha	21.59.55/56		
4	Textiles	N33	TOGOTEX	Textiles	P(HG)		Mr Hiller	21.53.92		
		O34	SANECOM	Confection	PTOG	450 MCFA	110	Mr Sagbo	21.63.62	
		N35	CIVET	Confection	PTOG	100 MCFA	40	Mr Abbey	21.66.55	
		N36	PROSPER VETEMENT	Confection	PChinois	350 MCFA (1)	100	Mr Cuo Wenfu		ZF
4	Plastiques	O37	ITP	Tuyaux Plastique Objets moulés	P(RFA) (NL)	1,100 MLD	79	Mr Abegg	21.59.54	
		O38	SOCISAND	Sandales	PTOG	125 MCFA	24	Mr Tchékou Mr Mfoué	21.58.79	
		N39	SIT	Casiers/ Allumettes	P(RFA)	672 MCFA	56	Mr Perreard	21.51.34	

4		N40	HITEC	Produits en fibres de verres	PTOG			Mr Dovi Akué	21.32.97	
	Peintures	N41	LUXOLIN	Peintures	PTOG			Mr Sodatonou	21.45.97/63.14	
2		N42	SCIL TOGO	Peintures	PTOG	320 MCFA	80	Mr Baka	21.51.50	
	Savonneries	O43	SOCITO	Savons	PTOG	180 MCFA	45	Mr Baka Mr Gassou Mr Sinsellier Mr Faloud	21.66.44 21.47.42/P546	
		N44	PALMA	Savons	P(F/LIB)					
		N45	CHIMIQUE AFRICAINE	Savons	P(F)	20 MCFA	10	Mr Christophe Tchakaloff	21.17.87	
4		N46	SIP	Parfums Savons	P(TOG)	538 MCFA	50	Mr Tefridj	21.67.75	
1	Colle	N47	EUROCHIMIE	Colle	P(B)	400 MCFA(1)	15	Mr Paul Pierreux	21.24.26	ZP
	Craie	N48	SICRE	Craie	PTOG	20 MCFA	6	Mr Homawoo	21.67.92	
	Chimie	O49	SOTODAS	Détergents	PTOG+DK	205 MCFA	41	Mr Rajvi/Mr Klein	21.52.03	
		O50	COMET ACCUS	Batteries	PTOG	14 MCFA		Mr Aziaba	21.03.42	
4		O51	METAL SOUDURE	Electrodes	PTOG			Mr Brenner/CIMTOGO	21.08.59 21.50.53	
	Emballages	N52	GMC EURAF	Emballages Métalliques	P(F)	600 MCFA	80	Mr Duthil	21.01.16/85.64	ZP
2		O53	CIGB	Emballages Cartons + Imprimerie cartonnette	PTOG	40 MCFA	19	Mr Afoutou	21.49.60	
	Imprimeries Travail du papier	N54	EDITOGO	Impression Journal NM	ET	700 MCFA	308	Mr Améleté	21.43.28/ 37.18./61.08/08	
		O55	LA SEMEUSE	Imprimerie Cahier	PTOG	460 MCFA	104	Mr Ayivi	21.24.77	
		N56	SICOPA	Papier Hygiénique	PTOG	180 MCFA	19	Mr Barben	21.64.26	
4		N57	SOTRAP (La Semeuse)	Papier Hygiénique	PTOG			Mr Ayivi	21.24.77	
		N58	SOTODICO	Enveloppes	PTOG				21.64.66	Arreté
	Assemblage Aménagement de bâtiment	O59	GOEH AKUE AMEGARUE	Meubles	PTOG	37 MCFA	17	Mr Goéh-Akué	21.64.65	
		O60	TOGO-METAL	"	PTOG	431 MCFA	174	Mr Boustani	21.06.77	
		N61	TODMAN	Meubles	PTOG	61 MCFA	21	Mr Lendi	21.14.15	
		N62	SMAT	Matelas	PTOG	310 MCFA	32	Mr Yakass	21.56.61	

Arrêt.

Arreté

		N63	ALUREX AFRIQUE	Menuiserie Alu	PTOG	89 MCFA	31	Mr de Souza	21.12.28	
		N64	ANTB	Menuiserie	PTOG			Mr Charles Brenner	21.62.79	
		N65	ALU, TOGO	Métallique	PTOG	168 MCFA	25	Mr		
1	Miroiterie Métallique	N66	NIVIP	Miroiterie	PTOG	153 MCFA	32	Mr Apévie Komlan	21.47.81	
	Métallurgie	N67	STS+STS SM	Sidérurgie	P(US)	3,3	212	Mr J. Moore	21.09.33/21.89	ZF
		N68	SOTOTOLES	Tôles ondulés	ET	2,7	61	Mr Dosseh	21.44.36	
3		N69	OTAM	Réparation de navires	P(F)		50	Mr Gilles Galles		ZF
	Transformation de Métaux	O70	SOTOCY	Bicyclette	PTOG+ France	80 MCFA	20	Mr Johnson	21.67.09/33.12	
		O71	UPROMA	Matériel agricole	ET	120 MCFA	44	Mr Afantonou	60.61.01	
		N72	NAMETAL	Clous	PTOG	59 MCFA	25		21.64.92	
		O73	TRAMETO	Objet en Aluminium	PTOG	Redémarré(1)		Mr Lawson	21.48.34	
		N74	SUN - LINE	Carrosserie de bus	P(F)	800 MCFA	120	Mr Polegato Jean-Claude		
6		O75	Equipement Electrique	Montage Frigos	PTOG	121 MCFA	27	Mr Sodji	21.45.57/44.50	
1	Soudage/gaz	N76	TOGO GAZ	Gas rares	P(F)	518 MCFA	28	Mr Debiesse	21.44.31	
1	Atelier d'objets d'arts	O77	Le Petit Prince	Artisanat de cadeaux	PTOG	100 MCFA	90	Mr Kalife Nadia	21.02.33	
1	Mode	N78	HUN TAYIAN	Cheveux Artificiels	Sud Coréen		200	Mr Park Jae	Ex Le Moteur	ZF

(1) Prévisionnel à deux ans 120 MCF

On peut donc identifier 77 entreprises - 2 qui sont arrêtés SOTODICO et Métal Soudure soit 76

A ceci s'ajoute 13 imprimeries et une dizaine de boulangeries, une entreprise de ramassage d'ordures ménagères qui fabrique ses propres containers (30 par an).

ZONE FRANCHE

38 dossiers ont été déposés au 1 /04/91

15 sont agréés définitivement dont 12 sont opérationnels, inclus dans la liste ci-jointe

20 sont en cours d'agrément dont 2 sont opérationnels

3 n'ont pas été pris en considération.

- Au stade artisanal, il existe 1 petit fabricant de yaourt, un torrefacteur ne de café et une petite confiserie.

Interventions possibles Projet 27
DIVAE (CCAIT) 2

PORT AUTONOME

CLASSEMENT PAR NATURE DES MARCHANDISES
IMPORTATION

Edité le 1/2/1991

Page : 1

* CODE	MARCHANDISES	* DECEMBRE 90	* DECEMBRE 89	* VARIATION	* CUM.->DECE 90	* CUM.->DECE 89	* VARIATION
* 0101	CIGARETTES	242,279	111,277	131,002	2.698,764	1.860,496	838,268
* 0102	PARFUMERIES	36,282	7,542	28,74	204,874	109,451	96,423
* 0103	PRODUITS DE BEAUTE	62,217	29,995	32,222	473,632	391,765	81,867
* 0104	TABACS	12,724		12,724	34,276	22,2	12,076
* C1	PRODUITS DE LUXE	353,502	148,814	204,688	2.411,546	2.382,912	1.028,634
* 0201	FRIPERIES	619,537	1.034,337	-414,8	8.345,375	8.364,889	-39,514
* 0202	TEXTILES NATPELS	172,238	76,536	95,652	1.730,606	1.745,386	-14,78
* 0203	TISSUS/VETEMENTS	1.054,373	1.142,389	-88,016	9.169,208	7.461,820	1.707,387
* 02	TEXTILES	1.846,148	2.253,312	-407,164	19.245,189	17.592,095	1.653,093
* 0301	BARRES D'ACIER	193,07	406,968	-213,898	3.292,229	2.175,766	1.116,463
* 0302	BOIS SCIES OU EN GRUMES	90,9		90,9	231,944	1.664,735	-1.432,791
* 0303	BRIQUES REFRACTAIRES	4,1		4,1	93,504	6,16	87,344
* 0304	CABLES METALLIQUES	119,096	101,898	17,198	584,458	878,343	-293,885
* 0305	CARREAUX DIVERS	482,12	276,45	206,67	4.015,216	3.020,296	994,92
* 0306	CHARPENTES METALLIQUES	244,016		244,016	769,31	1.149,754	-376,044
* 0307	CLOUS ET BOLLONS	2,659	66,425	-63,766	272,36	524,255	-251,895
* 0308	CONTREPLAQUES	14,457		14,457	823,145	650,845	172,3
* 0309	F E R S	820,052	2.813,03	-1.992,978	7.041,614	10.286,35	-3.244,736
* 0310	FILE METALLIQUES	398,676	185,93	212,746	1.418,551	1.155,047	263,504
* 0311	GRILLAGES	2,005	,905	1,1	76,84	90,296	-13,456
* 0312	QUINCAILLERIES	16,034	7,881	8,153	414,076	289,906	124,17
* 0313	T O L E S	358,15	884,298	-526,148	9.623,269	13.274,013	-3.650,744
* 0314	TOTAL	182,248	182,142	-11,392	1.724,304	1.124,757	600,547
* 0315	AUTRES MAT. CONSTRUCTION	348,711	250,225	98,486	3.902,587	2.999,15	803,437
* 03	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3.277,294	5.188,152	-1.910,858	34.193,407	39.325,245	-5.141,838
* 0401	CIMENT		8,875	-8,875	190,842	5.968,905	-5.778,063
* 04	CIMENTS		8,875	-8,875	190,842	5.968,905	-5.778,063
* 0501	CLINKER EN VRAC		37,000	-37,000	343.759,2	333.646	10.113,2
* 05	CLINKER EN VRAC		37,000	-37,000	343.759,2	333.646	10.113,2
* 0601	GYPSE EN VRAC				14,349	18,026	-3,677
* 06	GYPSE EN VRAC				14,349	18,026	-3,677
* 0701	MARBRE		3,66	-3,66	97,34	91,915	5,425
* 07	MARBRE		3,66	-3,66	97,34	91,915	5,425

**CLASSEMENT PAR NATURE DES MARCHANDISES
IMPORTATION**

Edité le 1/2/1991

Page : 2

	DECEMBRE 90	DECEMBRE 89	VARIATION	CUM. > DECE 90	CUM. > DECE 89	VARIATION
0001 MARCHANDISES				30.086	33.042	-2.956
0001 POZZOLANE EN VRAC						
0002 POZZOLANE EN VRAC				30.086	33.042	-2.956
0901 B.T.E.R.E.	59.604	2.5	57.104	304.419	328.65	-114.231
0902 POISSONS ALCOOLISES	620.89	396.981	224.009	3.596.092	4.351.685	-755.573
0903 POISSONS NON ALCOOLISES	189.461	75.164	114.297	920.827	1.125.507	-204.68
0904 VIN S	307.516	417.261	-109.745	2.223.197	2.518.227	-195.042
0905 SOISSONS	1.177.631	801.906	285.725	6.764.535	8.224.061	-1.369.526
1001 POISSONS CONGELÉS	1.549.642	2.708.262	-1.158.72	35.850.948	33.619.417	2.241.529
1002 POISSONS FRAIS	21.21	16.83	4.38	265.72	59.94	166.78
1003 AUTRES POISSONS	10.59	65.328	-54.758	369.579	776.119	-406.54
1004 POISSONS	1.581.432	2.790.53	-1.209.098	36.496.247	34.404.472	2.001.769
1101 CEREALES BRUTES	12.569.439	2.344.256	10.225.183	105.839.607	77.509.904	28.330.703
1102 CONFISERIES	91.264	95.719	-4.455	581.51	798.47	-116.96
1103 CONSERVES DIVERSES	695.199	1.406.758	-711.559	9.179.005	9.179.822	-579.199
1104 FARINES	128.96	1.365	1.236	320.85	784.152	-463.206
1105 HUILES VEGETALES	1.879.432	851.132	1.028.3	11.597.149	12.728.129	-1.130.98
1106 LEGUMES ET FRUITS	51.367	54.563	-3.196	6.249.944	5.618.732	631.208
1107 POMMES DE TERRE	12.75	102.75	-90	1.076.102	1.215.982	-139.879
1108 RIZ	323.507	38.464	285.043	37.877.532	30.643.502	7.234.034
1109 SEL	2.622	23.328	-20.706	102.051	166.051	-63.006
1110 SUCRES	42.358		42.358	723.104	723.104	
1111 SUPE EN SACS/CARTONS	1.828.622	2.032.815	-200.192	9.172.454	17.362.552	-8.191.129
1112 AUTRES POTS ALIMENTAIRES	1.512.069	815.056	697.013	11.272.076	23.421.362	-12.149.284
1113 PRODUITS ALIMENTAIRES	19.149.79	7.772.206	11.376.584	194.638.451	180.266.702	14.271.748
1201 ARTICLES DE MENAGE	242.13	208.666	33.464	2.241.074	1.950.233	390.886
1202 BOUTEILLES VIDES	76.608	298.295	-191.687	852.093	954.222	-1.225
1203 CONTAINERS VIDES	3.000.9	3.095.6	-94.8	32.635	35.095.6	-2.460.6
1204 FUTS VIDES		2.29	-2.29	46.306	66.041	-19.739
1205 MACHINES DIVERSES	282.908	322.837	-39.929	3.646.544	3.427.221	219.161
1206 MEUBLES	28.616	89.843	-61.227	406.558	574.415	-167.857
1207 OUTILS	17.901	25.954	-23.053	229.097	333.852	-104.795
1208 PAPIERS	470.298	565.476	-95.178	6.667.064	5.329.811	1.337.253
1209 PHARMACIE	83.857	91.041	-7.204	1.480.644	1.269.952	210.652
1210 PNEUMATIQUES	78.51	96.112	-17.502	1.133.6	1.169.292	-35.693
1211 SACS VIDES	48.625	1.219.355	-1.170.73	998.269	1.660.234	-661.967
1212 SAVONS	123.893	166.558	-42.665	1.618.76	3.507.84	-1.889.08
1213 VERRIERES	62.672	90.598	-27.926	1.208.662	945.022	263.639
1214 BAGAGES EN FRET	83.073	78.889	4.184	888.009	646.125	241.88
1215 CHARBONS	47	47		28.415	14.192	14.222

PORT AUTONOME CLASSEMENT PAR NATURE DES MARCHANDISES
IMPORTATION

Edite le 1/2/1991

Page : 3

* CODE	MARCHANDISES	* DECEMBRE 90	* DECEMBRE 89	* VARIATION	* CUM.->DECE 90	* CUM.->DECE 89	* VARIATION
* 1216	CHAUX	284,71	*	284,71	1.331,397	931,11	400,287
* 1217	COLIS POSTAUX	5,752	37,08	-31,328	114,284	302,395	-188,111
* 1218	CYCLES ET MOTOS	29,01	96,168	-67,158	599,464	617,506	-18,042
* 1219	ENGRAIS	42	13.239,189	-13.197,189	16.417,702	47.345,131	-30.927,429
* 1220	GOUDRON	*	519	-519	10.558,484	3.962,478	6.596,006
* 1221	HUILES EN FUTS	266,579	212,712	53,867	4.272,553	3.229,524	1.043,029
* 1222	INSECTICIDES	54,719	145,056	-90,337	2.145,099	2.245,479	-100,38
* 1223	M'SES INFL. DU DANG.	111,267	69,393	41,874	3.051,412	2.421,744	629,668
* 1224	PIECES DE RECHANGE	790,463	537,308	253,155	7.540,291	8.316,296	-776,005
* 1225	VEH. TOURIST. DE + D'1 T.	368,984	234,609	134,375	2.989,668	2.338,814	650,854
* 1226	VEH. TOURIST. DE - D'1 T.	120,419	139,638	-19,219	1.012,298	1.273,011	-260,713
* 1227	VEH. UTILIT. DE + D'1 T.	149,447	496,929	-347,482	2.659,361	3.434,851	-775,49
* 1228	VEH. UTILIT. DE - D'1 T.	95	*	95	3,496	15,74	-12,254
* 1229	MARCHANDISES EN FUTS	258,134	106,673	151,461	2.527,399	1.412,9	1.114,499
* 1230	DIVERS NON REPRIS	1.815,672	2.194,935	-379,263	22.919,363	17.210,651	5.708,711
* 12	DIVERS	8.894,547	23.842,723	-14.948,176	132.223,356	151.802,188	-19.578,832
* 1301	HYDROCARBURES	24.214,394	20.557,437	3.656,957	341.599,415	180.738,092	160.861,323
* 13	HYDROCARBURES EN VRAC	24.214,394	20.557,437	3.656,957	341.599,415	180.738,092	160.861,323
*	TOTAL GENERAL	60.494,738	100.458,615	-39.963,877	1.157.244,528	1.005.810,593	151.433,934

10

PORT AUTONOME CLASSEMENT ANNUEL PAR NATURE DES MARCHANDISES EXPORTATION

Egité le 19/2/1991

Page : 12

CODE	MARCHANDISES	Annee 90	Annee 89	VARIATION
* 0101	CIGARETTES	16,015	13,859	2,156
* 0102	PARFUMERIES	7,817		7,817
* 0103	PRODUITS DE BEAUTE	3,13		3,13
* 0104	TABACS		14,639	-14,639
* 01	PRODUITS DE LUXE	26,962	28,498	-1,536
* 0201	FRIPERIES	259,774	232,683	27,091
* 0202	TEXTILES NATURELS	277,239	545,016	-267,777
* 0203	TISSUS/VETEMENTS	920,603	414,34	506,263
* 02	TEXTILES	1.457,616	1.192,039	265,577
* 0301	BARRES D'ACIER	44,6	60	-15,4
* 0302	BOIS SCIES OU EN GRUMES	81,186	28,476	52,71
* 0305	CARREUX DIVERS	14,6		14,6
* 0306	CHARPENTES METALLIQUES		10,06	-10,06
* 0307	CLOUS ET BOULONS	19,998		19,998
* 0309	F E R S	30,74	1,184	-1,153,26
* 0310	FI LS METALLIQUES	18,3		18,3
* 0311	GRILLAGES	11,347		11,347
* 0312	QUINCAILLERIES	4,2	67,376	-63,176
* 0315	AUTRES MAT. CONSTRUCTION	32,69	402,134	-369,444
* 03	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	257,661	1.752,046	-1.494,385
* 0401	CIMENT	288	1.622	-1.334
* 04	CIMENTS	288	1.622	-1.334
* 0701	MARBRE	793,65	23,4	770,25
* 07	MARBRE	793,65	23,4	770,25
* 0901	B I E R E	33,81	19,96	13,85
* 0902	BOISSONS ALCOOLISEES	73,16	72,799	,361
* 0904	V I N S	29,908		29,908
* 09	BOISSONS	136,878	92,759	44,119
* 1001	POISSONS CONGELES	979,757	1.462,715	-482,958
* 1003	AUTRES POISSONS	16,568	9,619	6,949
* 10	POISSONS	996,325	1.472,334	-476,009
* 1101	CEREALES BRUTES	1,500	350	1,150
* 1102	CONFISERIES	23,828	11,1	12,728

* CODE	MARCHANDISES	* Annee 90 *	Annee 89 *	VARIATION
* 1103	CONSERVES DIVERSES	210,724	104,425	106,299
* 1104	FARINES	135	138,505	-3,505
* 1105	HUILES VEGETALES	1.100,943	798,259	302,684
* 1106	LEGUMES ET FRUITS	148,505	61,84	86,665
* 1108	R I Z	1.346,568	400,638	945,93
* 1109	S E L	394,14	128,75	265,39
* 1110	SEMULES	159,87		159,87
* 1111	SUCRE EN SACS/CARTONS	251,15	195,45	55,7
* 1112	AUTRES POTS ALIMENTAIRES	3.884,22	2.193,014	1.691,206
* 11	PRODUITS ALIMENTAIRES	9.154,948	4.381,981	4.772,967
* 1201	ARTICLES DE MENAGE	39,322	93,534	-54,212
* 1202	BOUTEILLES VIDES	2,86		2,86
* 1203	CONTAINERS VIDES	46.946,6	42.124,6	4.822
* 1204	FUTS VIDES	6,695	,08	6,615
* 1205	MACHINES DIVERSES	452,641	214,218	238,423
* 1206	MEUBLES	17,48	15,026	2,454
* 1207	OUTILS	16,24	217,067	- 200,827
* 1208	PAPIERS	183,586	57,295	126,291
* 1209	PHARMACIE	41,84	9,243	32,597
* 1210	PNEUMATIQUES	101,08	2,5	98,58
* 1211	SACS VIDES		53,25	-53,25
* 1212	SAVONS	199,179	129,692	69,487
* 1213	VERRERIES	30,426	70,723	-40,297
* 1214	BAGAGES EN FRET	362,596	362,506	,09
* 1215	CHARBONS		6,52	-6,52
* 1217	COLIS POSTAUX	13,341	10,56	2,781
* 1218	CYCLES ET MOTOS	41,984	,95	41,034
* 1219	ENGRAIS	6,5		6,5
* 1222	INSECTICIDES	219,658	50,39	168,268
* 1223	MISES EN	1,904	3,503	-1,699
* 1224	PIECES DE RECHANGE	1.038,132	476,588	561,544
* 1225	VEH. TOURIST. DE + D'1 T.	103,187	71,191	31,996
* 1226	VEH. TOURIST. DE - D'1 T.	22,039	16,231	5,807
* 1227	VEH. UTILIT. DE + D'1 T.	315,039	315,796	-,757
* 1228	VEH. UTILIT. DE - D'1 T.		2,25	-2,25
* 1229	MARCHANDISES EN FUTS	10,18	10,875	-,695
* 1230	DIVERS NON REPRIS	6.948,279	4.141,867	2.806,411
* 12	DIVERS	57.119,687	48.456,455	8.663,231
* 1301	HYDROCARBURES		,972	-,972
* 13	HYDROCARBURES EN VRAC		,972	-,972
* 1601	AMANDES DE KARITE	6.211,523	13.415,901	-7.204,378

Edité le 19/2/1991

Page : 14

* CODE	MARCHANDISES	* Année 90 *	* Année 89 *	VARIATION
* 1602	ARACHIDES	*	34,96 *	-34,96 *
* 1603	CACAO	7.918,883 *	6.542,608 *	1.376,275 *
* 1604	CAFE	14.986,425 *	16.427,94 *	-1.441,515 *
* 1606	COTON	34.149,524 *	33.418,769 *	730,755 *
* 1607	FARINES DE MANIOC	129,551 *	70,563 *	58,988 *
* 1608	GRAINES DE COTON	759,887 *	5.635,945 *	-4.876,058 *
* 1609	GRAINES DE RICIN	6,434 *	349,56 *	-342,126 *
* 1610	M A I S	3.007,2 *	4.000 *	-992,8 *
* 1612	PIMENTES	16,62 *	3,18 *	13,44 *
* 1613	TOURTEAUX	31.017,408 *	30.536,115 *	481,293 *
* 1614	AUTRES PRODUITS AGRICOLES	9.458,341 *	7.987,217 *	1.471,124 *
* 1615	PELUX	28,49 *	93,575 *	-64,883 *
* 1616	HEUX DE COCO	20 *	*	20 *
* 1617	PARTEUR	73,96 *	13,1 *	58,46 *
* 16	PRODUITS AGRICOLES	107.784,346 *	118.553,331 *	-10.769,185 *
* 1701	FERRAILLES	1.766,947 *	1.715 *	51,947 *
* 1702	HUILES EN VRAC	14,968 *	*	14,968 *
* 1703	MATERIELS ET MATERIAUX	69,328 *	1.156,051 *	-1.086,723 *
* 1704	PHOSPHATE	*	79,22 *	-79,22 *
* 1705	PRODUITS INDUST. LOCAUX	66,485 *	538,044 *	-471,559 *
* 17	AUTRES MARCHANDISES	1.917,728 *	3.488,315 *	-1.570,587 *
	TOTAL GENERAL	179.933,801 *	181.264,530 *	-1.130,529 *

UNIDO's Completed Technical Co-operation Projects

TOGOLESE Republic (1)
(TOG)

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>Spec.Act./ All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
VC/TOG/76/066	IO/IIS/INFR	31.3.A	Assistance to establish the International Togo Fair
SI/TOG/77/801	IO/IIS/INFR	31.3.A	Standardization and quality control
RP/TOG/83/001	IO/IIS/INFR	31.3.N	Renforcement des activités de la cellule de documentation industrielle de la Société togolaise d'études de développement (SOTED)
RP/TOG/84/001	IO/IIS/INFR	31.3.N	Renforcement des activités de la cellule de documentation industrielle de la Société togolaise d'études de développement (SOTED) (continuation of RP/TOG/83/001) (IDDA)
DP/TOG/71/519	IO/IIS/INFR	31.3.E	Small-scale industry and establishment of an industrial estate near Lome
IS/TOG/71/804	IO/IIS/INFR	31.4.03	Assistance in the establishment of small-scale metal industry
RP/TOG/72/004	IO/IIS/INFR	00.0	Small-scale industries promotion
DP/TOG/73/003	IO/IIS/INFR	31.3.D	Assistance to the promotion of small- and medium-scale industries (CNPPME)
RP/TOG/73/006	IO/IIS/INFR	31.4.00	Small-scale industries
DP/TOG/75/005	IO/IIS/INFR	31.3.D	Assistance to the CNPPME
DP/TOG/76/008	IO/IIS/INFR	31.3.L	Assistance to CNPPME and establishment of an industrial estate at Lama-Kara
TF/TOG/77/003	IO/IIS/INFR	31.3.L	Assistance to CNPPME and establishment of an industrial estate at Lama-Kara
TF/TOG/77/004	IO/IIS/INFR	31.3.L	Assistance to CNPPME and establishment of an industrial estate at Lama-Kara
TF/TOG/77/006	IO/IIS/INFR	31.3.L	Assistance to CNPPME and establishment of an industrial estate at Lama-Kara

UNIDO's Completed Technical Co-operation Projects

TOGOLESE Republic (2)
(TOG)

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>Spec.Act./ All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
SI/TOG/79/801	IO/IIS/INFR	31.3.L	Assistance technique à la société togolaise d'études de développement (SOTED)
DP/TOG/77/007	IO/IIS/INFR	31.3.M	Assistance to the 'Société nationale d'investissements en fonds annexes'
SI/TOG/82/802	IO/IIS/INFR	31.3.M	Assistance à la préparation de textes législatifs et réglementaires gouvernant les activités industrielles du pays
RP/TOG/72/003	IO/IIS/IMR	00.0	Industrial management techniques
RP/TOG/73/007	IO/IIS/IMR	31.3.00	Industrial management and consulting services
XP/TOG/89/008	IO/IIS/IMR	J12207	Etude de réhabilitation et plan de redressement pour l'usine SOTRAMETO (continued under XP/TOG/90/013)
SI/TOG/81/801	IO/IIS/IMR	31.4.E	Assistance to public sector enterprises
SI/TOG/78/801	IO/IIS/IMR	31.7.A	Assistance in the production of wood-based panels
XP/TOG/86/064	IO/IIS/IMR	J12209	Techno-economic feasibility study for a wood-based panel plant
DP/TOG/73/002	IO/IIS/PLAN	31.2.A	Assistance to the planning and programming of industrial development
DP/TOG/84/015	IO/IIS/PLAN	J12413	Assistance à l'identification et au développement des investissements (multifund to SM/TOG/84/015)
SM/TOG/84/015	IO/IIS/PLAN	J12413	Assistance à l'identification et au développement des investissements (multifund to DP/TOG/84/015)
TS/TOG/67/001	IO/T/AGkO	30.6.02	Preliminary survey of the feasibility of establishing a cassava pelleting industry
IS/TOG/71/802	IO/T/AGRO	30.6.02	Alcohol production and marketing
IS/TOG/71/806	IO/T/AGRO	30.6.02	Feasibility study for a factory to produce soluble coffee
TS/TOG/74/002	IO/T/AGRO	30.6.02	Exploratory feedstuff industries development study

UNIDO's Completed Technical Co-operation Projects

TOGOLESE Republic (3)
(TOG)

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>Spec.Act./ All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
SI/TOG/88/801	IO/T/AGRO	J13103	Assistance à la biscuiterie 'La Pampa'
DP/TOG/79/004	IO/T/ENG	31.9.A	Assistance au Centre National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (CNPPME) et extension des activités des domaines industriels (multifund to SM/TOG/79/004)
SM/TOG/79/004	IO/T/ENG	J13312	Assistance au Centre National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (CNPPME) et extension des activités des domaines industriels (multifund to DP/TOG/79/004)
DP/TOG/83/004	IO/T/ENG	J13312	Assistance à l'Unité de production de matériel agricole (UPROMA) (multifund to CD/TOG/83/C01)
TF/TOG/77/005	IO/T/ENG	31.9.A	Assistance to CNPPME and establishment of an industrial estate in Lama-Kara (multifund to DP/TOG/79/004)
TF/TOG/81/001	IO/T/ENG	J13316	Associate expert (Mr. Denis) (multifund to DP/TOG/83/004)
DG/TOG/83/007	IO/T/ENG	J13316	Assistance préliminaire en vue de la création d'un centre national de conception et de fabrication technique
XP/TOG/88/103	IO/T/ENG	J13317	Assistance à la maîtrise de la conception, production et commercialisation des pylônes et structures métalliques
SI/TOG/78/803	IO/T/ENG	31.9.B	Reconditioning and overhauling of agricultural tractors, project assessment mission
DP/TOG/72/021	IO/T/CHEM	30.3.01	Assistance in the establishment of a multi-national cement industry
RP/TOG/73/002	IO/T/CHEM	30.5.03	Plastic products manufacturing
IS/TOG/73/007	IO/T/CHEM	32.1.C	Assistance in the improvement of production of detergents
SI/TOG/73/807	IO/T/CHEM	32.1.C	Assistance in the improvement of production of detergents

UNIDO's Completed Technical Co-operation Projects

TOGOLESE Republic (4)
(TOG)

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>Spec.Act./ All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
RP/TOG/75/001	IO/T/CHEM	30.5.03	Production of oils and its derivatives
IS/TOG/75/003	IO/T/CHEM	32.1.H	Assistance to the production of rubber articles
DP/TOG/77/001	IO/T/CHEM	32.1.H	Assistance to Generaltex
RP/TOG/79/001	IO/T/CHEM	32.1.H	Rubber testing and quality control laboratory
DP/TOG/69/512	IO/T/CHEM	30.5.01	Fertilizer use, promotion demonstration and production scheme, Lomé
SI/TOG/82/801	IO/T/CHEM	32.1.D	Expert in medicinal plants
XP/TOG/88/028	IO/T/CHEM	J13422	Mise à jour d'études sur la fabrication de médicaments à partir de plantes (updating studies on the processing of herbal medicines)
SI/TOG/86/801	IO/T/CHEM	J13425	Assistance en vue de l'installation d'une unité de recyclage des huiles usées au Togo
IS/TOG/73/008	IO/T/CHEM	30.4.01	Salt production enterprise
RP/TOG/85/001	IO/T/CHEM	32.1.C	Fact-finding mission to combat salination of soils in the South of Togo
SI/TOG/85/801	IO/T/CHEM	J13420	Desalination of soils in Togo
TS/TOG/74/001	IO/OS/FEAS	31.6.A	Mission for the analysis of cost-structure and exploitation of industries in the branches of textiles, cement and selected alimentation
UC/TOG/83/228	IO/OS/FEAS	J12517	Séminaire de formation sur la préparation, l'évaluation, le financement et la réalisation de projets industriels
XP/TOG/89/025	IO/OS/FEAS	J14102	Assistance au Centre togolais des investisseurs (in co-operation with IPCT/TP/INF)
TS/TOG/77/002	IO/OS/IHRD	31.5.A	Consultancy in industrial training

UNIDO's Completed Technical Co-operation Projects

TOGOLESE Republic (5)
(TOG)

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>Spec.Act./ All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
RP/TOG/76/001	IO/OS/IHRD	31.5.B	Industrial training
RP/TOG/77/001	IO/OS/IHRD	31.5.B	Industrial training
RP/TOG/78/001	IO/OS/IHRD	31.5.B	Study tour to Madagascar in the field of soap manufacturing

**UNIDO's Approved and/or Operational Technical Co-operation Projects
(approved = PAD issued)**

TOGOLESE Republic

<u>Project Number</u>	<u>Backstopping Responsibility</u>	<u>All.Acc.Code</u>	<u>Project Title</u>
DP/TOG/86/013*	IO/IIS/INFR Mr. Maizza Neto	J12102	Assistance dans le domaine de la normalisation et du contrôle de qualité
DP/TOG/89/011**	IO/IIS/INFR Ms. Taluy	J12103	Assistance au développement du programme des zones franches
SI/TOG/90/801	IO/IIS/INFR Mr. de Pierpont	J12103	Assistance technique pour l'amélioration de la production des 'Ateliers d'Art' du Petit Prince
XP/TOG/90/013	IO/IIS/IMR Mr. Tourou	J12207	Etude de réhabilitation et plan de redressement pour l'usine SOTRAMETO (continuation of XP/TOG/89/008)
CD/TOG/83/C01*	IO/T/ENG Mr. Seidel	J13312	Assistance to UPROMA (multifund to DP/TOG/83/004)
XP/TOG/90/069	IO/T/ENG Ms. Louvat	J13312	Assistance à l'Atelier de Constructions Métalliques (ACM), Atakpamé
SI/TOG/88/802	IO/T/CHEM Mr. Hagan	J13419	Industrie de la chaux
XP/TOG/90/072	IO/OS/FEAS Mr. Ghozali	J14101	Etude de faisabilité d'une usine d'embouteillage d'eau minérale et de boissons à jus
DP/TOG/88/004**	IO/OS/FEAS Mr. Ghozali	J14102	Assistance aux entreprises industrielles dans leurs activités de restructuration et de pré-investissement (phase I) (in co-operation with IO/IIS/IMR)
XP/TOG/90/021	PPD AREA/AFR	E02100	Visit of two high-level Government officials from Togo to UNIDO

* Large-scale project (= total allotment \$150,000 or above)

** Total allotment \$1 million or above

**LISTE DES PRINCIPALES PERSONNALITES RENCONTREES
PAR LA MISSION AU TOGO**

I. Nations Unies

- PNUD M. B. Ntegeye, Représentant Résident
M. S. Ursino, Représentant Résident Adjoint
M. Magbenga, Unité économique
Mme de Meideros, Programme Officer
Mme F. Genty, Consultante PNUD/UNIFEM
- ONUFI M. K. Vencatachellum, UCD
M. S. Sobtafo, JPO
M. M.P. Sow, Stagiaire
M. O. Lassel, Consultant
M. A. Tirard, CTP, projet TOG/88/004
- FAO M. N. Doumandji, Représentant
M. S. Bonezzi, Chargé de programme
- UNICEF Mme M. Glasgow, Représentant Délégué
Mme M.B. Kadre
- UNIFEM Mme Apedo-Amah
M. Dekpevan, UNV, Ministère du Plan
- UNUAP Mme L. Lassonde, Directrice
- UNIC M. Dotey
- Banque Mondiale M. J. Daniel, Représentant
Mme Ayite-Fily d'Almenda
M. Gros, Conseiller, CCAIT
M. Ventzki, Conseiller, CTI

II. Gouvernement

Ministère du Plan et des Mines

- M. K. Klutsé, Directeur Général
M. Nononsa, Directeur planification
M. A.Z. Koumi, Chef de Division, Division du
Développement industriel et commercial
M. K.E. Goka, Chargé d'Etudes, Chargé du Secteur
Tourisme et Environnement
M. A.K. Azonson, Chargé d'Etudes, Chargé du Secteur
Mine et Commerce
M. M. Dzah, Economiste, Responsable du Sous-secteur
Artisanat
M. Zolan, Division Socio-Culturelle
M. A. Sileté, Chef, Division Ressources humaines
M. A. Doevi, Directeur Adj. de la Planification Ind.
M. D. Mattey Apossan, Division de l'Artisanat
M. Awi, Division des ONG

Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat

M. A. Ajavon, Directeur Industrie
M. Tamekloe
M. Fadjara, Conseiller
M. Mentzler, Conseiller en politique industrielle
M. Sikpa, Chargé du Portefeuille de l'Etat

Ministère des Affaires Sociales et de la Condition féminine

Mme Djabie, Attaché de Cabinet
Mme Kodjo

Ministère des Finances

Mme E. Kreuzwieser, Conseiller

Direction Générale de la Condition féminine

Mme Takouda, Directrice générale Adjoint
M. K. Sokpor
M. A. Kossi
Mlle F. Budema
M. P. Zakari
M. K. Makagni
Mme B. Père
M. K. Dahoeignon
Mme O. Kankarté
M. C. Milevor

Ministère de l'Enseignement technique et formation professionnelle

M. A.B. Karimu, Directeur de l'Enseignement technique
M. Kuadjovi, Chargé de recherche
M. Hounou-Rambert, Conseiller technique
M. K.K. Kada, Directeur du CNPP

Ministère de la Formation Publique

M. Amavi Koffi, Directeur Adjoint, Service Main d'oeuvre

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs

M. K. Koulekey, Directeur
M. B. Abayeh, Directeur Adjoint
M. E. Bedje

Université du Bénin

M. J. Ghodossou, Unité de Recherche Démographique (URD)
M. Gbetoglo, URD
Mme Nomenyo, URD
M. K. Kodjo, URD

Société Nationale d'Investissement

M. K. Gahoedey, Directeur Etudes et Projets

Chambre de Commerce, Agriculture et Industrie

M. Seddah, Secrétaire Général
M. Broohm
M. Dovi, Président, GTPME
Mme Konaté, Trésorière, GTPME
M. Savi de Tové, Vice Président, GTPME

Centre de Promotion de la Zone franche

M. Johnson, Zone franche
Mme Kétévi, Zone franche

SOTED

M. Eklu-Natey, Directeur Général
M. Kossivi Menyassan, Chargé d'études SOTED
M. Kouvahey, Sociologue

Direction des Douanes

M. Dadji, Directeur Adjoint des Douanes

Direction des Impôts

M. Ali, Direction des Impôts

Direction du Commerce intérieur

M. Gaou

Direction du Commerce extérieur

M. Appoh, Directeur
Mme Allaglo
Mme Bontchi
Mme Ganda
Mme Kpognon

Ministère du Développement rural

M. Assiongbon, Directeur Général

Banque Togolaise de Développement (BTD)

M. Badji, Directeur des engagements
M. Kratz, Directeur Général
M. Messan, Directeur Général Adjoint

III. Bailleurs de fonds (autres que Nations Unies/Banque Mondiale)

M. M. Hasdorf, IFU, Danemark
M. J. Kjaer, Conseiller économique, CEE
M. Ba Mamadou Samba, Fonds CEDEAO
M. J.T. Woods, Chief, Projects Division, ECOWAS Fund
Mme E. McLeod, Programme Officer, USAID
M. Richardson, Caisse Centrale de Coopération Economique, France
M. Siebrecht, GTZ
M. Zoungrana, Analyste de projets, BOAD
M. Moumouni, Analyste financier, BOAD
M. Tronou, Economiste industriel, BOAD

IV. Autres

M. M.P. Abegg, Dir. Général, Ind. Togolaise des Plastiques, ITP
Mme Dogbe, Chef, Personnel et finances, ITP
M. Akoue, APTE Afrique (Bureau d'étude)
Mme O. Santos-Nitiema, Chargée de programme CUSO (ONG)
Mme Attiogbe, Fédération des ONG Togolaises
M. A. Nyuiadzi Komi, Association Villages Entreprises (ONG)/FONGTO
M. Eberle, Directeur Fan Milk
Mme Kofi, Chef de production, Fan Milk
M. G.N. Sagbo, SANECOM
Mme Delerye Antheaume, Consultante associée ORSTOM
M. K. Djeri, DRH d'O.T.P.
M. Kouayer, Directeur Adjoint, NIOTO
M. S.H. Razvi, SOTODAS
M. Steffenson, SOTODAS
M. S. Lassey, Directeur d'exploitations, BTCI
M. A. Sawadogo, Coordonateur projet RAF/87/001 Renforcement
collaboration ONGs
M. Duthil, Directeur Général, GMC-EURAF
Mme Dedo, Soroptimiste (ONG)/USAID

BIBLIOGRAPHIE

- Cadre Macro-économique (1991-1995), MPM; Avril 1990
- Review of the parastatal reform programme of the Republic of Togo; July 90
- Rapport final sur les travaux des Journées de réflexion sur l'industrie togolaise et ses perspectives d'avenir; Décembre 1987
- Orientations pour le développement industriel du Togo; Mars 1987
- Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce: Spécial Togo en chiffres; Mars 1990
- Note de présentation économique et sociale du Togo, PNUD; Mai 1990
- TOG/84/015: Analyse par filière, Guy Lambert-Daynac, Août 1986
- TOG/84/015: Diagnostic des entreprises industrielles: Propositions d'actions; François de Noblens; Juillet 1986
- TOG/84/015: Fiches de projets agro-industriels
- TOG/84/015: Synthèse des études, questions et orientations; Jacques de Bandt; Janvier 1987
- Préparation des Journées de réflexion sur la stratégie industrielle; Mai 1987
- Exposé annuel sur le Togo; D.E. Ghozali (SIDFA); Février 1986
- Coopération pour le Développement, Togo, PNUD; Rapport 1988
- Staff appraisal report, Togo; Private enterprise development project; June 1987 (World Bank)
- Mission d'identification des problèmes de développement des exportations industrielles; Banque Mondiale; Janvier 1988
- Colloque international sur développement des ressources humaines dans le contexte de la réforme administrative, Tunis; 22-29 Octobre 1989
- Séminaires nationaux de sensibilisation et d'information sur le renforcement du rôle du secteur privé dans le développement économique; Mai 1988
- Memorandum sectoriel, Togo-Industrie, finances et promotion des PME; Juillet 1982
- 4ème Programme de Pays et documents sur la revue à mi-parcours du quatrième programme de coopération entre le Gouvernement togolais et le PNUD
- Rapport de mission, Massata Cissé (ONUDI, Division de l'Investissement industriel); Juillet 1989
- TOG/84/015 - Diagnostic des entreprises industrielles, Anani Kponton; Janvier 1987
- Fiches de projets exécutés par l'ONUDI au Togo
- Analyse des données du Recensement général de la population et de l'habitat 1981. URD
- Monographies des groupements féminins et mixtes - (en cours de réalisation). UNICEF 1990
- Consultation dans le cadre de l'intégration des femmes aux activités d'amélioration des conditions de vie des femmes et enfants défavorisés. 1990
- Les notes de présentation: Programmes sectoriels Education Nationale et METFP; Oct. 1990
- DSA - Conséquences sur l'emploi, MPM; Juillet 1989
- Restructuration de l'enseignement technique et de la formation professionnelle; TecnoTransfer; Nov. 1988
- Restructuration de l'Enseignement technique et professionnel, METFP; Août 1990
- La scolarisation, MPM/Dir. Statistique; Mars 1989
- Activités économiques de la population; MPM/Dir. Statistique; Mars 1990
- Enquête sur l'Emploi, Banque Mondiale; Mars 1990

- Document de politique et de stratégies pour l'intégration de la femme togolaise au développement 1990 - 1991; Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine
- Rapport (Séminaire sur interactions entre les conditions de vie de la femme et le phénomène en Afrique subsaharienne); FNUAP; Mai 1990
- Programme d'appui aux activités des femmes et la promotion sociale; 1986 - 1990 (Ministère du Plan et Ind.)
- Mémoire de fin d'étude - Mlle Massan Gbéassor "Agbanteto": les porteuses du grand marché de Lomé (essai d'analyse de leur condition de vie socio-économique) 1984/85, Ecole Nationale des Assistants sociaux et éducateurs spécialisés
- Mémoire de fin d'études - Mlle Adjogou Akou: Structure et dynamique de l'emploi féminin du Togo; 1982; Ecole Supérieure des Techniques écon. et de gestion
- Profil de la pauvreté du Togo: Document d'évaluation de la situation socio-économique et problème de politique générale; Banque Mondiale; Avril 1989
- Réhabilitation et redynamisation des infrastructures existantes en vue de la formation et de l'éducation de la formation au Togo; SOTED 1987
- Structures d'intervention et cadre socio-économique des activités féminines (extra-groupement); SOTED 1987
- Promotion de technologies en vue de l'allègement des travaux domestiques et promotion de techniques artisanales de transformation; SOTED (Juin 1987)
- Approche méthodologique pour la prise en compte des préoccupations des femmes dans la planification locale, régionale et nationale; 1989; Etudes Socio-économiques 1989 (UNESCO)
- Budget d'investissement et d'équipement, gestion 1990; MPM
- Decret 88-132 portant attributions et reorganisation du MISE, juillet 1988
- Guide de l'investisseur (non publié), août 1990
- Déclaration de politique du gouvernement Togolais dans le cadre du 4ème PAS, MPM; Juillet 1990
- Incentive policies and constraints of the industrial sector in Togo, CDT; Janvier 1987
- Statistiques économiques et monétaires, No. 389 (TOGO), BCEAO; Janvier 1990
- Banque et monnaies, No. 289, BCEAO; Janvier 1990
- Documents de projet
 - . TOG/88/004: Assistance aux PME industrielles dans leurs activités de restructuration et de pré-investissement
 - . TOG/89/013: Etude de faisabilité pour la création d'un Centre d'incubation d'entreprises technologiques
 - . TOG/89/011: Assistance à la Zone franche du Togo
 - . TOG/89/012: Plan d'actions dans le cadre d'une gestion stratégique
 - . TOG/15/W01/H/72/11: Poterie de Kouvé
 - . TOG/89/W01/A/72/99: (UNIFEM) formation femmes filles en milieu rural